

Rapport annuel 2007



L'économie mondiale au service de tous



Le Fonds monétaire international

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale où la quasi-totalité des pays de la planète œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays et à leurs citoyens d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et relever les niveaux de vie.

Les 185 pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, instance où ils peuvent débattre des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration, de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2006 et clos le 30 avril 2007.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter ou de surmonter les crises financières, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider quand ils ont des problèmes de balance des paiements, c'est-à-dire lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique aux pays qui en font la demande et offrir une formation à leurs cadres, afin d'aider ces pays à se doter du savoir-faire et des institutions nécessaires pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans plus de 80 pays.

Les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2007 figurent sur le CD-ROM joint au présent rapport. On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses pays membres à l'adresse www.imf.org.



Préface du Conseil d'administration

Le présent *Rapport annuel* du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs porte sur l'exercice 2007, commencé le 1^{er} mai 2006 et clos le 30 avril 2007. Cependant, deux événements survenus après la clôture de cet exercice revêtent une telle importance pour le FMI qu'ils méritent d'être mentionnés ici.

Le premier est la décision prise en juin 2007 par le Conseil d'administration de revoir le cadre dans lequel le FMI exerce sa surveillance, cadre qu'il avait fixé en 1977. En trois décennies, en effet, la nature des défis auxquels sont confrontés les pays membres a évolué. Au moment de l'adoption de la décision de 1977, ce qui menaçait le plus gravement la stabilité financière et macroéconomique internationale était la manipulation des taux de change par les pays cherchant à remédier ainsi à leurs problèmes de balance des paiements, et la volatilité à court terme des taux de change. Aujourd'hui, alors que la mondialisation s'accroît et que le commerce international et les flux transnationaux de capitaux atteignent des niveaux sans précédent, ce sont les désalignements des taux de change et la vulnérabilité du compte de capital qui sont le plus à craindre. Outre qu'elle reflète l'environnement actuel, la nouvelle décision, largement appuyée par les pays membres, indique clairement à ces derniers ce que la communauté internationale attend d'eux compte tenu des effets de contagion possibles des politiques de change. De plus, elle aidera les services du FMI à centrer leurs conseils sur les politiques macroéconomiques de nature à promouvoir la stabilité et la croissance.

Le second événement est l'annonce faite par le Directeur général, Rodrigo de Rato, qu'il quitterait ses fonctions en octobre 2007. En mon nom personnel, et au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. de Rato pour l'impulsion qu'il a su donner au FMI et pour la contribution considérable qu'il a apportée à l'institution depuis qu'il en a pris les rênes en 2005. Je citerai notamment la Stratégie à moyen terme lancée en 2006. Cet ambitieux programme prévoit de réformer la répartition des quotes-parts et des voix au sein du FMI afin d'y assurer

une représentation équitable et adéquate de tous les membres. Il a aussi engagé d'importants changements qui touchent au fonctionnement et aux politiques du FMI et qui permettront de mieux répondre à l'évolution des besoins des membres de l'institution. En vue de la sélection du successeur de M. de Rato, les administrateurs ont été invités à proposer des candidat(e)s qui aient accompli un parcours exceptionnel dans le domaine de la politique économique à un haut niveau de responsabilité et qui soient ressortissant(e)s d'un des 185 pays membres. Le Conseil d'administration examinera les candidatures en septembre.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur ces deux événements et d'autres évolutions survenues après la clôture de l'exercice sur le site Internet du FMI à www.imf.org.

Le Conseil d'administration se félicite de la nouvelle présentation du *Rapport annuel* du FMI. En effet, pour en faire un instrument de communication efficace, le Conseil a décidé de le rationaliser et de le publier en sept autres langues, à savoir l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, le japonais et le russe, soit trois de plus que par le passé. Le lecteur trouvera en fin de volume tous les appendices, y compris les états financiers, qui étaient jusqu'ici imprimés, sur le CD-ROM joint à ce rapport. Il y trouvera aussi les notes d'information au public, les communiqués de presse, divers rapports ainsi que des tableaux et encadrés donnant de plus amples détails sur les activités décrites dans le corps du texte imprimé.

Nous espérons que les lecteurs apprécieront ces changements et nous les invitons à nous faire part de leurs observations.



Jonathan T. Fried
Président
Comité du Rapport annuel du Conseil d'administration

Table des matières

Message du Directeur général	4	Évaluations <i>ex post</i>	47
Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs	6	Accords de précaution	47
1. Vue d'ensemble	7	4. Renforcement des capacités : assistance technique et formation	49
Traits marquants de l'évolution économique et financière	9	Assistance technique	51
Principaux travaux du Conseil d'administration	13	La formation dispensée par l'Institut du FMI	56
Renforcement et modernisation de la surveillance	13	5. Gouvernance, organisation et finances	57
Soutien des programmes	14	Réforme des quotes-parts et de la représentation	58
Renforcement des capacités	15	Communication et transparence	60
Réforme des quotes-parts et de la représentation	15	Communication	60
Communication et transparence	16	Politique de transparence	62
Amélioration de la gouvernance interne	17	Administration et organisation	63
Examen des finances du FMI	17	Comment fonctionne le FMI	63
2. La surveillance pour promouvoir la stabilité financière et macroéconomique et la croissance	19	Budgets de fonctionnement et d'équipement	66
Mise en œuvre de la surveillance	22	Modernisation du cadre de gestion des risques	69
Surveillance mondiale	22	La rationalisation des activités du FMI	70
Surveillance bilatérale	25	Opérations et politiques financières	70
Surveillance régionale et actions d'information	25	Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges	70
La surveillance du secteur financier et l'initiative en matière de normes et codes	27	Arriérés envers le FMI	72
Moderniser le cadre de la surveillance et intégrer l'analyse du secteur financier	30	Système d'audit du FMI	72
Intégrer le secteur financier et l'analyse des marchés de capitaux dans la surveillance	31	Administrateurs et administrateurs suppléants au 30 avril 2007	74
3. Soutien des programmes	33	Cadres de direction au 30 avril 2007	76
Pays émergents	38	Organigramme du FMI	77
Prêts	38	Sigles et abréviations	78
Nouvel instrument de financement	39	CD-ROM	
Pays à faible revenu	39	<i>Le CD-ROM joint à ce rapport contient les documents suivants :</i>	
Prêts concessionnels	40	Texte du <i>Rapport annuel 2007</i> (anglais, français, espagnol)	
Allègement de la dette	41	Informations complémentaires (anglais)	
Cadre de viabilité de la dette	43	Appendices (anglais)	
Instrument de soutien à la politique économique	44	Appendice I Réserves internationales	
Aide d'urgence	45	Appendice II Opérations et transactions financières	
Examen du rôle et des instruments du FMI	46	Appendice III Communiqués du CMFI et du Comité du développement	
Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne	46	Appendice IV Administrateurs et nombre de voix	
		Appendice V Changements dans la composition du Conseil d'administration	
		Appendice VI États financiers	

Encadrés

1.1 Mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme	10	4.1 Assistance technique par catégorie de pays selon le revenu, exercice 2007	53
2.1 Activités de surveillance	21	4.2 Ressources et prestations d'assistance technique, exercices 2005–07	53
2.2 Département des marchés monétaires et de capitaux	22	4.3 Donateurs contribuant au programme d'assistance technique du FMI	54
2.3 Les RONC et les initiatives de normalisation des données	24	5.1 Budgets de fonctionnement, exercices 2005–08	68
3.1 Droits de tirage spéciaux	35	5.2 Arriérés envers le FMI de pays ayant des impayés de 6 mois ou plus, ventilés par type	72
3.2 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	40		
3.3 Libéralisation du commerce et pays à faible revenu	42		
4.1 Les centres régionaux d'assistance technique	52		
5.1 Lancement de la Treizième révision générale des quotes-parts	59		
5.2 Relations avec les organisations régionales, internationales et intergouvernementales	64		
5.3 Activités du BIE durant l'exercice	65		
5.4 Indicateurs de résultats	68		
5.5 Évaluation des sauvegardes	70		
5.6 Compte d'investissement	71		

Graphiques

Tableaux

3.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI	36	1.1 Croissance du PIB réel	9
3.2 Accords conclus FRPC durant l'exercice 2007	41	1.2 Solde des transactions courantes	9
		1.3 Performances des marchés d'actions	12
		1.4 Écarts de rendement sur les obligations souveraines	13
		3.1 Encours des prêts ordinaires, exercices 1997–2007	38
		3.2 Encours des prêts concessionnels, exercices 1997–2007	41
		5.1 Dépenses de fonctionnement brutes estimées, par type de prestation, exercice 2007	68
		5.2 Dépenses de fonctionnement brutes estimées, par type de prestation, exercice 2008	69

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2007, 1 dollar était égal à 0,65609 DTS et 1 DTS à 1,52418 dollar (au 30 avril 2006, ces taux étaient de 0,67978 DTS et de 1,47106 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

Message du Directeur général

L'heure est à la transformation, dans l'économie mondiale et au Fonds monétaire international. Les pôles de croissance dans le monde se sont multipliés : l'Europe, le Japon et les États-Unis ont enregistré de solides résultats économiques au cours de l'année écoulée, tandis que les pays émergents à revenu intermédiaire, dont la Chine et l'Inde, contribuaient eux aussi de façon importante à l'expansion mondiale. Sur les marchés financiers, l'innovation s'est poursuivie, qui a ouvert de nouvelles perspectives, mais engendré aussi de nouveaux risques. Au FMI, les travaux sur les réformes prévues par la Stratégie à moyen terme ont avancé et nous en avons récolté les premiers fruits pendant l'exercice.

Les changements les plus importants de l'exercice concernent le rôle de surveillance du FMI, qui est son principal domaine d'activité. Nous avons ainsi adopté la formule des consultations multilatérales, qui constitue pour le FMI — et la communauté internationale — un nouveau moyen d'aborder de façon consensuelle les problèmes communs. La première consultation multilatérale, qui portait sur les moyens de réduire les déséquilibres mondiaux tout en préservant la vigueur de la croissance mondiale, a ainsi permis aux cinq participants (Arabie Saoudite, Chine, États-Unis, Japon et zone euro) d'exposer leurs plans d'action dans un document commun qui a été distribué lors des réunions de printemps aux ministres représentant les 185 pays membres du FMI. En établissant ainsi des plans d'action et en en discutant dans un esprit de collaboration, les pays qui ont pris part à la consultation ont démontré leur attachement au multilatéralisme. La mise en œuvre des actions prévues permettra de réduire les déséquilibres mondiaux tout en contribuant à la poursuite de la croissance dans le monde.

Le FMI a aussi considérablement approfondi son analyse des marchés et des systèmes financiers, de sorte que, désormais, son travail sur les questions macroéconomiques prend mieux en compte les aspects touchant aux secteurs financiers. De plus, en fusionnant deux départements en juin 2006 pour former le Département des marchés monétaires et de capitaux, nous avons créé un centre d'excellence pour les questions

concernant les marchés financiers, domaine dont l'importance pour l'économie mondiale et les pays membres du FMI ne cesse de croître.

Au cours de l'exercice, nous avons aussi entamé une réforme du cadre juridique de la surveillance bilatérale. Cet effort a abouti, au début de l'exercice 2008, à l'adoption par le Conseil d'administration d'une décision qui représente la première révision majeure du cadre de la surveillance depuis 30 ans environ. Cette décision, qui a reçu un large soutien des pays membres, reflète les pratiques optimales qu'observe actuellement le FMI pour suivre les politiques de change et les politiques économiques des pays membres, réaffirme que la surveillance doit être centrée sur la mission première du FMI, à savoir la promotion de la stabilité extérieure des pays, actualise les principes qui sous-tendent les orientations données aux pays membres pour la conduite de leur politique de change, et énonce clairement ce qui est attendu de la surveillance, notamment qu'elle soit franche et équitable.

Le FMI a continué d'être très actif dans les pays à faible revenu. Dix nouveaux programmes au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont été approuvés l'an dernier et, à ce jour, vingt-quatre pays ont bénéficié d'un allègement de dette dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Nous veillons aussi à concentrer notre attention sur les questions qui revêtent une importance déterminante dans les domaines macroéconomique et financier. C'est en effet dans ces deux domaines que nous pouvons le plus contribuer à la stabilité, à la croissance et à la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Nous continuerons de travailler en partenariat avec la Banque mondiale et d'autres organismes de développement. À cet égard, nous pouvons maintenant nous inspirer d'un rapport important sur la collaboration Banque mondiale-FMI rédigé par un comité d'experts externes sous la direction de Pedro Malan. Ce rapport, remis en février 2007, nous aidera à clarifier les rôles respectifs des deux institutions et à mieux travailler avec nos collègues de la Banque mondiale.



Rodrigo de Rato, Directeur général et Président du Conseil d'administration du FMI

L'assistance technique et la formation demeurent deux volets importants de notre travail, surtout dans les pays à faible revenu. L'exercice 2007 a vu l'ouverture d'un centre régional d'assistance technique à Libreville, au Gabon, le troisième en Afrique, et du programme de formation conjoint Inde–FMI à Pune, en Inde, le septième centre régional de ce type dans le monde. En même temps, la centralisation au Département juridique du FMI des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a fait de ce département le premier prestataire multilatéral d'assistance technique dans ce domaine.

En janvier 2007, un Comité de personnalités éminentes présidé par Andrew Crockett a remis son rapport. Faisant valoir que le FMI a besoin d'un nouveau mode de financement et qu'il ne devrait plus dépendre entièrement du revenu de ses prêts pour financer des biens publics tels que la surveillance et l'assistance technique, le rapport Crockett recommande que le FMI diversifie ses sources de revenu. Il importe de garantir à l'institution un financement sûr, ainsi qu'une gestion efficace de ses dépenses, pour donner aux pays membres l'assurance que le FMI sera en mesure de s'acquitter de sa mission à l'avenir et nous permettre de programmer de façon fiable la mise en œuvre des politiques convenues. Nous avons déjà agi sur les dépenses : le budget à moyen terme pour les exercices 2008–10 suppose une baisse des ressources administratives réelles pendant chacun de ces trois exercices. Cette diminution doit être obtenue par des gains d'efficacité et la réduction, voire la suppression, des activités moins prioritaires. L'examen du côté «revenu» de l'équation sera l'une des grandes priorités de l'exercice 2008.

L'Assemblée annuelle de septembre 2006 s'est tenue à Singapour. Elle a été l'occasion pour tous les pays membres d'apprécier l'ampleur des progrès accomplis par l'Asie depuis la crise survenue dix ans plus tôt. Elle a aussi permis au FMI de franchir une étape importante en menant à bien la première phase de la réforme des quotes-parts et de la représentation. Le 18 septembre 2006, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation ponctuelle de la quote-part de quatre pays (Chine, Corée, Mexique et Turquie) qui étaient nettement sous-représentés, et s'est prononcé en

faveur de réformes plus fondamentales à accomplir dans les deux ans. C'est là un accord historique pour le FMI. En janvier 2007, le Conseil d'administration a entamé l'élaboration d'une proposition d'amendement aux Statuts tendant à accroître le nombre des voix de base, l'objectif étant de préserver la part du groupe des pays à faible revenu dans le total des voix. Enfin, lors de sa réunion du 14 avril 2007, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a énoncé les principes qui devaient sous-tendre la nouvelle formule de calcul à utiliser pour modifier plus largement la répartition des quotes-parts. La nouvelle formule doit être simple et transparente et permettre de tenir compte du poids relatif des pays membres dans l'économie mondiale. La réforme doit aussi aboutir à une augmentation de la part des économies dynamiques, dont beaucoup sont des pays émergents, qui ont vu s'accroître leur poids et leur rôle dans l'économie mondiale. Notre objectif demeure de mener à bien ces réformes, dans la mesure du possible, avant l'Assemblée annuelle de 2007 et, en tout état de cause, d'ici à celle de 2008. Pour cela, il faudra que les pays membres donnent l'impulsion nécessaire et acceptent des compromis. Si l'esprit de coopération multilatérale qui s'est manifesté à Singapour continue de prévaloir, je suis convaincu que nous y parviendrons.

L'exercice écoulé a vu de grands changements au FMI et beaucoup d'autres s'annoncent. Certains ont concerné le personnel et la direction de l'institution. John Lipsky a succédé à Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe de 2001 à 2006, et Murilo Portugal, à Agustín Carstens, Directeur général adjoint de 2003 à 2006, devenu Secrétaire aux Finances du Mexique. Parmi les changements qui se préparent, il y a mon propre départ. Je quitterai mes fonctions de Directeur général après l'Assemblée annuelle de 2007.

Cela dit, il existe de puissants éléments de continuité : dans l'engagement du FMI envers les pays membres, représentés par notre excellent Conseil d'administration, dans le dévouement du personnel dans le travail de l'institution et dans l'idée que nous nous faisons d'elle et de sa mission. Je suis fier d'avoir pu contribuer à guider le FMI pendant cette période de changement et d'avoir eu l'occasion de servir tous les membres de cette grande institution.



Le Conseil d'administration et la haute direction du FMI

Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs

Le 3 août 2007

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2007. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2008, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2007, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Len Konar (Président), M. Satoshi Itoh et M. Steve Anderson, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Rodrigo de Rato
Directeur général et Président du Conseil d'administration

Chapitre 1



Chapitre 1 *Vue d'ensemble*

Au cours de l'exercice commencé le 1^{er} mai 2006 et clos le 30 avril 2007, le Conseil d'administration s'est attaché à adapter les politiques et les opérations du FMI de manière à ce qu'elles répondent mieux à l'évolution des besoins des pays membres, dont le nombre a atteint 185 en janvier 2007 avec l'adhésion du Monténégro. Bien que, cette année encore, beaucoup de pays membres aient joui d'une croissance économique vigoureuse et de conditions favorables sur les marchés, un certain nombre de risques ont pesé sur le climat économique et financier. D'importants déséquilibres mondiaux persistent, l'économie des États-Unis a ralenti, les cours du pétrole et des autres produits de base sont restés élevés et l'engouement des investisseurs pour les placements à risques ne s'est pas démenti.

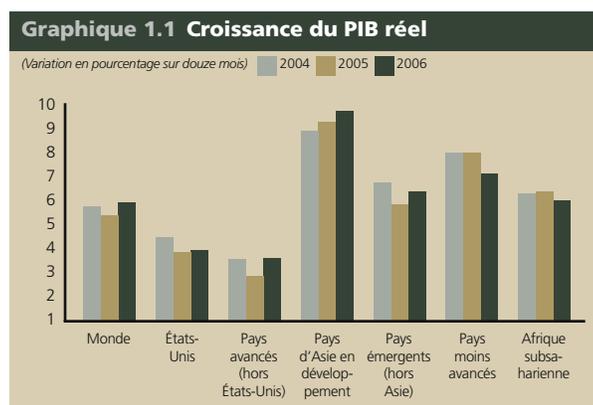
Au FMI, la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie à moyen terme (SMT) lancée par le Directeur général au cours de l'exercice 2006 (encadré 1.1) a considérablement avancé. Les flux de capitaux en direction des pays émergents ayant atteint une ampleur sans précédent ces dernières années, et la demande de prêts du FMI ayant de ce fait diminué, celui-ci se consacre de plus en plus à la surveillance¹, aux conseils de politique économique et à l'assistance technique. Pendant l'exercice, il a mis au point un nouvel instrument de surveillance, la consultation multilatérale, pour aider les pays membres à affronter le problème des déséquilibres internationaux. Il a aussi engagé une réflexion sur le cadre de la surveillance et pris des mesures pour que celle-ci prenne mieux en compte les aspects touchant au secteur financier afin d'aider les pays membres à gérer les risques dont s'accompagne la mondialisation des marchés financiers, mais aussi à en récolter les fruits.

Face à la montée en puissance de l'économie de certains pays membres, le Conseil d'administration a entrepris une réforme des quotes-parts et de la gouvernance afin de garantir une juste répartition des quotes-parts et une représentation adéquate de tous les pays membres. Il a aussi pris des mesures pour améliorer la gouvernance interne du FMI, le faire fonctionner de façon plus efficace et mettre au point un nouveau mode de financement correspondant davantage à la diversité des fonctions que remplit aujourd'hui l'institution.

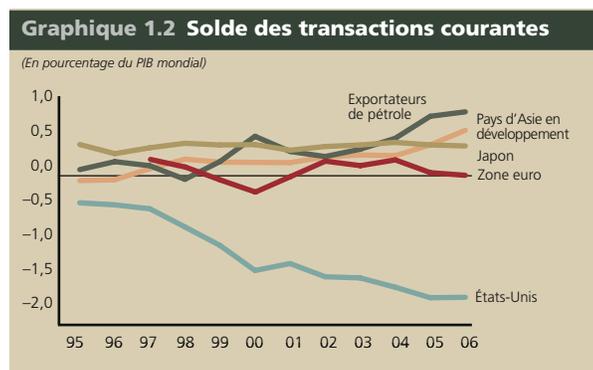
¹ La surveillance consiste à suivre les politiques économiques aux niveaux mondial, régional et national (voir encadré 2.1).

Traits marquants de l'évolution économique et financière

Avec 5,4 % de croissance en 2006, contre 4,9 % en 2005, l'économie mondiale a poursuivi sa vigoureuse expansion pour la quatrième année consécutive (graphique 1.1). De plus, cette expansion a été mieux équilibrée, car le ralentissement de l'économie américaine a été compensé par un affermissement de la croissance dans d'autres parties du monde. Les pays émergents se sont développés à un rythme particulièrement rapide, soutenus en cela par des conditions favorables sur les marchés financiers internationaux et, dans bien des cas, par la bonne tenue des cours des produits de base. Dans les pays avancés, l'inflation a reculé au second semestre de 2006, sous l'effet du reflux des cours du pétrole qui avaient culminé en août.



Les déséquilibres des comptes courants sont restés considérables (graphique 1.2). Le déficit extérieur des États-Unis, qui a nettement diminué vers la fin de l'année, s'est stabilisé à 6½ % du PIB en 2006. Les excédents des pays exportateurs de pétrole et des pays d'Asie de l'Est ont continué de s'accroître tandis que



les déficits se sont creusés tant en Europe occidentale que dans les pays émergents d'Europe², ainsi que dans les pays émergents en plein essor, comme l'Inde.

Aux *États-Unis*, la croissance a nettement ralenti puisqu'elle est passée, en chiffres annuels, de 2½ % au second semestre 2006 à 0,6 % au premier trimestre 2007, sous l'effet surtout de la baisse des exportations nettes, des stocks et de l'investissement résidentiel. En effet, bien que les exportations aient continué de croître à un rythme soutenu, l'accélération de la croissance des importations a annulé en partie l'amélioration de la balance commerciale après août 2006. Plus de la moitié de l'augmentation des importations est imputable au pétrole. L'investissement des entreprises a aussi fléchi. Cependant, la consommation privée, soutenue par la croissance continue de l'emploi et la hausse des cours des actions, est restée ferme.

Dans le même temps, l'activité économique s'est accélérée dans la *zone euro*. La croissance du PIB a atteint 2½ % (en taux annuel ajusté des variations saisonnières) au premier trimestre 2007, soit près du double du taux atteint en 2005 et la plus forte progression depuis 2000, grâce au dynamisme de l'investissement et aux exportations nettes, tandis que les dépenses de consommation ont fortement ralenti, à cause notamment de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée en Allemagne.

Au *Japon*, l'expansion économique a marqué le pas au milieu de l'année 2006, en raison surtout de la baisse inattendue de la consommation, mais la croissance a redémarré de plus belle au quatrième trimestre sous l'effet du redressement de la demande intérieure. L'activité a ralenti au début de 2007, mais la croissance est restée au-dessus de son potentiel.

Dans les *pays émergents d'Asie*, l'expansion s'est poursuivie à vive allure, tirée par la croissance vigoureuse de la Chine et de l'Inde. En Chine, la croissance du PIB réel a été de 10,7 % en 2006. L'investissement en capital fixe a reflué quelque peu au second semestre 2006 avant de reprendre de l'élan au début de 2007. La croissance de l'Inde, qui a atteint 9,7 % en 2006, s'est appuyée sur la vigueur de la consommation et, surtout, de l'investissement. Dans les nouvelles économies industrielles (Corée, province chinoise de Taiwan, RAS de Hong Kong et Singapour), la fermeté de la demande extérieure a soutenu l'activité, notamment dans le secteur de l'électronique. La croissance du PIB a aussi augmenté dans les pays de l'ASEAN-4 (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande).

² Dans les publications du FMI, cette expression désigne la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie et la Turquie.

Encadré 1.1 Mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme

	Objectif	Action
Surveillance	Moderniser le cadre	Révision de la décision de 1977 sur les politiques de change et définition d'un « mandat » (énoncé des priorités de la surveillance)
	Adopter une perspective multilatérale et renforcer la surveillance du secteur financier	Première consultation multilatérale; développement de la surveillance régionale; analyse plus approfondie des effets de contagion entre pays; couverture accrue du secteur financier; rapport du groupe de travail sur l'intégration de l'analyse du secteur financier dans la surveillance
	Clarifier et recentrer la surveillance bilatérale	Établissement de calendriers de surveillance; rationalisation des consultations, à titre expérimental
Pays émergents et prévention des crises	Approfondir la surveillance du secteur financier et des marchés de capitaux	Mise au point d'un cadre permettant que la surveillance bilatérale intègre aussi les questions touchant au secteur financier
	Réévaluer la validité des instruments utilisés actuellement pour la prévention des crises	Débats au Conseil d'administration et recherche d'avis externes sur la mise au point d'un nouvel instrument de financement conditionnel en cas de problèmes de liquidité afin d'étoffer la panoplie d'outils dont dispose le FMI pour la prévention des crises
Pays à faible revenu	Soutenir les efforts de la communauté internationale visant à aider les pays à faible revenu à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	Conseils de politique économique, prêts concessionnels, allègement de dette et assistance technique pour aider les pays à faible revenu à parvenir à la stabilité macroéconomique et accélérer leur croissance; suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec la Banque mondiale (<i>Rapport de suivi mondial</i>)
	Accroître la présence du FMI aux côtés des pays pour les conseiller dans le traitement des flux d'aide	Conseils sur l'utilisation efficace du surcroît d'aide; suivi des recommandations figurant dans le rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur les conseils et les actions du FMI concernant les flux d'aide destinés à l'Afrique subsaharienne
	Aider les pays ayant bénéficié d'un allègement de dette à éviter de retomber dans le surendettement	Améliorations du cadre de viabilité de la dette et travail accru de sensibilisation; assistance technique portant sur l'amélioration de la gestion de la dette publique et le renforcement des moyens statistiques
Renforcement des capacités	Intensifier le renforcement des capacités dans les pays en développement; mieux intégrer l'assistance technique et la formation aux activités de surveillance en fonction des priorités des pays	Mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour ce qui concerne le renforcement des capacités; prise en compte des besoins des pays et des ressources d'assistance technique dans le processus budgétaire du FMI; étroite collaboration avec les donateurs pour mettre les ressources internes au service du renforcement des capacités; développement de l'assistance technique et de la formation au niveau régional, notamment par l'ouverture du troisième centre d'assistance technique en Afrique (le sixième dans le monde) et d'un nouveau centre régional de formation en Inde (le septième dans le monde)
Réforme des quotes-parts et de la représentation	Accroître l'efficacité et la légitimité du FMI en faisant avancer la réforme des quotes-parts et de la représentation	Augmentation ponctuelle des quotes-parts de quatre pays nettement sous-représentés (Chine, Corée, Mexique et Turquie); examen des principes devant régir la nouvelle formule de calcul des quotes-parts; examen du cadre juridique du relèvement du nombre des voix de base; augmentation des ressources en personnel des administrateurs élus par un grand nombre de pays
Gouvernance et gestion	Renforcer la communication et la transparence	Début de l'examen de la stratégie de communication; publication du deuxième rapport annuel sur la transparence
	Rendre le fonctionnement du FMI plus économique et plus efficace	Étude des recommandations figurant dans le rapport du comité externe d'examen de la collaboration Banque mondiale-FMI; mise en œuvre du cadre budgétaire axé sur les résultats, avec une réduction des ressources en termes réels à moyen terme; amélioration du cadre de gestion des risques; rationalisation des procédures
	Donner au FMI une assise financière viable à long terme	Rapport du Comité de personnalités éminentes sur le mode de financement du FMI

La croissance économique s'est accélérée en *Amérique latine*, passant de 4,6 % en 2005 à 5,5 % en 2006, ce qui porte la moyenne pour les trois dernières années à 5¼ %, le meilleur résultat enregistré depuis la fin des années 70. La croissance s'est redressée au Brésil et au Mexique, mais elle est restée inférieure à la moyenne régionale. La reprise arrivant à maturité en Amérique latine, la demande intérieure est devenue le principal moteur de la croissance. Les exportations nettes ont freiné l'activité, du fait en partie du ralentissement de la croissance aux États-Unis, le principal partenaire commercial de la région, même si les exportateurs de matières premières ont continué à bénéficier du niveau élevé des cours mondiaux.

Dans les *pays émergents d'Europe*, la croissance a atteint 6 % en 2006. La demande intérieure a progressé, la consommation étant stimulée par la hausse de l'emploi et des salaires réels. Les déficits courants ont continué de se creuser mais, dans la plupart des cas, ils ont été financés sans difficulté par les flux bancaires et l'investissement direct étranger. Cependant, les préoccupations suscitées par le déficit extérieur important de la Hongrie et de la Turquie se sont traduites par des pressions à la baisse sur les taux de change de ces deux pays, qui ont alors durci leurs politiques. Dans la *Communauté des États indépendants*, qui regroupe douze des anciennes républiques soviétiques, l'expansion s'est aussi poursuivie à un rythme soutenu en s'appuyant sur les cours élevés du pétrole et des autres produits de base.

Cette année encore, les pays exportateurs de pétrole du *Moyen-Orient* ont connu une croissance forte, qui s'est accompagnée de soldes extérieurs et budgétaires substantiels. Les recettes pétrolières ont poursuivi leur hausse rapide, le secteur non pétrolier a conservé son dynamisme et les gouvernements ont prévu de consacrer des dépenses importantes aux programmes sociaux, ainsi qu'à l'investissement dans le secteur pétrolier et le reste de l'économie.

En *Afrique subsaharienne*, la croissance, tirée de plus en plus par l'investissement intérieur, la hausse de la productivité et, dans une moindre mesure, la consommation publique, a légèrement ralenti tout en demeurant robuste. Dans nombre de pays, le surcroît de recettes pétrolières et l'allègement de la dette ont étayé les dépenses publiques. L'inflation est restée modérée dans la plupart des pays grâce à des politiques macroéconomiques prudentes et à une nouvelle année de bonnes récoltes.



Terminal à conteneurs de Hambourg, en Allemagne

Les *prix pétroliers* sont restés élevés et volatils. Après avoir atteint le niveau record de 76 dollars EU le baril en août 2006, le prix moyen au comptant du pétrole a diminué au cours des mois suivants sous l'effet à la fois du repli de la demande dans les pays industriels, du redressement de l'offre dans les pays hors OPEP et de l'apaisement relatif des tensions géopolitiques. Cependant, les réductions de production décidées par l'OPEP après le mois de novembre et la reprise de la demande au premier trimestre 2007 ont engendré un rebond des prix. Le regain de tensions géopolitiques au Moyen-Orient a eu pour effet de faire monter encore les prix en mars et avril, de sorte que le baril atteignait 65 dollars EU fin avril 2007. Les prix des *autres produits de base*, en premier lieu ceux des métaux, ont aussi enregistré une forte hausse au second semestre 2006 et pendant les quatre premiers mois de 2007, de même que les prix de certains produits agricoles, en particulier le maïs, ce qui tient en partie aux perspectives ouvertes par l'augmentation de la demande de biocarburants.

Les *politiques monétaires* adoptées par les pays membres du FMI ont reflété les positions de ces pays dans le cycle économique. La Réserve fédérale des États-Unis, soucieuse de concilier les risques de ralentissement de l'économie et la persistance de risques inflationnistes, a maintenu inchangé le taux des fonds fédéraux à partir de juin 2006. Au Japon, l'inflation restant autour de zéro, la Banque centrale a porté son taux directeur à 0,5 % en deux hausses de ¼ de point, après avoir abandonné sa politique de taux d'intérêt zéro en juillet 2006. En revanche, la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales d'Europe ont régulièrement durci leur politique monétaire. Certains pays émergents, en particulier la Chine, l'Inde et la Turquie, ont aussi resserré les conditions monétaires, la Chine et la Turquie par crainte d'une surchauffe de l'économie, l'Inde pour contrer les pressions inflationnistes. La Turquie réagissait aussi à des pressions extérieures. En ce qui concerne les *politiques budgétaires*, la réduction des déficits structurels a quelque peu progressé dans les pays industriels, essentiellement grâce à une croissance exceptionnelle des recettes. Cela dit, compte tenu du vieillissement de leur population, ces pays devront encore procéder à des ajustements substantiels pour assurer la viabilité de leurs finances publiques.

En ce qui concerne les *marchés des changes*, le ralentissement de la croissance aux États-Unis a contribué à affaiblir le dollar, lequel, entre mai 2006 et la fin avril 2007, a perdu 8,4 % de sa valeur par rapport à l'euro et 9,5 % par rapport à la livre sterling. Le yen a aussi poursuivi son repli, la faiblesse des taux d'intérêt ayant continué d'encourager les sorties de capitaux. Le renminbi s'est légèrement déprécié en termes effectifs réels, bien que son appréciation nominale par rapport au dollar se soit quelque peu accélérée et que l'excédent courant de la Chine ait encore augmenté pour atteindre 9½ % du PIB en 2006. Globalement, les marchés des changes ont continué de fonctionner de façon ordonnée et dans des conditions de faible volatilité.

La *stabilité des marchés financiers* a continué de reposer sur les perspectives favorables de l'économie mondiale. Les marchés sont restés généralement peu volatils, malgré les accès de nervosité observés en mai/juin 2006 puis en février/mars 2007. Ce dernier épisode a été provoqué par divers facteurs, le repli rapide du marché immobilier américain ayant suscité des préoccupations croissantes en raison de ses effets sur les titres adossés au marché immobilier, alors que les cas de défaut et de

retard de remboursement des prêts hypothécaires se multipliaient, en particulier pour les prêts de qualité inférieure (à surprime).

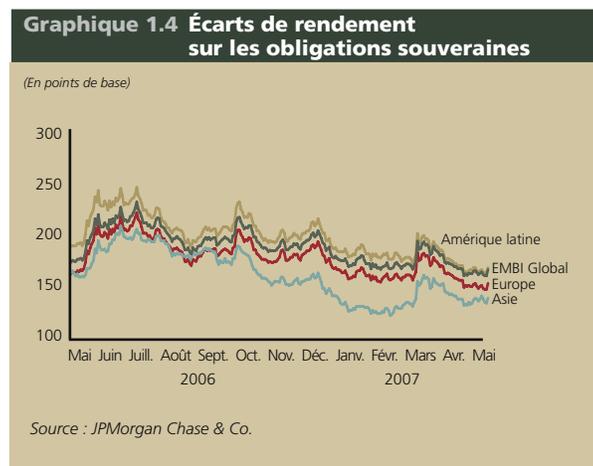
Les écarts de rendement des *obligations de sociétés* sont restés faibles. La solidité des bilans des entreprises, y compris la disponibilité d'abondantes liquidités, ont permis une vague de fusions et d'acquisitions. Cette activité, conjuguée aux bénéfices plus élevés que prévu des entreprises, a contribué à porter les rendements au-delà de 10 % sur la plupart des *marchés d'actions mondiaux*, à l'exception notable du Japon (graphique 1.3). Pendant l'exercice budgétaire 2007 du FMI, l'indice S&P 500 a progressé de 13,1 % et l'indice Eurofirst 300 de 13,9 %, tandis que le Topix a perdu 0,9 %.



Sur les *marchés émergents*³, les écarts de rendement ont atteint les plus bas niveaux jamais enregistrés (graphique 1.4). L'activité des marchés a été soutenue par l'amélioration continue des cotes de crédit (les relèvements de notes dépassant de loin les révisions à la baisse), l'augmentation des rachats de créances souveraines (et, ainsi, la poursuite de la réduction du stock d'obligations Brady) et la diminution des émissions d'emprunts souverains. Les investisseurs internationaux ont modifié la composition de leurs portefeuilles en faveur des marchés émergents locaux. Les flux nets en direction des marchés d'actions émergents ont fluctué. En particulier, des sorties massives ont été enregistrées lors des corrections observées en mai/juin 2006 et février/mars 2007, les marchés les plus touchés étant ceux qui avaient connu la plus forte hausse. Cela dit, les actions des marchés émergents ont produit des rendements

³ Les marchés émergents sont surtout des pays en développement dont les marchés financiers sont suffisamment avancés pour attirer des investissements de portefeuille étrangers ou pour emprunter fortement sur les marchés internationaux de capitaux.

élevés; l'indice MSCI des actions de marchés émergents en monnaie locale a ainsi progressé de 15,2 % entre le 1^{er} mai 2006 et la fin avril 2007.



Principaux travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice, les activités du FMI ont eu pour toile de fond l'intensification de la mondialisation, qui est le principal défi auquel sont confrontés le FMI et ses pays membres en ce début de XXI^e siècle. Conscient de cet enjeu, le Conseil d'administration a considérablement avancé dans la réalisation des principaux objectifs énoncés dans la Stratégie à moyen terme du FMI : renforcement et modernisation de la surveillance, recherche de nouveaux moyens d'aider les pays émergents, renforcement de la présence du FMI aux côtés des pays à faible revenu, réforme de la gouvernance et amélioration de la gestion interne du FMI de manière à en faire une institution plus efficiente et plus efficace, et donner au FMI une assise financière viable à long terme⁴.

Renforcement et modernisation de la surveillance

Pour répondre aux besoins des pays membres du FMI, la surveillance doit être ciblée, franche, transparente, impartiale et responsable, et elle doit accorder une grande attention aux effets de contagion entre pays. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a pris des mesures pour renforcer et moderniser le cadre dans lequel s'exerce la surveillance. Il a commencé par réviser la décision sur la surveillance des politiques de change, adoptée par le Conseil en 1977 et régissant depuis les activités

du FMI dans ce domaine, pour s'assurer qu'elle incarne les meilleures pratiques et exprime une vision cohérente de l'activité primordiale du FMI. À cette occasion, les administrateurs ont constaté que leurs avis convergeaient dans un grand nombre de domaines importants et, pendant la période qui fait l'objet du présent rapport, ils ont œuvré à la définition d'une vision commune dans d'autres domaines. Ils ont aussi réfléchi aux moyens d'assigner éventuellement des priorités plus explicites à la surveillance et d'introduire davantage de rigueur dans les méthodes qu'utilise le FMI pour évaluer l'efficacité de son travail de surveillance.

Le Conseil d'administration a appuyé plusieurs innovations dans la mise en œuvre de la surveillance. Il a en particulier approuvé la première consultation multilatérale du FMI, qui avait pour but d'encourager la coopération et l'émergence d'une conception commune des moyens à mettre en œuvre pour réduire les déséquilibres mondiaux tout en préservant le dynamisme de la croissance mondiale. En outre, le cadre de la surveillance du secteur financier et des marchés de capitaux a été renforcé, en partie sur la base des recommandations d'un groupe de travail interne sur l'intégration de l'analyse du secteur financier dans les activités de surveillance du FMI. Ce groupe de travail a invité le FMI à tirer davantage parti du Programme d'évaluation du secteur financier (une initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale décrite en détail au chapitre 2) dans le contexte de la surveillance

La première consultation multilatérale du FMI portait sur les moyens de réduire les déséquilibres mondiaux tout en préservant le dynamisme de la croissance mondiale. Elle a réuni l'Arabie Saoudite, la Chine, les États-Unis, le Japon et la zone euro.

⁴ Le calendrier et le programme de travail du Conseil d'administration figurent sur le CD-ROM ci-joint, où l'on trouvera aussi le Manuel du FMI (IMF Handbook) qui contient des informations générales sur les attributions et les activités du Conseil.

bilatérale et à s'intéresser de plus près aux liens entre le secteur financier et la macroéconomie. Comme le prévoit la Stratégie à moyen terme, les outils analytiques du FMI ont été de plus en plus mis à contribution pour détecter les effets de contagion entre pays et pour en tirer des leçons sur le plan de la politique économique. La surveillance régionale a par ailleurs continué d'être développée afin de mieux comprendre l'effet des évolutions régionales sur l'économie mondiale et les économies nationales. Le Conseil d'administration a prôné un recentrage de la surveillance bilatérale, en invitant les services du FMI à se concentrer sur les risques les plus importants pour les pays membres et sur les questions qui sont au cœur de la mission de l'institution. Le FMI a aussi procédé, à titre expérimental, à la rationalisation des consultations au titre de l'article IV pour un petit nombre de pays.

Le niveau élevé des cours du pétrole a compliqué la conduite de la politique économique. C'est pourquoi le Conseil d'administration, sachant que la hausse de la demande, les contraintes de production et les perturbations de l'approvisionnement risquaient de compromettre la croissance de l'économie mondiale et d'alimenter les pressions inflationnistes, a fourni des conseils à la fois aux pays exportateurs et aux pays importateurs de pétrole pour les aider à adapter leurs politiques économiques en conséquence. Il a continué d'insister sur la nécessité d'accroître l'investissement dans le secteur pétrolier et encouragé les pays membres à répercuter la hausse des cours internationaux du pétrole sur les consommateurs afin d'éviter de fausser les profils de consommation.

Ces dernières années, le FMI a étoffé la panoplie d'instruments à la disposition des pays à faible revenu.

L'examen par le Conseil d'administration des *Perspectives de l'économie mondiale* et du *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, principaux instruments de la surveillance exercée par le FMI au niveau mondial, ainsi que d'autres questions liées aux activités de surveillance de l'institution pendant l'exercice, sont traités en détail au chapitre 2.

Soutien des programmes

De nombreux *pays émergents* ont consolidé leurs politiques économiques, remédié aux facteurs de vulnérabilité et amélioré la structure de leur dette. Certains, en particulier en Asie, ont accumulé d'abondantes réserves et développé les mécanismes de mise en commun des réserves à l'échelle régionale. Pour les pays émergents, les perspectives économiques demeurent positives; les conditions financières devraient en effet rester favorables et la croissance se poursuivre à un rythme soutenu. De ce fait, la plupart de ces pays sont aujourd'hui en mesure de trouver sur les marchés financiers internationaux les financements dont ils auront besoin pour les années à venir; aussi la demande de prêts du FMI émanant de ces pays a-t-elle fortement diminué. Cela dit, les données macroéconomiques fondamentales varient encore énormément d'un pays émergent à l'autre et les facteurs de vulnérabilité n'ont pas disparu.

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a réfléchi aux moyens par lesquels le FMI pourrait accroître son soutien aux pays émergents. Étant donné que ces pays sont de plus en plus tributaires des flux internationaux de capitaux, il serait particulièrement indiqué, pour appuyer leurs efforts de prévention des crises, d'approfondir la surveillance des secteurs financiers et des marchés de capitaux. Le Conseil d'administration a aussi progressé dans la mise au point d'un instrument visant à mettre des financements à la disposition des pays émergents qui mènent une politique économique avisée, mais subissent une perte temporaire de liquidités. Estimant que les politiques conduites par un pays membre sont au cœur de la prévention des crises, le Conseil d'administration a examiné un document des services du FMI sur l'origine et les coûts des chocs, et les options les plus indiquées pour mettre les pays membres à l'abri des crises.

Le Conseil d'administration a aussi examiné les moyens de conforter la présence du FMI aux côtés des *pays à faible revenu*, en collaboration avec la Banque mondiale, tout en s'attachant à les aider à parvenir à la stabilité macroéconomique et à accélérer leur rythme de croissance. Ce sont là les domaines où le FMI est le mieux équipé pour leur apporter son concours alors qu'ils s'efforcent de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ces dernières années, le FMI a étoffé la panoplie d'instruments à la disposition des pays à faible revenu. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration s'est attaché en particulier à concevoir des moyens d'aider les pays qui ont bénéficié d'un allègement de dette — au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) — à éviter de retomber dans le surendettement. Il a ainsi formulé des avis sur les politiques macroéconomiques que ces pays devraient mener pour mettre efficacement à profit l'aide qu'ils reçoivent. Il a par ailleurs examiné un rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE; voir encadré 5.3) sur les conseils et actions du FMI dans le contexte de l'aide à l'Afrique subsaharienne (les conclusions du BIE sont traitées au chapitre 3). Étant donné que le développement économique des pays à faible revenu dépend de façon cruciale du commerce, le Conseil d'administration a invité instamment les pays membres du FMI à œuvrer à la réussite des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha. Le FMI a aussi continué à offrir une assistance technique dans des domaines tels que la réforme de la fiscalité et des douanes pour permettre aux pays à faible revenu de tirer pleinement parti de la libéralisation du commerce, et il s'est tenu prêt à apporter un concours financier aux pays susceptibles d'être lésés à court terme par la libéralisation commerciale entreprise par d'autres pays.

On trouvera au chapitre 3 (tableau 3.1) un tableau récapitulatif des instruments par lesquels le FMI apporte son aide financière et d'autres formes d'assistance aux pays membres, ainsi que des informations plus détaillées sur ses activités de prêt et les autres moyens par lesquels il a soutenu les programmes des pays pendant l'exercice 2007.

Renforcement des capacités

Avec le recentrage de la surveillance bilatérale, le rapport étroit entre surveillance et renforcement des capacités est devenu plus manifeste. L'assistance technique et la formation fournies par le FMI peuvent aider les pays membres à mettre en œuvre les conseils de politique économique qu'ils reçoivent dans le cadre de la surveillance. Pendant l'exercice, le FMI a continué d'aligner plus étroitement l'assistance technique et la formation sur ses priorités et celles des pays bénéficiaires et de les coordonner davantage avec les services fournis par d'autres entités.

Face au besoin impératif d'accroître les capacités des pays en développement, le FMI a ouvert le Centre régional d'assistance technique en Afrique centrale (AFRITAC-Centre) au Gabon pour servir les pays de la région et un nouveau programme régional de formation a été mis en place en Inde. Le nouvel AFRITAC — le troisième à être créé en Afrique et le sixième centre régional d'assistance technique dans le monde — complétera les activités de l'AFRITAC-Est et de l'AFRITAC-Ouest. Le centre de formation ouvert en Inde est le septième de ce type dans le monde, les autres étant situés en Afrique, en Asie de l'Est, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI a commencé à mettre au point un plan d'action visant à donner une plus grande place au renforcement des capacités lors de l'élaboration des stratégies à moyen terme en matière de dette dans les pays émergents et dans les pays à faible revenu, pour leur éviter de se surendetter à nouveau.

L'allocation des ressources d'assistance technique a été améliorée grâce à l'adoption de plans régionaux à moyen terme qui seront intégrés au processus budgétaire du FMI. En outre, le Conseil d'administration a engagé une réflexion pour déterminer comment garantir un financement adéquat du renforcement des capacités compte tenu de l'augmentation de la demande, notamment par un recours accru aux financements extérieurs.

Réforme des quotes-parts et de la représentation

Pour que le FMI renforce sa légitimité, il est indispensable qu'il représente réellement tous ses membres, et qu'il soit perçu comme tel. C'est la raison pour laquelle, au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a engagé des réformes ambitieuses portant sur les quotes-parts et la représentation des membres, confor-



Fillette à bord d'un autobus en Tanzanie

mément à l'un des objectifs centraux de la Stratégie à moyen terme, afin de mieux aligner les quotes-parts des pays membres sur leur poids dans l'économie mondiale et d'améliorer la participation et la représentation des pays à faible revenu.

Dans son communiqué du 22 avril 2006, le Comité monétaire et financier international (CMFI) insistait sur l'importance d'une réforme de la gouvernance pour préserver et accroître l'efficacité et la crédibilité du FMI en tant qu'institution fondée sur la coopération, et demandait au Conseil d'administration de faire des propositions concrètes pour l'Assemblée annuelle de septembre 2006. Suivant les recommandations du

Conseil d'administration⁵, le Conseil des Gouverneurs a adopté le 18 septembre 2006 une résolution sur la réforme des quotes-parts et de la représentation accordant une augmentation ponctuelle de leur quote-part à la Chine, à la Corée, au Mexique et à la Turquie, qui étaient les pays les plus nettement sous-représentés, et énonçant un ensemble de réformes plus fondamentales qui doivent être menées à bien, si possible, avant l'Assemblée annuelle de 2007 et, en tout état de cause, d'ici à l'Assemblée annuelle de 2008⁶.

Un programme de travail prévoyant des consultations des pays membres ainsi que des débats formels et informels au Conseil d'administration sur divers éléments du programme de réforme a été élaboré après qu'un accord eut été trouvé sur la résolution. À l'occasion d'un débat préliminaire en janvier 2007, le Conseil d'administration a approuvé dans ses grandes lignes le cadre global proposé par les services du FMI pour modifier les Statuts de l'institution afin de permettre un relèvement du nombre des voix de base⁷. Il a aussi examiné la question du renforcement des ressources en personnel des administrateurs représentant un grand nombre de pays, en l'occurrence les deux groupes de pays d'Afrique subsaharienne (voir chapitre 5, note 58). En outre, le Conseil d'administration a tenu deux débats informels sur les principes devant sous-tendre la nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui servira de base à la deuxième série d'augmentations ponctuelles. Dans son communiqué du 14 avril 2007, le CMFI a salué les progrès accomplis à ce jour et a demandé au Conseil d'administration de considérer comme prioritaire la poursuite de ses travaux sur le programme de réforme.

Communication et transparence

La Stratégie à moyen terme met l'accent sur l'importance de la communication et de la transparence comme moyens de rendre la surveillance plus efficace et de susciter l'adhésion à des politiques économiques bien conçues. Le Conseil d'administration joue un rôle déterminant dans les initiatives de communication du FMI en définissant des orientations stratégiques, en procédant régulièrement à une revue de la stratégie de communication de l'institution (la cinquième revue a commencé au cours de l'exercice 2007) et, plus généralement, en approuvant le budget du FMI, qui alloue les ressources consacrées à la communication et aux actions externes d'information. Pendant

⁵ Voir le communiqué de presse 06/189, «IMF Executive Board Recommends Quota and Related Governance Reforms», sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06189.htm.

⁶ Voir le communiqué de presse 06/205, «IMF Board of Governors Approves Quota and Related Governance Reforms», sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06205.htm ainsi que la Résolution du Conseil, également sur le CD-ROM.

⁷ Aux termes des Statuts, chaque pays membre du FMI reçoit 250 voix de base auxquelles s'ajoutent les voix qui lui sont attribuées en fonction de la taille de sa quote-part au FMI, à raison d'une voix par tranche de 100.000 DTS. Jusqu'au milieu des années 70, les voix de base représentaient plus de 10 % du total des voix; cependant, les augmentations générales des quotes-parts qui ont eu lieu par la suite ont eu pour effet de faire tomber cette proportion à environ 2 %.

l'exercice 2007, le Conseil d'administration a recensé les mesures concrètes à prendre pour resserrer les liens entre les opérations du FMI et ses activités de communication, et pour faire en sorte que la communication et les actions d'information aient un plus grand impact, par exemple en veillant à ce que les principaux documents du FMI soient disponibles plus rapidement dans des langues autres que l'anglais, comme cela est expliqué plus en détail au chapitre 5. Le Comité du *Rapport annuel* du Conseil d'administration a pris des mesures pour faire de ce rapport un moyen de communication plus efficace, non seulement pour les parties prenantes officielles du FMI, mais aussi pour un plus large public⁸.

Les administrateurs ont impulsé les efforts déployés au FMI dans le sens d'une plus grande transparence. Pendant l'exercice 2006, ils ont invité les services de l'institution à publier des mises à jour annuelles sur l'application de la politique de transparence du FMI. Il ressort de la deuxième mise à jour, diffusée en février 2007, que le nombre des pays qui choisissent de publier (la publication est facultative) tous les rapports concernant leur économie et leur utilisation des ressources du FMI est passé de 136 en 2005 à 142 en 2006, et que la proportion de rapports publiés a augmenté pour la troisième année consécutive.

Amélioration de la gouvernance interne

Le FMI est déterminé à devenir une institution plus performante, sans pour autant compromettre sa capacité d'assurer les principales prestations requises par la Stratégie à moyen terme. L'institution dans son ensemble — Conseil, direction et personnel — est donc engagée dans un effort collectif visant à une plus grande efficacité.

Comme cela est expliqué plus en détail au chapitre 5, au cours de l'exercice, le FMI a continué de limiter strictement les dépenses administratives. Le budget à moyen terme prévoit, après une croissance zéro en termes réels pour l'exercice 2007, des réductions réelles pendant les exercices 2008 et 2009. Plusieurs initiatives ont été prises pour que le FMI puisse s'acquitter de ses tâches de façon plus efficace et à moindre coût, notamment

en recourant davantage à la sous-traitance, en délocalisant une partie des services de soutien et en réexaminant les frais de déplacement.

Le FMI a pris des mesures en cours d'exercice pour améliorer le cadre dans lequel il gère les risques. Le Conseil d'administration réexamine périodiquement la politique de gestion des risques de l'institution et, en 2006, il a adopté des mesures pour mettre en place un système global d'évaluation des risques fondé sur les recommandations d'un groupe de travail. Ces mesures concernent quatre grandes catégories de risques : stratégiques, relatifs à la mission centrale du FMI, financiers et opérationnels. Pendant l'exercice, le FMI a procédé à sa première évaluation des risques, qui lui a permis de recenser les principaux risques pour l'institution, ainsi que les mesures en place pour y faire face. Au cours de leur débat, les administrateurs ont insisté sur leur rôle de surveillance, ainsi que sur la responsabilité fiduciaire fondamentale qui leur incombe pour la gestion des risques au FMI.

Le Conseil d'administration a aussi décidé de rationaliser les procédures du FMI, d'espacer davantage les examens dont font l'objet les politiques de l'institution, de consolider certains rapports et d'en supprimer d'autres. Il a examiné un rapport sur la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI, établi par un comité externe à la demande des directions des deux institutions, afin de déterminer si des améliorations sont possibles dans ce domaine pour que le FMI puisse fournir des conseils de politique économique et concourir au renforcement des capacités d'une façon plus efficace et plus efficiente (voir chapitre 5). En outre, le Conseil d'administration a examiné le rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne et approuvé plusieurs recommandations qui, à son avis, permettraient au FMI d'améliorer ses politiques et ses opérations dans la région (chapitre 3).

Examen des finances du FMI

En mai 2006, le Directeur général a chargé un Comité de personnalités éminentes d'étudier le mode de financement du FMI. Le rapport de ce comité, remis au Conseil d'administration et publié en janvier 2007, concluait que le mode

⁸ Bien que le présent rapport annuel soit beaucoup plus court que par le passé, il n'en demeure pas moins un document de référence complet, car une grande partie des informations qui paraissaient auparavant dans la version imprimée a été transférée sur le CD-ROM ci-joint.

de financement actuel du FMI, selon lequel le revenu de l'institution provient essentiellement des intérêts qu'elle perçoit sur ses prêts, n'était pas adapté compte tenu de la grande diversité de ses fonctions et attributions⁹. Le comité recommandait un nouvel ensemble de mesures, notamment le développement des activités d'investissement et l'assouplissement des règles en la matière, la création d'une dotation au moyen de la vente d'une quantité limitée du stock d'or du

FMI, et la facturation des services fournis aux pays membres. Lors de sa réunion d'avril 2007, le CMFI a indiqué que le rapport du comité offrait «un point de départ solide pour la poursuite des travaux en vue de la mise au point d'un nouveau modèle visant à élargir la base de revenu». Le Conseil d'administration a engagé la réflexion sur un mode de financement pouvant recueillir un large soutien parmi les pays membres du FMI.

⁹ Ce rapport figure sur le CD-ROM ci-joint ainsi que sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/oth/2007/013107.pdf.

Chapitre 2 La surveillance pour promouvoir la stabilité financière et macroéconomique et la croissance

Le FMI suit l'évolution du système monétaire et financier international afin de s'assurer qu'il fonctionne harmonieusement et d'identifier les facteurs de vulnérabilité qui pourraient compromettre la stabilité. Pour la même raison, il surveille les politiques économiques de ses 185 pays membres, leur offrant ses analyses et ses conseils et les encourageant à adopter des politiques qui favorisent la stabilité financière et macroéconomique, ainsi qu'une croissance durable. Le FMI complète sa surveillance au niveau mondial et dans les pays par des évaluations périodiques des développements régionaux, notamment des politiques économiques appliquées dans le cadre d'accords régionaux formels tels que les unions monétaires. C'est cette combinaison de contrôles et de conseils qui constitue ce qu'on appelle la «surveillance» (encadré 2.1).

Au cours de l'exercice, le FMI a introduit plusieurs innovations dans ses activités de surveillance. Il a expérimenté la formule de la consultation multilatérale, nouveau cadre de discussion qui permet à des pays ou groupes de pays de travailler ensemble sur des thèmes d'intérêt commun. Il a organisé la première consultation multilatérale pour aider les pays membres à s'attaquer aux risques posés par les déséquilibres mondiaux actuels. En outre, il a accordé une plus grande attention aux effets de contagion internationaux, mis davantage l'accent sur les évolutions régionales afin de mieux comprendre leur impact sur les pays et sur l'économie mondiale, recadré ses consultations au titre de l'article IV, privilégié l'examen des questions financières et de change et intensifié ses actions d'information en vue de promouvoir l'adoption de bonnes politiques et de susciter un consensus en la matière (pour plus de précisions sur ces actions, voir chapitre 5).

Outre les changements apportés à la mise en œuvre quotidienne de la surveillance, le Conseil d'administration en a renforcé et modernisé l'architecture. La Stratégie à moyen terme préconise un recentrage de la surveillance sur son objectif initial, qui est de déterminer dans quelle mesure les politiques de change et macroéconomiques sont compatibles avec la stabilité nationale et internationale. Au cours de l'exercice, le Conseil a réexaminé la décision sur la surveillance des politiques de change adoptée en 1977, qui, avec l'article IV des Statuts, définit les grandes orientations en matière de surveillance, et il a mené une réflexion en vue de clarifier les priorités de la surveillance.

Le FMI a aussi pris des mesures pour mieux intégrer l'analyse du secteur financier aux consultations au titre de l'article IV et à la surveillance régionale, et pour identifier les liens entre le secteur financier et la macroéconomie. C'est dans cette optique qu'a été créé au début de l'exercice le Département des marchés monétaires et de capitaux (encadré 2.2). Pendant l'exercice, dans le cadre de la réorganisation des travaux du FMI sur le secteur financier, le dossier de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été centralisé au Département juridique, étant entendu toutefois que les aspects stratégiques et opérationnels de la prise en compte de ce dossier dans les travaux sur le secteur financier relèvent aussi du Département des marchés monétaires et de capitaux.

Encadré 2.1 Activités de surveillance

Le Conseil d'administration du FMI exerce une surveillance aux niveaux mondial, national et régional. Sur le plan mondial, il le fait en examinant l'évolution et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers internationaux. Les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière dans le monde), que les services du FMI préparent en règle générale deux fois par an, apportent une contribution majeure aux débats du Conseil et sont ensuite publiés. Le Conseil se réunit aussi de manière informelle pour examiner l'évolution de la situation économique mondiale et des marchés financiers internationaux. Le Rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change, que le FMI publie depuis 1950, est un autre instrument important de la surveillance mondiale¹.

Tout pays qui adhère au FMI s'engage, en vertu de l'article IV des Statuts, à poursuivre des politiques favorisant une croissance ordonnée et la stabilité des prix et à s'abstenir de manipuler son taux de change pour s'assurer un avantage concurrentiel inéquitable. Aux termes de l'article IV, le FMI vérifie si les pays membres observent ces obligations au moyen de missions que ses services effectuent régulièrement, en général chaque année, dans les pays (ce sont les «consultations au titre de l'article IV»)². (Les services du FMI effectuent fréquemment des missions informelles entre les consultations.) Les missions recueillent des données économiques et financières et examinent avec les autorités et les responsables de la banque centrale l'évolution de la situation économique depuis les précédentes consultations et les politiques appliquées en matière de change et dans les domaines monétaire, budgétaire

et structurel, ainsi que dans le secteur financier. Souvent, la mission rencontre aussi des parlementaires, des syndicalistes, des universitaires et des intervenants du marché financier. Elle remet un résumé de ses conclusions et conseils aux autorités du pays qui peuvent le rendre public. De retour au siège, elle rédige un rapport dans lequel elle décrit la situation économique et ses entretiens avec les autorités et évalue les politiques du pays. Ce rapport est soumis à l'examen des administrateurs et fait l'objet d'un débat au Conseil. Un résumé des commentaires des administrateurs est transmis au gouvernement du pays. Cette forme de revue par les pairs permet à la communauté internationale de donner des orientations et des conseils à chacun de ses membres et de faire profiter les politiques nationales des leçons tirées de l'expérience internationale. Si le pays membre y consent, le texte intégral du rapport pour les consultations au titre de l'article IV et une note d'information au public (NIP), dans laquelle est résumé le débat au Conseil, sont publiés sur le site du FMI, conformément à la politique de l'institution en matière de transparence (voir chapitre 5).

En complément de ces revues systématiques et régulières des différents pays, le Conseil évalue l'évolution de la situation et de la politique économiques des pays membres qui empruntent des ressources au FMI et consacre fréquemment des réunions informelles à l'examen du cas d'un pays en particulier. Les pays ont aussi la faculté de participer au programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de la Banque et du FMI ou de demander des rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC; encadré 2.3).

1 Les régimes de change des pays membres sont présentés brièvement au tableau II.9 intitulé «De facto classification of exchange rate regimes and monetary policy framework» à l'appendice II, Opérations et transactions financières, qui peut être consulté sur le CD-ROM et sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2007/eng/index.htm, où figure aussi le texte intégral du rapport et de ses appendices.

2 Les Statuts du FMI peuvent être consultés à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/aa/index.htm.

Encadré 2.2 Département des marchés monétaires et de capitaux

À la suite des recommandations du rapport rédigé en novembre 2005 par le groupe d'experts chargé par la direction du FMI d'examiner l'organisation du travail de l'institution dans les domaines du secteur financier et des marchés de capitaux, le Département des marchés monétaires et de capitaux a été créé au début de l'exercice¹. Cette nouvelle structure, qui résulte de la fusion du Département des marchés de capitaux internationaux et de celui des systèmes monétaires et financiers, regroupe les fonctions, attributions et compétences techniques de ces deux départements et sert de source d'information et de référence aux autres départements.

Le Département des marchés monétaires et de capitaux est chargé des travaux sur les questions de fond ou de nature analytique ou technique concernant les secteurs financiers et les marchés de capitaux, ainsi que les systèmes, dispositifs et opérations monétaires et de change. Il a essentiellement pour rôle d'identifier les risques potentiels pour la stabilité financière et macroéconomique mondiale, ainsi que leurs conséquences pour les pays, d'évaluer la vulnérabilité ou la solidité des systèmes monétaires et financiers des pays membres et l'efficacité du contrôle dont ils font l'objet de la part des autorités, de promouvoir la mise en place de sauvegardes pour prévenir les crises financières et contribuer au bon fonctionnement du dispositif international d'atténuation et de gestion des risques, et d'appuyer le renforcement des capacités dans les pays membres. Cette dernière activité est décrite au chapitre 4.

¹ Voir communiqué de presse 06/21, à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr0621.htm.

Mise en œuvre de la surveillance

Au cours de l'exercice, la surveillance a été axée sur plusieurs grands thèmes : l'instabilité accrue des marchés financiers, les effets de contagion et les risques dont s'accompagnerait une correction désordonnée des déséquilibres mondiaux, les conséquences que pourraient avoir pour l'économie mondiale le repli du marché immobilier aux États-Unis et l'impact des cours élevés du pétrole et autres produits de base dans les pays qui les exportent ou les importent. Les instruments analytiques utilisés pour préparer les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* (Global Fi-

ancial Stability Report — GFSR) ont servi à appréhender les effets de contagion internationaux et à en tirer des enseignements pour l'action future.

Surveillance mondiale

Perspectives de l'économie mondiale

Lorsqu'il a examiné les *Perspectives de l'économie mondiale* en août 2006 et mars 2007, le Conseil d'administration s'est félicité de la poursuite de l'expansion forte et généralisée de l'économie mondiale en 2006, en notant que l'activité dans la plupart des régions avait atteint, voire dépassé, les prévisions. Selon les administrateurs, l'économie mondiale ne devrait ralentir que légèrement en 2007 et en 2008, et les tensions inflationnistes devraient rester contenues. Ils ont estimé en général que les turbulences observées sur les marchés en février et mars 2007, après une période de hausse soutenue des cours des actifs, n'étaient qu'une correction qui ne remettait pas fondamentalement en cause les bonnes perspectives de l'économie mondiale.

Lors de son débat de mars 2007, le Conseil a estimé que la balance des risques qui pesaient sur l'économie mondiale (correction en cours du marché immobilier aux États-Unis, persistance d'une forte instabilité sur les marchés financiers, risque d'inversion du mouvement de baisse des cours du pétrole et possibilité d'une résolution désordonnée des importants déséquilibres mondiaux) restait plutôt orientée à la baisse, mais semblait plus équilibrée que six mois auparavant. La principale question soulevée par l'évaluation de ces risques était de savoir si l'économie mondiale resterait sur une trajectoire de croissance saine même en cas de ralentissement plus prononcé de l'économie américaine, autrement dit si les perspectives de l'économie mondiale pouvaient être découplées de celles de l'économie des États-Unis compte tenu en particulier des effets limités du fléchissement récent de l'activité dans ce pays¹⁰.

Rapport sur la stabilité financière dans le monde

Lors de leur examen en mars 2007 du GFSR, les administrateurs sont convenus que la stabilité financière et macroéconomique mondiale continuait de reposer sur des perspectives économiques solides, encore que, dans quelques secteurs, les risques d'une dégradation se soient légèrement accrus. Consta-

¹⁰ Pour un résumé complet des débats du Conseil d'administration sur les Perspectives de l'économie mondiale, voir le CD-ROM.

tant que les risques et les conditions financières fondamentales avaient changé depuis l'examen du précédent rapport en août 2006, le Conseil a estimé qu'il y avait lieu de prêter davantage attention à un certain nombre d'évolutions observées sur les marchés. Si aucun des risques à court terme identifiés ne constituait en soi une menace pour la stabilité financière et macroéconomique, une évolution défavorable dans un secteur pouvait obliger à réévaluer les risques dans d'autres secteurs et avoir des conséquences graves pour l'économie. Les turbulences observées sur les marchés en février et mars 2007 ont confirmé la pertinence de cette démarche et ont permis de rappeler aux opérateurs que de telles réévaluations pouvaient survenir très rapidement. Les risques macroéconomiques, ainsi que ceux auxquels font face les pays émergents, s'étaient légèrement atténués depuis le rapport précédent, mais les risques de marché et de crédit avaient augmenté, même s'ils étaient relativement faibles auparavant, et, dans plusieurs pays émergents, les entrées massives de capitaux posaient des difficultés aux autorités. Le risque que la correction des déséquilibres mondiaux s'opère de façon désordonnée s'était aussi quelque peu atténué, mais restait préoccupant.

Les fonds spéculatifs ont aidé à améliorer l'efficacité et la stabilité des marchés, mais, d'après le Conseil, leur dimension et la structure complexe des risques qu'ils posent pourraient accélérer la transmission des chocs ou les amplifier. Tout en faisant observer que la plus grande diversité des actifs, des pays d'origine et des catégories d'investisseurs a contribué à une mondialisation du système financier qui, en laissant les capitaux circuler librement, devrait permettre de diversifier plus efficacement les risques, accroître l'efficacité des marchés de capitaux et favoriser la stabilité financière et macroéconomique, le Conseil a souligné l'importance de libéraliser les marchés financiers de façon progressive et en prenant des mesures selon un ordre soigneusement établi. Les administrateurs ont salué la contribution que le GFSR apporte à la surveillance du secteur financier en encourageant notamment l'adaptation des systèmes légaux, réglementaires et de contrôle nationaux à la mondialisation de l'environnement financier. Ils se sont déclarés favorables à l'amélioration des mécanismes de collaboration multilatérale, en particulier pour renforcer la coordination des contrôles, y compris par une meilleure application de normes internationales bien établies et la poursuite des travaux sur la gestion et les mécanismes de règlement des crises¹¹.

Première consultation multilatérale

Dans son rapport d'avril 2006 sur la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme du FMI, le Directeur général a proposé que le dispositif de surveillance en vigueur soit complété par des consultations multilatérales, nouvel instrument qui encouragerait la coopération au sein de certains groupes de pays sur les politiques à mener pour relever les défis de l'économie mondiale et s'attaquer aux problèmes nationaux. Le Comité monétaire et financier international (CMFI), instance de niveau ministériel qui donne des avis au FMI sur les politiques à suivre, a approuvé cette proposition (voir chapitre 5, «Comment fonctionne le FMI»).

La première consultation multilatérale a permis à ses cinq participants (Arabie Saoudite, Chine, États-Unis, Japon et zone euro) d'analyser les déséquilibres mondiaux et de réfléchir à la meilleure solution de les réduire tout en préservant la vigueur de la croissance mondiale. Le Conseil d'administration dressera un bilan de cette première consultation au cours de l'exercice 2008.

Cours des produits de base

Étant donné que les fluctuations des cours du pétrole et des autres produits de base influent considérablement sur la politique économique, la surveillance multilatérale du FMI prend de plus en plus en compte les marchés de ces produits. Le Conseil rappelle régulièrement aux pays importateurs, par



Ouvrier sur le champ de pétrole de Zhangaosen, au Kazakhstan

¹¹ Pour un résumé complet des débats du Conseil d'administration sur le GFSR, voir le CD-ROM.

Encadré 2.3 Les RONC et les initiatives de normalisation des données

Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC). Les pays membres peuvent demander que soit évalué leur respect des normes et des codes dans les 12 domaines suivants : normes comptables, vérification des comptes, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, contrôle bancaire, gouvernement d'entreprise, diffusion des données, transparence budgétaire, insolvabilité et droits des créanciers, contrôle des assurances, transparence des politiques monétaire et financière, systèmes de paiement et réglementation des valeurs mobilières. Les RONC, dont 76 % environ ont été publiés, servent à mieux cibler les discussions entre les autorités nationales, d'une part, et le FMI et la Banque mondiale, d'autre part, et à renforcer les moyens dont disposent les pays pour participer à l'économie mondialisée et en tirer parti. Le secteur privé (notamment les agences de notation) les utilise pour évaluer les risques. Le nombre des pays qui participent à l'initiative en matière de normes et codes est en hausse. À la fin d'avril 2007, 811 modules de RONC avaient été achevés pour 137 pays, soit 74 % des membres du FMI, et la plupart des pays ayant une importance systémique avaient demandé à faire l'objet d'une évaluation. Plus de 380 RONC avaient trait aux normes du secteur financier, dont le tiers environ portaient sur le contrôle bancaire, les autres étant répartis de façon à peu près uniforme entre les autres normes et codes.

Norme spéciale de diffusion des données (NSDD). L'adhésion à la NSDD, que le Conseil d'administration a créée en 1996, est facultative. Les adhérents (pays qui ont accès aux marchés financiers internationaux ou qui cherchent à y accéder) s'engagent à respecter les normes acceptées au plan international en ce qui concerne la couverture, la périodicité et les délais de diffusion des données. Ils fournissent des informations sur les méthodes qu'ils emploient pour établir et diffuser leurs données («métadonnées»), informations qui sont inscrites au tableau d'affichage des normes de diffusion (TAND)¹ du FMI. En outre, ils sont tenus de

se doter d'un site Internet, relié électroniquement au TAND, où sont présentées les données effectives. Les pays adhérent à la NSDD ont commencé à diffuser les données requises sur la dette extérieure en septembre 2003; les données de 58 pays sont publiées dans les statistiques trimestrielles de la dette extérieure (QEDS) de la Banque mondiale. Le Moldova et le Luxembourg ont adhéré à la NSDD durant l'exercice, de sorte qu'au 30 avril 2007, le nombre total des adhérents s'élevait à 64.

Système général de diffusion des données (SGDD). Le Conseil d'administration a créé le SGDD en 1997 pour aider les pays membres à améliorer leur système statistique. Les pays ayant adhéré au SGDD (88 à la fin d'avril 2007) fournissent des métadonnées qui décrivent leurs pratiques en matière d'établissement et de diffusion des données, ainsi que des projets d'amélioration détaillés, en vue de leur inscription au TAND. Entre la sixième revue par le Conseil des initiatives en matière de normalisation des données, qui a eu lieu en novembre 2005 et le 30 avril 2007, huit pays ou territoires ont adhéré au SGDD. Six des 94 pays ou territoires ayant adhéré au SGDD depuis sa création ont pu souscrire à la NSDD.

Pour compléter la NSDD et le SGDD, le FMI a lancé l'initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD). L'initiative SDMX, que le FMI est en train d'élaborer en collaboration avec d'autres organisations internationales, vise à rendre plus efficaces la gestion et l'échange par voie électronique des statistiques des organismes nationaux et internationaux, grâce à l'utilisation de méthodes normalisées, de protocoles cohérents et d'autres schémas détaillés visant à faciliter la publication, l'échange et l'affichage de données sur les sites Internet. Le CEQD est une méthodologie d'évaluation qui a été intégrée à la structure du module statistique des RONC à la suite de la quatrième revue (en 2001) des initiatives du FMI en matière de normalisation des données.

¹ Voir le site dsbb.imf.org/Applications/web/dsbbhome.

exemple, l'importance de fixer les prix en fonction du marché, c'est-à-dire de mettre fin aux subventions et de répercuter les cours du pétrole à la consommation. L'un des chapitres de l'édition de septembre 2006 des *Perspectives de l'économie mondiale* a été consacré aux produits de base non pétroliers (métaux, denrées alimentaires et autres produits agricoles) et, dans les éditions de septembre 2006 et d'avril 2007, une grande place a été accordée à l'analyse du marché pétrolier et à l'impact des variations des cours du pétrole sur l'économie mondiale. Lors de leur examen des *Perspectives*, les administrateurs ont reconnu que les tensions inflationnistes pouvaient resurgir lorsque des contraintes commençaient à peser sur l'utilisation des ressources. Ils ont observé que la hausse sensible des cours des produits de base non pétroliers, en particulier les métaux, avait permis une forte croissance dans de nombreux pays émergents ou en développement; aussi ont-ils conseillé à ces pays d'épargner ou d'investir leurs recettes exceptionnelles de manière à soutenir la croissance future des secteurs autres que ceux des produits de base. Ils ont aussi insisté sur le risque d'une inversion de la baisse récente des cours du pétrole du fait de la persistance des tensions géopolitiques et des contraintes d'excédent de capacité.

La communauté internationale s'emploie à améliorer la qualité et la transparence des données concernant le marché du pétrole. Dans ce contexte, le FMI fournit davantage de métadonnées pour le Système général de diffusion des données et la Norme spéciale de diffusion des données (voir «Normes et codes, y compris diffusion des données» page 28 et l'encadré 2.3). Pour répondre à la forte demande de données fiables, il partage son savoir-faire en matière d'évaluation de la qualité des données avec d'autres organisations internationales et collabore avec les grands exportateurs de pétrole en vue de résoudre les problèmes afférents aux statistiques pétrolières. Enfin, il a participé à un programme de formation sur l'initiative «JODI»¹².

Surveillance bilatérale

Au cours de l'exercice, le Conseil a conclu 134 consultations au titre de l'article IV (voir le tableau 2.1 sur le CD-ROM). De plus en plus, le FMI axe sa surveillance sur l'identification des risques les plus graves auxquels sont confrontés ses membres et

sur les sujets qui sont au cœur de son mandat. Soucieux de définir une démarche qui, le cas échéant, puisse se limiter à quelques grands problèmes, et conformément à la recommandation faite dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de tendre à une plus grande efficacité, le FMI a expérimenté pendant l'exercice une forme simplifiée de consultations avec 10 pays afin de redéployer les ressources vers les travaux dans les domaines prioritaires. Le Conseil prévoit de dresser un bilan de cette démarche simplifiée au début de l'exercice 2008.

D'importants travaux ont été entrepris pendant l'exercice en vue de moderniser le cadre de la surveillance et de faire en sorte que la surveillance bilatérale prenne davantage en compte l'analyse de l'évolution du secteur financier et des marchés de capitaux. En outre, les effets de contagion internationaux font depuis quelque temps l'objet d'un examen plus approfondi. Comme le montre l'évaluation de la qualité de la surveillance des taux de change (voir infra), ces efforts portent progressivement leurs fruits.

Le modèle budgétaire global (MBG)¹³ du FMI est utilisé dans le contexte de la surveillance bilatérale, notamment pour évaluer l'impact global des modifications apportées à la politique budgétaire (assainissement des finances publiques, réforme de la fiscalité et de la sécurité sociale, entre autres) dans un certain nombre de pays industriels ou émergents. L'analyse qui est faite dans les *Perspectives de l'économie mondiale* des répercussions d'un ralentissement de l'économie des États-Unis sur le reste du monde repose sur diverses approches économétriques et techniques de modélisation.

Surveillance régionale et actions d'information

Étant donné que les membres des unions monétaires délèguent leurs compétences en matière monétaire et de change, volets essentiels de la surveillance, à des institutions régionales, le FMI complète les consultations qu'il mène au titre de l'article IV avec chaque pays membre d'une union monétaire en rencontrant des représentants de l'institution régionale. Conformément aux orientations données par le Conseil d'administration dans le cadre de la Stratégie à moyen terme, les services du FMI

12 Après une période d'instabilité exceptionnelle des cours du pétrole dans les années 90, six organisations internationales (l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Eurostat, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), l'OPEP et la Division de statistique des Nations Unies) ont lancé cette initiative, appelée à l'origine Joint Oil Data Exercise, pour faire prendre conscience de la nécessité de rendre plus transparentes les données sur les marchés pétroliers. On trouvera de plus amples informations à l'adresse www.jodidata.org/FileZ/ODTmain.htm.

13 Le modèle budgétaire global (MBG) est un modèle d'équilibre général multinational mis au point au FMI dans le droit fil du concept de «nouvelle macroéconomie en économie ouverte» (NMEO) pour examiner des questions de politique budgétaire. Il est particulièrement adapté à l'étude des variations temporaires ou permanentes des recettes fiscales ou des dépenses, qu'elles soient rapides ou progressives (comme dans le cas des tensions qui s'exercent sur les dépenses du fait du vieillissement de la population). Le caractère multinational du MBG permet d'analyser les retombées internationales de la modification des taux d'intérêt mondiaux induite par les variations de la dette publique. Le MBG permet aussi aux praticiens d'évaluer les effets macroéconomiques de plusieurs stratégies possibles d'assainissement des finances publiques.

procèdent aussi à d'autres opérations de surveillance régionale (publication de perspectives économiques régionales semestrielles, dialogue dans le cadre de divers forums régionaux et études présentant un intérêt commun pour les pays d'une même région, notamment) et tiennent compte de façon plus systématique des conclusions de cette surveillance régionale lorsqu'ils mènent des consultations au titre de l'article IV. De plus en plus de documents et de rapports sont consacrés aux effets de contagion régionaux et portent sur l'expérience au plan multinational.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné l'évolution de la situation dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union monétaire des Caraïbes orientales, et la zone euro¹⁴.

CEMAC. Lorsqu'ils ont examiné la situation de la CEMAC en juillet 2006, les administrateurs l'ont félicitée des résultats macroéconomiques positifs obtenus en 2005, qui étaient attribuables en partie à la manne pétrolière et à une meilleure exécution des politiques macroéconomiques. Cependant, le revenu par habitant reste faible dans la plupart des pays membres de la Communauté, qui éprouvent par ailleurs de grandes difficultés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil a exhorté les autorités à tirer parti de l'amélioration de la situation macroéconomique et financière pour s'attaquer aux problèmes structurels de longue date dont la résolution est cruciale pour la croissance du secteur non pétrolier, l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Les administrateurs ont aussi noté que l'intégration régionale pouvait faciliter le développement du marché et stimuler la croissance; aussi ont-ils demandé que soit réaffirmée la priorité accordée à la promotion des échanges. La CEMAC a participé à un PESF (voir infra) qui a permis de constater que, si le secteur financier s'était renforcé, il restait à relever de redoutables défis. Les administrateurs ont invité instamment les pays de la CEMAC à continuer d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique et à accélérer les réformes, d'autant que les secteurs financiers de la région figurent parmi les moins développés du monde.

Union monétaire des Caraïbes orientales. Le Conseil s'est félicité du redressement de l'activité économique de ces dernières années, engendré par le tourisme, la préparation de la coupe du monde de cricket et une hausse de l'investissement privé. La quasi-caisse d'émission de l'Union a été à l'origine d'une longue période de stabilité des prix et la monnaie semble compétitive. Il s'agit maintenant de maintenir la dynamique de la croissance en 2007 et au-delà. Les pays de l'Union, qui sont importateurs de pétrole, continuent de se heurter à des obstacles considérables (cours mondiaux élevés de l'énergie et endettement public massif, entre autres) et les exportateurs de sucre et de bananes devront s'adapter à l'érosion des préférences commerciales. D'autres réformes légales, réglementaires et administratives sont nécessaires pour éliminer les restrictions qui entravent l'activité des entreprises privées. Les administrateurs ont demandé instamment que soit poursuivi le renforcement du cadre de réglementation et de contrôle sur lequel repose le développement des marchés financiers.

Zone euro. La croissance s'est accélérée et a gagné du terrain dans la zone euro, les politiques budgétaires respectent de plus en plus le Pacte de stabilité et de croissance révisé, les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu et la réforme des marchés de produits et de services ainsi que l'intégration financière ont progressé. Cependant, le Conseil d'administration estime que la balance des risques est orientée à la baisse pour 2007 et au-delà. La croissance de la productivité continue d'être médiocre, l'emploi et la consommation restent en retrait, les cours du pétrole sont instables et les déséquilibres mondiaux ne sont toujours pas corrigés. Les administrateurs ont souligné la nécessité d'accélérer l'assainissement des finances publiques et de poursuivre les réformes structurelles qui visent à renforcer les incitations au travail et à l'investissement.

UEMOA. En 2006, la situation économique de l'UEMOA a été globalement difficile. L'inflation a nettement diminué malgré la hausse des prix des importations de produits pétroliers et les réserves de change sont restées suffisantes, mais le taux moyen de croissance est tombé à 3,4 % et le déficit extérieur courant s'est creusé. La convergence des politiques économiques, l'intégration économique et les réformes structurelles progressent lentement et la croissance, ainsi que l'intégration régionale, est freinée par des chocs macroéconomiques, des faiblesses structurelles et, dans cer-

¹⁴ Les résumés des discussions du Conseil d'administration peuvent être consultés sur le CD-ROM et sur le site du FMI : «IMF Executive Board Concludes 2006 Discussion on Common Policies of Member Countries with CEMAC», www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0690.htm (NIP 06/90), «IMF Executive Board Concludes 2006 Regional Discussions with Eastern Caribbean Currency Union», www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0713.htm (NIP07/13), «IMF Executive Board Discusses Euro Area Policies», www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0686.htm (NIP 06/86) et «IMF Executive Board Concludes 2007 Consultation with West African Economic and Monetary Union», www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0755.htm (NIP 07/55).



La Bovespa de São Paulo, au Brésil

tains pays, des problèmes sociopolitiques. Cependant, l'UEMOA redouble d'efforts pour éliminer ces obstacles. En 2006, elle a engagé une réforme du commerce extérieur et lancé un ambitieux programme de réformes pour 2006–10. Étant donné que le secteur financier de la région n'est pas intégré et qu'il est peu développé, le Conseil administration s'est félicité que les autorités aient demandé un PESF régional.

Perspectives économiques régionales. Ce type de rapport est préparé tous les semestres pour les régions suivantes : Afrique subsaharienne, Asie et Pacifique, Moyen-Orient et Asie centrale, et Hémisphère occidental¹⁵. Dès la publication des rapports, le FMI organise des conférences de presse ou des séminaires au siège ou sur le terrain. Les départements géographiques se rendent souvent dans les régions pour présenter les conclusions des rapports en diverses localités et à divers publics. Par exemple, le Département Moyen-Orient et Asie centrale organise des actions d'information deux fois par an à l'occasion de la publication de son rapport à Dubaï, en Asie centrale et en Afrique du Nord.

L'intensification des actions d'information a permis de diffuser plus largement les conclusions des études du FMI et stimulé le débat sur les problèmes régionaux. Outre les activités entreprises parallèlement à la publication des perspectives économiques régionales, le FMI organise des conférences et des séminaires régionaux, parfois en collaboration avec des organismes locaux. (On trouvera des exemples à la section du chapitre 5 consacrée aux actions d'information.)

La surveillance du secteur financier et l'initiative en matière de normes et codes

Pour que les pays bénéficient pleinement des flux de capitaux transfrontaliers, qui ont augmenté de façon spectaculaire depuis une vingtaine d'années, leur secteur financier doit être robuste et bien réglementé. En 1999, le FMI et la Banque mondiale ont lancé une initiative conjointe, le PESF, qui leur permet d'évaluer de façon exhaustive le système financier des pays membres qui le souhaitent. Le programme d'évaluation du secteur financier (PESF), pierre angulaire de la surveillance

¹⁵ Le texte intégral de ces rapports peut être consulté sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org. Il est envisagé de publier un rapport sur les perspectives économiques régionales de l'Europe à compter de l'automne 2007.

du système financier, sert de base aux évaluations par le FMI des risques que ce secteur fait peser sur la stabilité macroéconomique, compte tenu notamment de sa capacité d'absorber les chocs macroéconomiques.

Des PESF régionaux peuvent être entrepris pour les unions monétaires, notamment lorsqu'elles disposent de structures régionales de réglementation et de contrôle importantes. Un PESF a été achevé pour la CEMAC au cours de l'exercice et l'UEMOA en a sollicité un (voir supra). En outre, le FMI a lancé des projets portant sur le secteur financier de l'Amérique centrale, du Maghreb et de la région Pays nordiques–Pays baltes¹⁶.

Avec un total de 123 évaluations initiales achevées ou en cours, le FMI et la Banque mondiale se concentrent de plus en plus sur les mises à jour des PESF. Celles-ci consistent essentiellement en une analyse de la stabilité financière, une actualisation factuelle quant au respect des normes et codes figurant dans l'évaluation initiale¹⁷ et un réexamen des principaux problèmes soulevés dans l'évaluation initiale. Le plus souvent, les mises à jour ne nécessitent qu'une seule mission des services du FMI et

de la Banque mondiale (contre deux pour les évaluations initiales) et absorbent donc en général moins de ressources que les évaluations initiales.

Au cours de l'exercice, 18 PESF ont été achevés, dont six étaient des mises à jour¹⁸; à l'heure actuelle, 53 PESF (dont 30 mises à jour) sont en cours de réalisation ou ont été décidés et sont en phase préparatoire.

Les travaux progressent en vue de l'insertion d'une composante représentative du secteur financier dans le modèle économique mondial du FMI¹⁹. Le FMI étudie aussi actuellement les conséquences de l'intégration internationale croissante des marchés financiers pour les politiques budgétaires nationales ainsi que les liens entre le secteur financier et les institutions et la politique budgétaires.

Normes et codes, y compris diffusion des données

Au lendemain de la crise asiatique de 1997–98, les administrateurs ont insisté, lors de leurs discussions consacrées au renforcement de l'architecture financière internationale, sur la nécessité de mettre en place des normes et codes de bonnes pratiques internationalement reconnus de nature à encourager la stabilité financière et macroéconomique aux niveaux national et international. Le résultat a été le lancement en 1999 de l'initiative en matière de normes et codes. Le FMI et la Banque mondiale évaluent les politiques des pays membres par rapport à des critères internationaux de bonnes pratiques dans trois grands domaines (transparence des opérations de l'État et de la formulation de la politique économique, normes du secteur financier et normes d'intégrité du marché pour le secteur des entreprises) et publient des rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC, voir encadré 2.3) qui ont pour but d'aider les pays à renforcer leurs institutions économiques, de guider les travaux du FMI et de la Banque et d'informer les intervenants du marché. Après la revue par le Conseil d'administration de l'initiative au cours de l'exercice 2006 et conformément aux recommandations formulées dans le contexte de la Stratégie à moyen terme, l'initiative a été renforcée par l'établissement d'un

Depuis la crise asiatique de 1997–98, le FMI donne de plus en plus d'importance à l'analyse des facteurs de vulnérabilité bilanciaux dans l'évaluation du risque-pays.

¹⁶ Voir l'encadré 3.4 du Rapport annuel 2006 du FMI, intitulé : «Intégration financière régionale en Amérique centrale», à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2006/eng/index.htm.

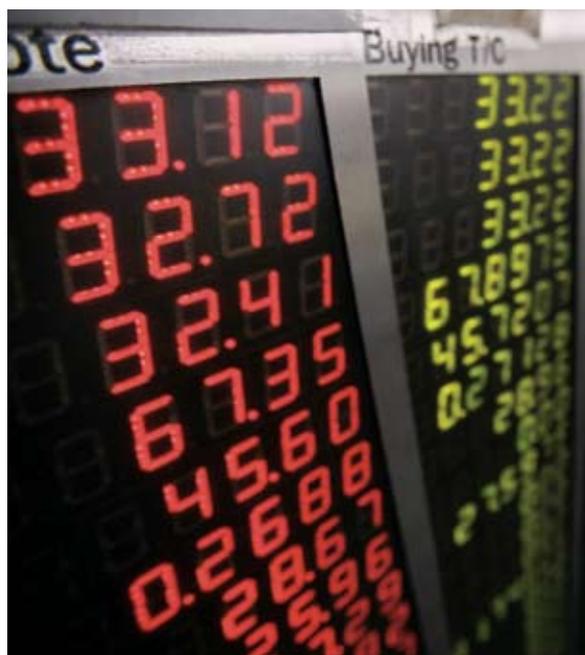
¹⁷ Les actualisations factuelles permettent d'établir si le respect des normes et codes a progressé sans toutefois réévaluer les conclusions du PESF initial.

¹⁸ Ces chiffres correspondent au nombre des évaluations examinées par le Conseil pendant l'exercice.

¹⁹ Le modèle économique mondial (MEM), que le FMI élabore depuis 2002, est un vaste modèle macroéconomique multinational reposant sur un cadre microéconomique explicite dans lequel les consommateurs optimisent l'utilité et les producteurs, les bénéficiaires. L'intégration de l'offre intérieure, de la demande, du commerce et des marchés internationaux d'actifs dans une seule structure théorique permet d'énoncer globalement les mécanismes de transmission, et d'obtenir ainsi des informations que ne donnent pas les modèles antérieurs. Le FMI a utilisé diverses simulations faites à l'aide de ce modèle pour évaluer, par exemple, les conséquences intérieures et internationales des politiques visant à intensifier la concurrence sur les marchés, l'impact des hausses des cours du pétrole, les retombées dans les pays émergents de l'instabilité des changes dans les pays industriels et la politique monétaire qui convient aux pays émergents. Pour une description détaillée du modèle, voir www.imf.org/external/np/res/gem/2004/eng/index.htm.

ordre de priorité par pays plus précis pour les RONC et leurs mises à jour, une meilleure intégration des RONC aux activités de surveillance et d'assistance technique, et la clarification des RONC. Plusieurs normes révisées ces dernières années servent maintenant de base aux évaluations. En avril 2007 par exemple, le Conseil a souscrit aux nouvelles normes et méthodologies découlant des principes fondamentaux de Bâle²⁰ publiés en octobre 2006.

Les évaluations de la transparence budgétaire effectuées dans 86 pays dans le cadre de l'initiative en matière de normes et de codes reposent sur le *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques*, qui a été révisé au cours de l'exercice après un vaste processus de consultation. Publié en 1998, le code joue un rôle crucial dans les efforts que déploie le FMI pour aider ses membres à appliquer des normes de transparence et de bonne gouvernance. La transparence des finances publiques contribue au débat public sur la politique budgétaire, durcit l'obligation faite aux gouvernements de rendre compte de l'exécution de cette politique et accroît leur crédibilité, renforçant ainsi les moyens dont les pays disposent pour élaborer des politiques saines, gérer la dette publique et préparer le budget²¹. L'un des principaux objectifs du code révisé est de permettre une prise en compte totale des aspects liés à la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, en s'inspirant des enseignements tirés de la pratique du *Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles* préparé par le FMI en 2005, qui traite plus particulièrement des problèmes des pays dont une part importante des recettes provient de ressources pétrolières ou minérales. En outre, le code révisé élargit le champ d'application des bonnes pratiques pour couvrir plus explicitement certaines grandes questions afférentes à la transparence budgétaire, telles que la gestion du risque budgétaire, l'ouverture du budget et des décisions de politique budgétaire, le processus de vérification externe et la publication d'un guide sur le budget à l'usage des contribuables. Le *Manuel sur la transparence des finances publiques*, qui sert de référence pour les bonnes pratiques en matière de transparence des fi-



Panneau d'affichage des devises à Bangkok

nances publiques, avec des exemples pris dans divers pays en développement, émergents ou avancés, a lui aussi été profondément révisé²².

En outre, le FMI a commencé à publier en septembre 2006 l'*International Financial Statistics, Supplement on Monetary and Financial Statistics, Supplement Series No.17*, recueil trimestriel des statistiques monétaires et financières de 65 pays. Ces données sont très utiles pour établir les matrices requises lorsque l'approche bilancielle du FMI est utilisée pour évaluer les facteurs de vulnérabilité liés à la dette. Depuis la crise asiatique, le FMI donne de plus en plus d'importance à l'analyse des facteurs de vulnérabilité bilanciaux dans l'évaluation du risque-pays. Les informations sur les bilans des principaux secteurs économiques d'un pays (secteur public, secteurs financier et non financier privés, ménages et non-résidents) aident à évaluer les asymétries en matière d'échéances, de monnaies et de structures du capital, ainsi que les liens entre secteurs.

20 Les principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publiés pour la première fois en septembre 1997, ont été mis à jour en 2006 afin de tenir compte des modifications apportées à la réglementation bancaire. Les pays utilisent ces principes, ainsi que la méthodologie des principes fondamentaux, comme critères pour évaluer la qualité de leur système de contrôle et identifier les mesures à prendre pour combler les lacunes dans les domaines de la réglementation et du contrôle. Le FMI et la Banque mondiale utilisent également les principes fondamentaux dans le contexte du PESF pour évaluer les systèmes et les pratiques des pays en matière de contrôle bancaire.

21 Ce code peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/fad/trans/code.htm.

22 Voir www.imf.org/external/np/fad/trans/manual/index.htm.

Le Conseil d'administration du FMI a renforcé la surveillance des politiques de change et demandé que les liens entre le secteur financier et la macroéconomie fassent l'objet d'un suivi plus étroit.

En raison de l'évolution constante du climat économique et des impératifs de l'analyse économique, le FMI s'emploie actuellement à mettre à jour, en étroite collaboration avec ses membres et les autres organisations internationales, les normes devant régir l'établissement des statistiques macroéconomiques. Il contribue aussi à l'actualisation du système de comptabilité nationale de 1993 et a affiché sur son site, pour qu'elle puisse être consultée partout dans le monde, la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* et le *Manuel d'indexation des prix à l'exportation et à l'importation*. La mise à jour des diverses normes statistiques est coordonnée afin d'harmoniser au mieux les méthodologies statistiques. Les normes méthodologiques utilisées pour l'établissement des statistiques servent de base aux travaux du FMI dans les domaines des modules de données des RONC, de l'assistance technique et de la formation; en outre, elles concourent à l'homogénéité des données et à l'observation des meilleures pratiques en matière de méthodologie statistique.

Moderniser le cadre de la surveillance et intégrer l'analyse du secteur financier

Depuis 30 ans, le Conseil d'administration examine régulièrement les activités de surveillance du FMI. Entre 1998 et 2004, il l'a fait tous les deux ans. Il a été décidé en 2006 que cet examen aurait lieu désormais tous les trois ans, dans la logique de la sim-

plification des procédures du FMI prévue dans le contexte de la Stratégie à moyen terme. Lors de son dernier examen (2004), le Conseil a recommandé d'approfondir les questions de change, et notamment 1) d'identifier clairement les régimes de change effectifs dans les rapports des services du FMI, 2) d'utiliser plus systématiquement un large ensemble d'indicateurs et d'instruments analytiques pour évaluer la compétitivité extérieure et 3) de présenter de façon exhaustive et équilibrée le dialogue de fond sur les questions de change entre les services du FMI et les autorités²³. Dans le prolongement de ces recommandations, il a examiné en août 2006 un document dans lequel le FMI avait évalué la qualité de ses récents travaux sur les questions de change dans 30 grandes économies représentant plus de 90 % du PIB mondial²⁴. Les administrateurs ont en général reconnu que la surveillance s'était nettement améliorée depuis l'examen de 2004 et que la qualité de l'analyse était pour l'essentiel satisfaisante en ce qui concerne trois des quatre volets de la surveillance (description du régime de change, évaluation de ce régime et compatibilité de la politique de change avec la stabilité extérieure), mais qu'il était possible de l'améliorer encore pour le quatrième volet (évaluation du niveau du taux de change et de la compétitivité extérieure). Le Conseil a aussi demandé que soient davantage prises en considération les retombées des politiques de change des pays.

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le cadre d'évaluation des taux de change, le Conseil d'administration a examiné en novembre 2006, lors d'un séminaire informel, un rapport des services du FMI sur les méthodologies révisées et développées dont se sert le Groupe consultatif sur les taux de change pour évaluer les taux de change. Ce groupe, qui a évalué le taux de change de plusieurs pays avancés depuis le milieu des années 90, a développé ses méthodologies pour couvrir environ 20 pays émergents. Ces méthodologies peuvent aider à déterminer dans quelle mesure les soldes courants et les taux de change effectifs réels cadrent avec les données fondamentales qui les sous-tendent. Les services du FMI ont organisé des séances d'information en Europe, en Asie et en Afrique pour examiner avec des dirigeants, universitaires ou opérateurs ces nouvelles méthodologies et les approches utilisées pour établir des modèles de taux de change²⁵.

²³ L'examen bisannuel de la surveillance peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2004/pn0495.htm.

²⁴ Le document intitulé «*Treatment of Exchange Rate Issues in Bilateral Fund Surveillance—A Stocktaking*» se trouve sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=3951. Le résumé des débats au Conseil peut être consulté sur le CD-ROM et sur le site du FMI : «*IMF Executive Board Discusses Treatment of Exchange Rate Issues in Bilateral Surveillance—A Stocktaking*», à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn06131.htm (NIP 06/131).

²⁵ Voir communiqué de presse 06/266 «*IMF Strengthening Framework for Exchange Rate Surveillance*» sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06266.htm.

En complément des évaluations de l'efficacité de la surveillance auxquelles se livrent périodiquement le Conseil d'administration ainsi que la direction et les services du FMI, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE; voir encadré 5.3) a achevé pendant l'exercice une évaluation des conseils donnés par le FMI dans le domaine des changes, que le Conseil d'administration doit examiner au début de l'exercice 2008²⁶. Le BIE se proposait de répondre à trois grandes questions : le rôle du FMI est-il clairement défini et bien compris? Quel est le niveau de qualité des conseils du FMI et du travail d'analyse qui les sous-tend? Quelle est l'efficacité du dialogue entre le FMI et les autorités nationales? Dans son rapport, le BIE reconnaît que, à certains égards, la qualité des conseils du FMI s'est améliorée entre 1999 et 2005, citant maints exemples de bonnes analyses et de missions très spécialisées. En même temps, il constate qu'il y a lieu de réaffirmer l'objectif fondamental de la surveillance des taux de change et de clarifier les rôles respectifs du FMI et de ses membres. Il formule ainsi des recommandations détaillées visant à améliorer à la fois la façon dont le FMI gère et présente ses conseils en matière de change et ses relations avec ses membres.

Les principes et les procédures qui régissent le champ d'application et les modalités opérationnelles de la surveillance des politiques de change ont été adoptés par le Conseil d'administration en 1977, après l'effondrement du système des parités fixes de Bretton Woods²⁷. Au cours de l'exercice, le Conseil a examiné l'opportunité de réviser cette décision pour qu'elle couvre plus globalement la surveillance et pour l'aligner davantage sur l'article IV et les meilleures pratiques actuelles²⁸. Non seulement une telle révision montrerait que le FMI est résolu à accroître l'efficacité de la surveillance, y compris en matière de change, mais elle servirait de base à la pratique de la surveillance, en unifiant les orientations, en clarifiant les problèmes et les procédures, et en permettant de mieux cerner les questions prioritaires. Les administrateurs, qui avaient constaté lors de leur débat qu'un vaste consensus existait dans de nombreux domaines, se sont par la suite employés à trouver un terrain d'entente sur d'autres sujets. Pendant les réunions de printemps, le CMFI est convenu que les principes ci-après devaient guider les travaux à venir : 1) aucune nouvelle obligation ne

doit être créée et le dialogue et la persuasion doivent rester les principaux piliers d'une surveillance efficace, 2) la surveillance doit tenir dûment compte de la situation des pays et insister sur l'impératif d'équité et 3) la décision révisée doit être assez souple pour que la surveillance puisse évoluer en fonction des circonstances²⁹.

Au cours de l'exercice, le Conseil a procédé à des échanges de vues sur la possibilité d'énoncer clairement les priorités de la surveillance afin d'en guider la mise en œuvre et de faciliter le contrôle de son efficacité (définition d'un «mandat»), dans le respect des principes de responsabilisation et d'indépendance en vigueur. Le Conseil a ainsi examiné les méthodes utilisées pour évaluer l'efficacité de la surveillance et estimé qu'elles devaient être renforcées à l'occasion du prochain examen prévu pour l'exercice 2008.

Intégrer le secteur financier et l'analyse des marchés de capitaux dans la surveillance

Un groupe spécial a été chargé pendant l'exercice 2006 d'examiner comment le FMI pourrait mieux intégrer dans la surveillance son travail sur le secteur financier. Le groupe a remis ses recommandations pendant l'exercice 2007; il y insiste sur la nécessité d'adopter une perspective multilatérale plus large, de prêter davantage attention à l'impact du secteur financier sur la croissance et la situation macroéconomique, et d'évaluer minutieusement les risques. En se fondant sur ces recommandations, le FMI a intensifié la coopération entre départements et redéfini les priorités de ses travaux sur le secteur financier, en accordant plus d'attention au suivi des pays systématiquement importants et des pays vulnérables aux crises.

Le FMI participe aussi à la campagne internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en collaboration avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), la Banque mondiale, les Nations Unies et les organismes régionaux calqués sur le GAFI. En tant qu'institution quasi universelle fondée sur la concertation, le FMI est le lieu tout indiqué pour partager des informations, mettre au point des stratégies communes et promouvoir les politiques et les normes souhaitables. En outre, sa vaste expérience de l'évaluation des secteurs financiers, de l'assistance

26 Le rapport du BIE peut être consulté à l'adresse www.ieso-imf.org/eval/complete/eval_05172007.html.

27 La décision de 1977 sur la surveillance des politiques de change peut être consultée à l'adresse [www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=5392-\(77/63\)](http://www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=5392-(77/63)).

28 Voir «Article IV of the Fund's Articles of Agreement: An Overview of the Legal Framework», document préparé par les services du FMI, qui peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/062806.pdf.

29 Le 15 juin 2007, après la clôture de l'exercice, le Conseil a adopté, pour remplacer la décision de 1977, la décision sur la surveillance bilatérale des politiques des États membres. Le résumé des débats du Conseil peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0769.htm.

technique dans ce domaine et de la surveillance du système économique de ses membres est particulièrement précieuse pour déterminer si les pays respectent les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour mettre au point des programmes afin de les aider à remédier aux carences constatées. En 2004, le Conseil a décidé que l'assistance technique du FMI dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que ses évaluations en la matière devaient faire partie intégrante des activités ordinaires du FMI; celles-ci ont donc été élargies à l'ensemble des 40 recommandations formulées par le GAFI pour aider les pays à lutter efficacement contre le blanchiment et des 9 recommandations supplémentaires sur la lutte contre le financement du terrorisme.

En juin 2006, le Conseil d'administration a examiné un document³⁰ des services du FMI et de la Banque mondiale portant sur la qualité et la cohérence des évaluations des régimes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme auxquelles procèdent le FMI, la Banque mondiale, le GAFI ou ses homologues régionaux, selon une méthodologie arrêtée de commun accord. À cette occasion, le Conseil a réaffirmé l'importance de cette lutte pour renforcer l'intégrité des systèmes financiers et prévenir les pratiques financières abusives et il a entériné les accords de coopération conclus entre le FMI et le GAFI ou ses homologues régionaux pour évaluer les régimes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le Conseil a aussi examiné les conclusions d'un groupe d'experts qui avait analysé un échantillon d'évaluations préparées par divers organismes et selon lesquelles la qualité et la cohérence des rapports variaient considérablement. Notant que diverses initiatives avaient été décidées ou étaient en cours de réalisation en vue d'améliorer les évaluations, il a demandé aux services du FMI de fournir une assistance technique aux homologues régionaux du GAFI et de coopérer plus étroitement avec eux.

Le Conseil a également convenu que chaque évaluation ou mise à jour effectuée dans le cadre du PESF ou du programme d'évaluation des places financières offshore³¹ devait comporter une évaluation complète de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme fondée sur la méthodologie la plus récente et que des évaluations de cette nature devaient être réalisées tous les cinq ans environ. Le FMI devrait continuer de surveiller les graves problèmes que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme posent au secteur financier par d'autres moyens tels que l'évaluation des autres normes du secteur financier, les consultations au titre de l'article IV et la participation à des forums organisés au niveau régional et par le GAFI.

Le Conseil d'administration insiste constamment sur l'importance des indicateurs de solidité financière (ISF) pour faciliter la surveillance du secteur financier, accroître la transparence et la stabilité du système financier international et renforcer la discipline de marché. Après avoir mis au point, en collaboration avec la communauté internationale, des indicateurs fondamentaux et des indicateurs recommandés, le FMI a lancé en mars 2004 l'exercice d'établissement coordonné (EEC), opération pilote de trois ans approuvée par le Conseil, pour : 1) donner aux 62 pays participants les moyens d'établir des ISF, 2) promouvoir l'homogénéité des ISF entre les pays, 3) coordonner les initiatives prises par les pays en vue d'établir des ISF et 4) diffuser les données sur les ISF préparées dans le cadre de l'EEC, de même que les métadonnées, afin d'accroître la transparence et de renforcer la discipline du marché. La méthodologie recommandée par le FMI pour assurer l'homogénéité entre les pays est présentée dans le *Guide pour l'établissement des indicateurs de solidité financière*³². À la fin de l'exercice, les données et les métadonnées relatives aux ISF de 52 des 62 pays ayant participé à l'EEC étaient affichées sur le site du FMI³³. Par ailleurs, de nombreux pays établissent et diffusent régulièrement leurs propres ISF, qui sont intégrés aux documents du PESF.

30 Ce document peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/041806r.pdf et le résumé des délibérations du Conseil, sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0672.htm.

31 Le programme d'évaluation des places financières offshore a été lancé en 2000. Cette surveillance, qui a pour but de veiller à ce que ces places respectent les normes de contrôle et d'intégrité, fait désormais partie des travaux ordinaires du FMI sur le secteur financier.

32 Le Guide peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/fsi/guide/2006/index.htm et la liste des ISF fondamentaux et recommandés à l'adresse www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/fsi.htm.

33 Cinq autres pays ont affiché leurs données et métadonnées pendant le premier mois de l'exercice 2008; voir www.imf.org/external/np/sta/fsi/eng/ccf/index.htm.

Chapitre 3



Chapitre 3 Soutien des programmes

Le FMI apporte un soutien financier et d'autres formes d'aide à ses pays membres par le biais de divers instruments — dont les facilités de crédit — adaptés à la situation de chaque pays (tableau 3.1). L'examen et l'approbation des demandes d'aide financière et de soutien aux programmes soumises au FMI par les pays membres font partie, avec la surveillance, des responsabilités fondamentales du Conseil d'administration de l'institution.

Dans le cadre des facilités de crédit, le Conseil d'administration met des financements temporaires à la disposition des pays membres pour les aider à surmonter leurs difficultés de balance des paiements, par exemple lorsque le manque de devises les empêche de financer les importations dont ils ont besoin ou d'effectuer des paiements au titre de leurs engagements extérieurs. Les prêts du FMI donnent aux pays le temps de modifier leur politique pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements à court terme, stabiliser leur économie et prévenir des problèmes similaires à l'avenir. Ils visent non pas à couvrir l'ensemble des besoins de l'emprunteur, mais plutôt à produire un effet de catalyse, en permettant au pays de rétablir la confiance dans sa politique économique et d'obtenir des financements auprès d'autres sources. Les prêts s'accompagnent de programmes de réformes économiques élaborés par les emprunteurs en collaboration avec le FMI. Le Conseil d'administration examine régulièrement les résultats obtenus par les emprunteurs dans le cadre de leur programme; dans la plupart des cas, les fonds sont décaissés à mesure que les objectifs du programme sont atteints.

Activités de financement ordinaires. Le FMI accorde la majeure partie de ses prêts dans le cadre d'accords de confirmation, qui ont pour objet de remédier aux difficultés temporaires de balance des paiements des pays membres, ainsi que par le biais du mécanisme élargi de crédit (MEDC), qui vise plus particulièrement les difficultés de paiements extérieurs dues à des problèmes structurels plus durables. Ces concours peuvent être complétés par des ressources à court terme provenant de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), lorsque le pays membre est déstabilisé par une perte soudaine d'accès aux marchés des capitaux. Par ailleurs, une aide d'urgence spéciale est mise à la disposition des pays qui sortent d'un conflit ou qui ont été frappés par une catastrophe naturelle. Tous ces prêts donnent lieu au paiement d'intérêts, auxquels peuvent s'ajouter des commissions additionnelles en fonction de la nature et de la durée des prêts et du montant de l'encours des crédits du FMI. Les délais de remboursement varient eux aussi en fonction du type de prêt. Les activités de prêt ordinaires du FMI sont financées par des fonds renouvelables détenus au compte des ressources générales (CRG) et provenant principalement des souscriptions de quotes-parts des pays membres. De surcroît, le FMI peut compléter ces ressources en procédant à des emprunts dans le cadre de deux accords d'emprunt formels avec des pays membres.

Financements destinés aux pays membres à faible revenu. Le FMI fournit une aide aux pays membres à faible revenu par le biais de divers instruments : des prêts fortement bonifiés dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE); l'aide d'urgence bonifiée en faveur des pays admissibles sortant d'un conflit et des pays frappés par des catastrophes naturelles³⁴; et des allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)³⁵. La FRPC — principal guichet par lequel le FMI apporte son aide financière aux pays à faible revenu — met l'accent sur la lutte contre la pauvreté dans le contexte d'une stratégie axée sur la croissance, tandis que la FCE vise à apporter une aide concessionnelle aux pays membres à faible revenu qui subissent des chocs exogènes soudains, mais ne sont pas engagés dans un accord appuyé par la FRPC. Les pays à faible revenu qui souhaitent solliciter un emprunt au titre de la FRPC ou de la FCE, ou un allègement de dette, doivent rédiger un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) au terme d'un processus de consultation auquel participe la société civile; le DSRP est examiné par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale,

mais la stratégie est élaborée et internalisée par le pays. Le financement des prêts de la FRPC provient de comptes de fiducie gérés par le FMI, tandis que les bonifications sont financées par les contributions du FMI et d'un large éventail de pays membres.

Droits de tirage spéciaux. Le FMI peut créer des avoirs de réserve internationaux en allouant aux pays membres des droits de tirage spéciaux (DTS) (encadré 3.1). Les pays bénéficiaires

Encadré 3.1 Droits de tirage spéciaux

Le DTS est un actif de réserve créé en 1969 par le FMI afin de répondre au risque de pénurie de liquidités internationales. Les DTS sont «alloués» — distribués — aux pays membres en proportion de leur quote-part. Au total, 21,4 milliards de DTS ont été attribués aux pays membres en deux allocations : 9,3 milliards en 1970–72 et 12,1 milliards en 1979–81. Aujourd'hui, le rôle d'avoir de réserve du DTS est limité. Le DTS sert principalement d'unité de compte au FMI et à certaines autres organisations internationales et de moyen de paiement aux pays membres pour régler leurs engagements financiers à l'égard du FMI. Le DTS n'est ni une monnaie, ni une créance sur le FMI. Il s'agit plutôt d'une créance potentielle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI. Les détenteurs de DTS peuvent se procurer ces monnaies en échange de leurs DTS de deux façons : soit sur la base d'accords d'échange librement consentis entre pays membres; soit lorsque le FMI désigne les pays membres dont la position extérieure est forte pour acquérir des DTS de pays membres dont la position extérieure est faible en échange de monnaies librement utilisables.

La valeur du DTS est la moyenne pondérée des valeurs d'un panier de grandes monnaies internationales, tandis que le taux d'intérêt du DTS est la moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme des marchés des monnaies composant le panier de calcul de la valeur du DTS. La méthode d'évaluation est réexaminée tous les cinq ans. À la suite du dernier réexamen, achevé en novembre 2005, le Conseil d'administration du FMI s'est prononcé en faveur d'un réaménagement du panier d'évaluation qui a pris effet au 1^{er} janvier 2006. Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine et sert de base au calcul des commissions perçues sur les financements ordinaires du FMI et du taux d'intérêt appliqué aux pays membres créanciers de l'institution.

³⁴ On trouvera sur le CD-ROM deux tableaux (3.1 et 3.2) sur l'encours, au 30 avril 2007, des promesses de contributions aux fins de bonification au titre, respectivement, de la FCE et de l'aide d'urgence.

³⁵ L'initiative PPTE a été lancée par le FMI et la Banque mondiale en 1996, puis renforcée en 1999, afin d'offrir à un plus grand nombre de pays la possibilité de bénéficier d'un allègement plus rapide et plus important, et de resserrer les liens entre allègement de dette, lutte contre la pauvreté et politique sociale. Les tableaux 3.3 et 3.4 du CD-ROM récapitulent les allègements de dette accordés jusqu'au 30 avril 2007. On trouvera davantage d'informations au sujet de l'initiative PPTE sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/ext/facts/hipc.htm.

Tableau 3.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme de financement (année d'adoption)	But	Conditions	Échelonnement et suivi¹
Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit⁴			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois suivants.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanismes spéciaux			
Facilité de réserve supplémentaire (1977)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance du marché.	Facilité disponible pour un an; accès concentré en début de période avec deux achats (décaissements) au minimum.
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tranches supérieures de crédit, ou quand la position de balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante.	Concours décaissés en général sur une période minimum de six mois conformément à l'échelonnement prévu dans l'accord.
Aide d'urgence	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1) Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2) Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC.	
Facilité en faveur des pays membres à faible revenu			
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme triennal FRPC; les programmes FRPC reposent sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques, structurelles et des mesures de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (ou parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire de balance des paiements imputable à un choc exogène.	Adopter un programme d'un ou deux ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de futurs chocs.	Décaissements semestriels ou trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et, le plus souvent, de l'achèvement d'une revue.

¹ Sauf dans le cas de la FRPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI — ou en DTS (encadré 3.1) — et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt, en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Voir l'encadré 5.1 du CD sur les opérations de financement du FMI. Les prêts au titre de la FRPC sont financés par le compte de fiducie de la FRPC-FCE.

² Le taux de commission sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 100 % de la quote-part, 10 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Modalités de rachat (remboursement) ³		
		Délai des rachats (Années)	Délai des rachats anticipés (Années)	Échelonnements
Annuelles : 100 % de la quote-part. Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)⁵.	3 ¹ / ₄ -5	2 ¹ / ₄ -4	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part. Cumulatives : 300 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 %)⁵.	4 ¹ / ₂ -10	4 ¹ / ₂ -7	Rachats semestriels
Pas de limite d'accès; un pays membre ne peut en bénéficier que si ses besoins dépassent les plafonds annuel ou cumulatif fixés dans le cadre du mécanisme ordinaire connexe.	Taux de commission plus commission additionnelle (300 points de base, majorée de 50 points de base un an après le premier décaissement et tous les six mois par la suite, jusqu'à concurrence de 500 points de base).	2 ¹ / ₂ -3	2-2 ¹ / ₂	Rachats semestriels
45 % de la quote-part pour chacun des deux volets «recettes d'exportation» et «importations de céréales». Limite globale de 55 % de la quote-part pour les deux.	Taux de commission.	3 ¹ / ₄ -5	2 ¹ / ₄ -4	Rachats trimestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés (jusqu'à 50 %) peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an sous réserve des ressources disponibles à cet effet.	3 ¹ / ₄ -5	Sans objet	Rachats trimestriels
140 % de la quote-part; 185 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles.	0,5 %	5 ¹ / ₂ -10	Sans objet	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % de la quote-part. Cumulatives : 50 % de la quote-part, sauf dans des cas exceptionnels.	0,5 %	5 ¹ / ₂ -10	Sans objet	Rachats semestriels

3 Pour les achats effectués après le 28 novembre 2000, les pays membres sont censés procéder aux rachats (remboursements) correspondants par anticipation; le FMI peut prolonger les délais à la demande du pays membre, si le Conseil d'administration conclut que la position extérieure du pays ne s'est pas suffisamment améliorée pour lui permettre d'effectuer les rachats.

4 Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués

au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

5 Commissions additionnelles instituées en novembre 2000.

peuvent utiliser les DTS pour obtenir des devises d'autres pays membres et effectuer des paiements au FMI. Le DTS, en outre, est l'unité de compte du FMI.

Le FMI, par ailleurs, peut accorder des prêts dans le cadre de ses facilités de crédit par le biais du mécanisme d'intégration commerciale (MIC) mis en place durant l'exercice 2004. Le MIC n'est pas une facilité de prêt à proprement parler, mais plutôt une politique. Il a pour objectif de contribuer à apaiser les inquiétudes de certains pays en développement qui craignent que leur balance des paiements ne pâtisse, même temporairement, des effets de la libéralisation commerciale multilatérale sur leur position concurrentielle internationale.

Les tableaux de l'appendice II, qui se trouvent sur le CD-ROM, contiennent des informations détaillées sur le montant des prêts approuvés par le FMI, l'encours des crédits et les remboursements, ventilés par facilités et par exercices.

Le Conseil d'administration du FMI examine et affine fréquemment les politiques et les instruments de l'institution pour qu'ils répondent correctement à l'évolution des besoins des pays membres. Au cours de l'exercice, il a entrepris d'élaborer un nouvel instrument de financement conditionnel que pourraient utiliser les pays émergents présents sur les marchés de capitaux internationaux dans le cas où ils subiraient une perte de liquidités soudaine et temporaire. Afin d'aider les pays à faible revenu à ne pas se surendetter de nouveau après avoir bénéficié d'allègements de dette, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont décidé de renforcer le cadre de viabilité de la dette (CVD) mis au point en 2005 par les deux institutions; le FMI et la Banque mondiale ont, en outre, mené des actions d'information sur la façon d'utiliser le CVD plus efficacement. Par ailleurs, le Conseil d'administration du FMI a examiné le rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE; encadré 5.3) intitulé «Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne», a achevé l'examen des évaluations *a posteriori* (qui font le point des succès et des échecs des programmes dans lesquels les emprunteurs réguliers ou de longue durée se sont engagés avec l'appui du FMI) et a passé en revue l'expérience du FMI, sur la période 1992–2005, dans le domaine des accords de précau-

tion, grâce auxquels les pays qui ne sont pas confrontés à des problèmes de balance des paiements immédiats peuvent bénéficier de l'aide financière du FMI si le besoin s'en fait sentir et sous réserve de la mise en œuvre de mesures spécifiques.

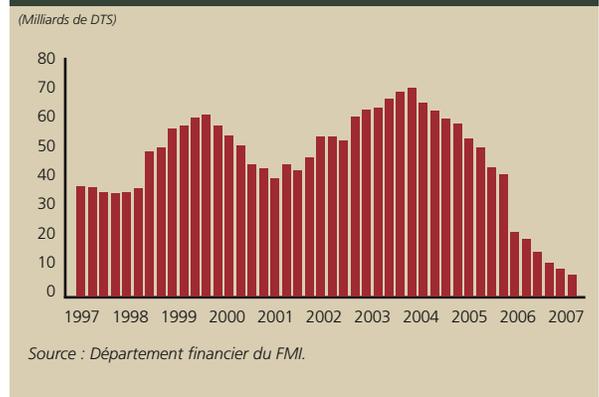
Pays émergents

Un grand nombre de pays émergents, qui appliquaient naguère un programme appuyé par le FMI, sont passés désormais à une simple relation de surveillance avec l'institution. Comme ces pays ont accès aux marchés de capitaux internationaux, ils ont remboursé leurs emprunts au FMI par anticipation et ont beaucoup moins besoin de son aide financière.

Prêts

À la fin de l'exercice, l'encours des crédits du FMI était tombé à 7,3 milliards de DTS, contre 19,2 milliards en avril 2006, en raison de la poursuite des remboursements anticipés et de la faible ampleur des nouveaux décaissements (graphique 3.1)³⁶.

Graphique 3.1 Encours des prêts ordinaires, exercices 1997–2007



Durant l'exercice, neuf pays membres (Bulgarie, Équateur, Haïti, Indonésie, Malawi, Philippines, République Centrafricaine, Serbie et Uruguay) ont réglé avant l'échéance leurs obligations envers le FMI, qui s'élevaient au total à 7,1 milliards de DTS. Les décaissements de l'institution se sont chiffrés à 2,3 milliards de DTS, au profit essentiellement de la Turquie.

³⁶ La liquidité du FMI, mesurée par l'indicateur de la capacité de financement, a atteint le niveau record de 126,1 milliards de DTS à la fin avril 2007, contre 120,1 milliards à la fin avril 2006, en raison surtout de la forte baisse des prêts.

Les nouveaux engagements du FMI ont fortement baissé : ils sont descendus à 237 millions de DTS durant l'exercice, contre 8,3 milliards de DTS pendant l'exercice précédent, deux nouveaux accords de confirmation ayant été approuvés en faveur du Paraguay et du Pérou. Sept accords de confirmation ou accords élargis étaient en vigueur en fin d'exercice, dont quatre sont considérés comme ayant été conclus à titre de précaution, les emprunteurs ayant fait part de leur intention de ne pas les utiliser. Fin avril 2007, le montant non tiré au titre des accords de confirmation ou des accords élargis en vigueur était de 3,9 milliards de DTS.

Nouvel instrument de financement

Plusieurs pays membres ont suggéré la création d'un nouvel instrument de financement qui aurait pour objectif spécifique d'aider les pays présents sur les marchés de capitaux internationaux dans leurs efforts de prévention des crises. En prélude à la création d'un instrument de ce type, un travail d'analyse a été lancé avec notamment l'organisation d'un séminaire informel du Conseil d'administration en mai 2006 consacré à une étude sur le rôle des programmes appuyés par le FMI dans la prévention des crises³⁷. S'appuyant sur des travaux théoriques et empiriques, cette étude constate que la mise à disposition de ressources du FMI peut contribuer sensiblement à réduire les risques de crise. En outre, l'effet marginal de ce soutien dépend de la qualité de la politique économique du pays concerné et des données fondamentales de son économie; en conséquence, les concours financiers du FMI peuvent compléter très utilement les mesures de prévention des crises mises en œuvre par les pays eux-mêmes. Sur la base de ce travail d'analyse, le Conseil d'administration s'est attaché, lors d'un séminaire organisé en août 2006, à définir les objectifs à assigner à ce nouvel instrument de financement, en mettant à profit l'expérience acquise par la pratique d'un instrument antérieur, les lignes de crédit préventives (LCP)³⁸.

L'efficacité du nouvel instrument résiderait dans sa capacité d'atténuer les risques de crise en permettant aux pays membres qui remplissent les conditions nécessaires — ceux qui appliquent des politiques économiques avisées — de bénéficier d'une ligne de crédit, ce qui tendrait à dissuader les investis-

seurs privés de se retirer précipitamment au moindre signe de problèmes. Il faudrait aussi que cet instrument soit conçu de manière à concilier, d'une part, un accès prévisible aux financements du FMI et, d'autre part, des garanties suffisantes pour les ressources du Fonds. Enfin, il devra permettre de gérer judicieusement la tension entre, d'une part, l'envoi de signaux positifs forts lorsque les conditions sont bonnes et, d'autre part, le risque que la décision de recourir à l'instrument, ou d'y renoncer, soit perçue comme un signe négatif lorsque la situation se dégrade.

Lors de l'Assemblée annuelle de septembre 2006, le CMFI a demandé au FMI de poursuivre ses travaux sur la mise au point d'un nouvel instrument, provisoirement appelé «ligne de crédit pour l'augmentation des réserves». Les actions d'information menées par la direction et les services du FMI auprès des autorités nationales et des opérateurs du marché ont contribué à faire avancer ces travaux. En mars 2007, les administrateurs ont examiné un document visant à rapprocher les positions sur les principales questions posées par l'élaboration du nouvel instrument : admissibilité, suivi, accès, conditions et clause de caducité automatique³⁹. Cet examen a permis de mieux cerner les zones de convergence et a fait ressortir les domaines dans lesquels les points de vue devaient encore être rapprochés. Le Conseil d'administration a demandé aux services du FMI d'affiner le projet sur la base de ces discussions.

Pays à faible revenu

La Stratégie à moyen terme souligne la nécessité de donner plus de souplesse à l'action du FMI en faveur des pays à faible revenu et de la centrer davantage sur l'essentiel et sur les domaines où le FMI dispose d'un avantage comparatif et de compétences propres. Ces dernières années, le Conseil d'administration a approuvé un large éventail d'instruments conçus pour aider les pays membres à faible revenu à assurer leur stabilité macroéconomique et à parvenir à une croissance durable, conditions essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (encadré 3.2). En plus de prodiguer des conseils aux pays membres dans le cadre de ses activi-

37 Le document intitulé «The Role of Fund Support in Crisis Prevention» (23 mars 2006) peut être consulté sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org.

38 Le résumé des délibérations du Conseil d'administration figure dans la note d'information au public (NIP 06/104), que l'on peut consulter sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn06104.htm. La fiche technique consacrée aux lignes de crédit préventives se trouve à l'adresse www.imf.org/external/np/exr/facts/fire/cclf.htm. Le FMI a adopté les LCP en avril 1999 en riposte à la propagation rapide des troubles sur les marchés financiers mondiaux durant la crise asiatique de 1997-98. Il s'agissait d'offrir une ligne de défense préventive aux pays membres qui, alors qu'ils appliquaient de bonnes politiques et n'étaient pas exposés à des crises de paiements extérieurs du fait de leurs propres actions, risquaient cependant d'être touchés par les crises du compte de capital qui frappaient d'autres pays. Bien qu'elles aient été modifiées de manière à être plus attrayantes aux yeux des pays membres, les LCP n'ont jamais été utilisées. En 2003, le Conseil d'administration décida donc de les laisser expirer.

39 L'étude des services du FMI intitulée «Further Consideration of a New Liquidity Instrument for Market Access Countries—Design Issues» (13 février 2007) peut être consultée sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4044. Le résumé des délibérations du Conseil d'administration (NIP -07/40) se trouve sur le CD-ROM, ainsi que sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2007/pn0740.htm.

Encadré 3.2 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Le FMI et la Banque mondiale suivent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays à faible revenu et publient conjointement, chaque année, leurs conclusions dans le *Rapport de suivi mondial*. Il ressort du quatrième rapport, publié en avril 2007, que la réalisation du premier objectif — réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015 — est en bonne voie dans l'ensemble des régions en développement à l'exception de l'Afrique subsaharienne, mais que les efforts déployés pour réduire la mortalité infantile, lutter contre les maladies et assurer un environnement durable restaient insuffisants. Les auteurs du rapport recommandent d'accorder une plus grande attention à la promotion de l'égalité des sexes — à des fins d'équité, mais aussi parce que l'autonomisation des femmes est essentielle au bien-être économique et à la réalisation des autres OMD — et aux États fragiles, où vit 27 % de la population des pays en développement réduite à la pauvreté extrême (moins de un dollar par jour)¹. En général, ce sont les États fragiles — les pays et territoires à faible revenu dont la fragilité des institutions et de la gouvernance est telle qu'elle entrave l'activité économique et la prestation des services sociaux de base — qui ont le moins de chances d'atteindre les OMD. Nombre d'entre eux sortent d'un conflit.

Il faudra accroître considérablement l'aide en faveur des pays en développement pour qu'ils puissent doubler d'efforts afin d'atteindre les OMD. Or, les engagements effectifs d'aide, comptabilisés par le CAD de l'OCDE (comité d'aide au développement de

l'Organisation de coopération et de développement économiques) — hors opérations exceptionnelles d'allègement de dette — ont diminué en 2005–06. En outre, selon les projections allant jusqu'à la fin 2008, le volume de l'aide sera bien inférieur aux promesses faites en 2002 à Monterrey (Mexique) par la communauté internationale à la Conférence internationale sur le financement du développement et en 2005 par le Groupe des Huit au Sommet de Gleneagles. Le FMI continue d'encourager les bailleurs de fonds bilatéraux à accroître leur aide et à la rendre plus prévisible. Par ailleurs, il fournit des conseils et une assistance technique aux bénéficiaires de l'aide dans ses domaines de compétence, afin de leur permettre d'utiliser efficacement le surcroît d'assistance sans compromettre leur stabilité macro-économique, ni évincer l'investissement privé ou retomber dans le surendettement.

Au-delà du *Rapport de suivi mondial*, le FMI travaille étroitement avec la Banque mondiale sur un grand nombre de questions touchant aux pays à faible revenu, notamment le dispositif des DSRP, l'allègement de la dette dans le cadre des initiatives PPTe et IADM, le cadre de viabilité de la dette et le programme d'évaluation du secteur financier (PESF, décrit au chapitre 2). Durant l'exercice, un comité externe a réalisé une étude sur la collaboration FMI–Banque mondiale, qui est examinée au chapitre 5.

¹ Le Rapport de suivi mondial (Global Monitoring Report: Confronting the Challenges of Gender Equality and Fragile States) peut être consulté sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=20364.0.

tés de surveillance, le FMI fournit des avis, de l'assistance financière et des allègements de dette au titre des facilités décrites ci-dessus. Il consacre 90 % de ses activités d'assistance technique aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (voir chapitre 4). Pour les pays à faible revenu qui, bien que remplissant les conditions requises, renoncent à bénéficier de prêts au titre de la FRPC, mais souhaitent recevoir l'aide du FMI sous forme de conseils, celui-ci a créé l'instrument de soutien à la politique économique

(ISPE) durant l'exercice 2006. Au 30 avril 2007, quatre pays avaient été admis à bénéficier de cet instrument. Le FMI continue aussi à plaider pour que soit mené à bonne fin le cycle des négociations commerciales de Doha (encadré 3.3).

Prêts concessionnels

Durant l'exercice 2007, le Conseil d'administration a approuvé dix nouveaux accords FRPC (tableau 3.2) assortis d'engagements d'un montant total de 401,2 millions de DTS.

Tableau 3.2 Accords FRPC conclus durant l'exercice 2007

(Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé ¹
Nouveaux accords		
Afghanistan	26 juin 2006	81,0
Burkina Faso	23 avril 2007	6,0
Gambie	21 février 2007	14,0
Haïti	20 novembre 2006	73,7
Madagascar	21 juillet 2006	55,0
Mauritanie	18 décembre 2006	16,1
Moldova	5 mai 2006	80,1
Rép. Centrafricaine	22 décembre 2006	36,2
Rwanda	12 juin 2006	8,0
Sierra Leone	10 mai 2006	31,1
Total partiel		401,2
Augmentations/réductions		
Burkina Faso	8 septembre 2006	6,0
Moldova	15 décembre 2006	30,8
Kenya	11 avril 2007	(75,0)
Total partiel		(38,2)
Total		363,0

Source : Département financier du FMI.

¹ En ce qui concerne les augmentations/réductions, seul le montant des hausses/baisses est indiqué.

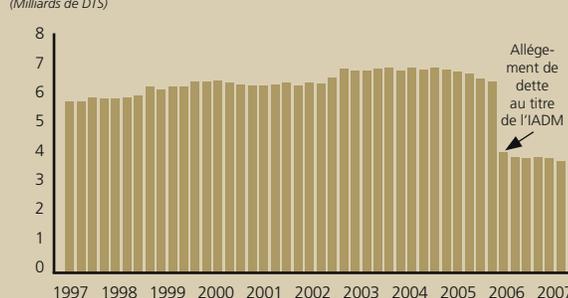
Il a aussi approuvé l'augmentation de deux accords FRPC pour un montant total de 36,8 millions de DTS, ainsi que la demande du Kenya tendant à ce que, compte tenu de l'amélioration de sa position extérieure, le montant des ressources auxquelles il a accès au titre de son accord FRPC soit réduit de 75 millions de DTS. Au 30 avril 2007, les programmes de réformes de 29 pays membres étaient appuyés par un accord FRPC et l'encours des prêts concessionnels se montait à 3,9 milliards de DTS (graphique 3.2). À ce jour, aucun pays n'a demandé d'aide au titre de la FCE.

Allègement de la dette

Les efforts d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM se sont poursuivis au cours de l'exercice. La clause de caducité automatique, dont a été assortie l'initiative PPTE à son lancement en 1996, limitait le bénéfice de cette initiative aux pays qui mettaient en œuvre des programmes appuyés par le FMI ou l'Association internationale de développement (AID)⁴⁰ dans les deux ans, de manière à éviter de pérenniser l'initiative, à réduire autant que possible le risque d'aléa moral (la perspective d'un allègement de dette

Graphique 3.2 Encours des prêts concessionnels, exercices 1997-2007

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

aurait pu inciter des pays à se surendetter) et à encourager l'adoption rapide de réformes. Après avoir reporté à maintes reprises l'échéance de la clause de caducité automatique, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont convenu en septembre 2006 que, si cette clause prenait effet à la fin de 2006 sans aucune modification, plusieurs pays se retrouveraient avec un endettement supérieur aux seuils fixés par l'initiative, mais ne pourraient plus bénéficier de ce mécanisme. Ils décidèrent donc de laisser la clause de caducité prendre effet, mais en préservant les droits acquis de tous les pays réputés avoir satisfait aux critères de revenu et d'endettement sur la base des données de fin 2004, y compris les pays dont on pouvait considérer qu'ils rempliraient ces critères un peu plus tard.

Les administrateurs ont demandé aux services du FMI de faire le point dans quelques années pour déterminer les options possibles pendant la durée restante de l'initiative PPTE. Ils les ont aussi vivement engagés à continuer de collaborer avec les autorités nationales pour formuler et mettre en œuvre des stratégies de réforme et à aider ces pays à remplir rapidement les conditions requises pour bénéficier de l'initiative PPTE. En même temps, ils ont encouragé les pays restants à faire leur possible pour établir des antécédents en matière de politique économique et mettre en œuvre de façon satisfaisante leurs stratégies de lutte contre la pauvreté de manière à pouvoir bénéficier d'un allègement de dette⁴¹.

⁴⁰ L'AID est l'organisme de la Banque mondiale chargé de fournir des dons et des prêts sans intérêt aux plus pauvres des pays membres.⁴¹ Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 06/107, «IMF Executive Board Discusses Issues Related to the Sunset Clause of the Initiative for Heavily Indebted Poor Countries», sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn06107.htm.

Encadré 3.3 Libéralisation du commerce et pays à faible revenu

En août 2006, le Conseil d'administration a examiné le document intitulé «Le programme de Doha pour le développement et l'aide au commerce», rédigé conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale¹. Les administrateurs ont insisté sur le fait que l'aide au commerce devait être maintenue indépendamment de l'état d'avancement des négociations du cycle de Doha. Cette aide ne saurait faire l'économie de l'aboutissement de ces négociations, mais elle peut permettre aux pays en développement — en les aidant à remédier aux carences de leurs infrastructures et à surmonter les autres problèmes dont souffre leur appareil productif — à tirer pleinement profit des débouchés commerciaux créés par l'ouverture des marchés mondiaux. Le FMI devrait continuer à intervenir de façon sélective dans le cadre de son mandat et de ses domaines de compétence fondamentaux (notamment en ce qui concerne les conséquences macroéconomiques de l'évolution des politiques commerciales et de l'environnement commercial mondial) et à dispenser des conseils en matière de réforme fiscale et douanière.

Le Conseil d'administration a pris note des propositions des équipes spéciales de l'OMC chargées respectivement du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce et de l'Aide pour le commerce. À l'heure actuelle, dans un grand nombre des pays les moins avancés, les priorités en matière de commerce international restent déconnectées du processus des DSRP. Face à cette situation, les administrateurs ont fait valoir que la mise en œuvre des recommandations de l'équipe spéciale du Cadre intégré renforcé ferait de celui-ci un instrument plus efficace pour déterminer les besoins d'aide pour le commerce et coordonner l'assistance technique liée au com-

merce. Ils se sont félicités des recommandations visant à renforcer les capacités des pays bénéficiaires du cadre intégré et à améliorer la direction de celui-ci, et ont salué l'engagement des bailleurs de fonds à financer cet effort².

Bien que les avantages de la libéralisation des échanges commerciaux l'emportent globalement sur ses coûts, certains pays à faible revenu peuvent être pénalisés à court terme par les mesures de libéralisation qui exposent leurs exportations à une concurrence accrue, réduisent leurs recettes en faisant baisser les droits de douane ou rendent leurs importations de denrées alimentaires plus coûteuses en supprimant les subventions agricoles. En 2004, le FMI a créé le mécanisme d'intégration commerciale (MIC), qui lui permet d'accroître le cas échéant les ressources pouvant être mises à la disposition d'un pays dans le cadre d'un accord en cours ou d'un nouvel accord au titre d'une de ses facilités pour faire face à l'érosion des préférences commerciales et aux répercussions de la libéralisation commerciale d'autres pays sur sa balance des paiements. Durant l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre du MIC en faveur de Madagascar, en raison des retombées que risquaient d'avoir sur les exportations de produits textiles de ce pays la suppression des contingents textiles, en 2005, prévue par l'accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements, et l'entrée en vigueur, en 2007, de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique. La mise en œuvre du MIC a eu pour effet d'accroître les ressources du FMI à la disposition de Madagascar dans le cadre de son accord FRPC. Madagascar est le troisième pays membre à bénéficier du MIC.

¹ Ce document peut être consulté sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=3886; on trouvera la NIP 06/105, dans laquelle figure le résumé des délibérations du Conseil d'administration, sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn06105.htm.

² Ces recommandations incluent la création d'un secrétariat exécutif au sein du secrétariat de l'OMC, des mesures visant à renforcer les capacités des pays les moins avancés, un objectif de financement de 400 millions de dollars sur une période initiale de cinq ans et un cadre de suivi et d'évaluation.

Au 30 avril 2007, 30 pays avaient atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée et 22 d'entre eux, le point d'achèvement⁴². Le FMI a engagé 1,9 milliard de DTS au titre de l'initiative PPTE, dont 1,7 milliard ont été décaissés. Durant l'exercice, un pays membre (Haïti) a atteint le point de décision et trois autres (Malawi, Sierra Leone et São Tomé-et-Príncipe) ont atteint le point d'achèvement, tandis que l'Afghanistan intégrait la liste des pays pouvant être admis à bénéficier de l'aide au titre de l'initiative PPTE.

L'IADM a été lancée au début de 2006 dans le but d'alléger davantage la dette des pays à faible revenu remplissant les conditions requises et de fournir à ces pays le surcroît de ressources dont ils ont besoin pour atteindre les OMD. Proposé par le Groupe des Huit, le mécanisme de l'IADM est différent de celui de l'initiative PPTE, mais, sur le plan opérationnel, les deux instruments sont liés. L'IADM prévoit que le FMI, l'AID, le Fonds africain de développement et la Banque interaméricaine de développement annulent la totalité de leurs créances sur les pays qui ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. De surcroît, le FMI fournit un allègement de dette au titre de l'IADM à l'ensemble de ses membres dont le revenu annuel par habitant est égal ou inférieur à 380 dollars (dont deux pays ne faisant pas partie des PPTE, le Cambodge et le Tadjikistan)⁴³.

Au 30 avril 2007, le FMI avait accordé un allègement de dette au titre de l'IADM d'un montant total de 2,7 milliards de DTS à 24 pays. Cet allègement a été financé à la fois par les ressources non décaissées de comptes PPTE (0,4 milliard de DTS), des ressources du FMI (1,2 milliard de DTS) et des contributions bilatérales (1,1 milliard de DTS). Durant l'exercice, quatre pays membres (Malawi, Mauritanie, Sierra Leone et São Tomé-et-Príncipe) ont bénéficié d'un allègement de leur dette s'élevant au total à 189,2 millions de DTS au titre de l'IADM⁴⁴.

Cadre de viabilité de la dette

Le cadre de viabilité de la dette (CVD) vise avant tout à guider les pays à faible revenu dans leurs décisions d'emprunt pour leur permettre d'aligner leurs besoins de financement sur leur aptitude à assurer le service de leur dette. Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a débattu une deuxième fois de la manière dont



Ouvrier agricole au Tadjikistan

le CVD, adopté en avril 2005 par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, pouvait être utilisé pour aider les pays à faible revenu ayant bénéficié d'un allègement de dette à ne pas retomber dans le surendettement⁴⁵. Les délibérations de novembre 2006, fondées sur une étude conjointe des services du FMI et de la Banque mondiale, ont surtout porté sur la meilleure façon de prendre en compte, dans le CVD, les problèmes économiques induits par l'augmentation apparente des marges d'emprunt sous l'effet des allègements de dette dans certains pays à faible revenu, l'émergence de nouveaux créanciers et le poids croissant de la dette intérieure. Ces phénomènes, dont on peut se féliciter, créent cependant des risques nouveaux auxquels il convient de remédier tandis que les pays mettent en place une gestion prudente de la dette. En conséquence, le Conseil d'administration a émis le souhait que les analyses de viabilité de la dette gagnent en rigueur et en qualité.

⁴² Pour bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE, un pays doit mener une politique économique vigoureuse avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Lorsqu'un pays a établi de bons antécédents et élaboré un DSRP ou un DSRP intérimaire, on considère qu'il a atteint le «point de décision» : à ce stade, le FMI et la Banque mondiale se prononcent formellement sur l'admissibilité du pays et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette à un niveau viable. Le pays doit alors continuer à afficher de bons résultats avec l'appui de la communauté internationale, appliquer des réformes structurelles essentielles, préserver la stabilité macroéconomique, et adopter et mettre en œuvre un DSRP. Les créanciers du Club de Paris et les autres créanciers bilatéraux et bancaires rééchelonnent les obligations exigibles. Le pays a atteint le point d'achèvement lorsqu'il a réalisé les objectifs fixés au point de décision. Il reçoit alors le reste de l'allègement promis.

⁴³ Pour de plus amples informations sur l'IADM, voir la NIP 05/164 à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2005/pn05164.htm.

⁴⁴ La liste des pays couverts par l'IADM figure aux tableaux 3.3 et 3.4 du CD-ROM, avec une description de la mise en œuvre de cette initiative.

⁴⁵ Le premier débat a eu lieu en avril 2006; voir la NIP 06/61 à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0661.htm.

Les administrateurs ont réaffirmé que les flux de capitaux concessionnels restaient la source de financement extérieur la mieux adaptée aux pays à faible revenu et ont invité la communauté internationale à en améliorer la disponibilité et la prévisibilité. Toutefois, ils ont reconnu qu'il convenait d'envisager, cas par cas, le recours aux financements non concessionnels, en fonction de leur incidence sur la viabilité de la dette, de la solidité globale des politiques et des institutions du pays emprunteur, et de la qualité tant des investissements à financer que de l'ensemble du programme de dépenses publiques.

Le FMI apporte une aide financière d'urgence aussi bien aux pays émergents qu'aux pays à faible revenu sortant d'un conflit ou frappés par des catastrophes naturelles.

Les administrateurs ont observé que, en dernière analyse, plus les débiteurs et les créanciers ont recours au CVD, plus cet instrument est efficace, et ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser davantage les créanciers officiels. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance de disposer en temps opportun de données de qualité sur les activités d'emprunt et de prêt et ont encouragé les services du FMI à diffuser plus largement et de façon plus efficace, en collaboration avec la Banque mondiale, les résultats des analyses de viabilité de la dette⁴⁶. Le Conseil d'administration a salué la création, sur le site Internet du FMI, d'une page spéciale où peuvent être consultées aisément les analyses de via-

bilité de la dette et il a apporté son appui à la création d'une page similaire sur la concessionnalité⁴⁷. Le FMI et la Banque mondiale ont intensifié leurs activités d'information sur le CVD, y compris auprès des créanciers non membres de l'OCDE, afin de promouvoir des pratiques responsables en matière de crédit et ils sont prêts à participer à la définition de principes dans ce domaine. Enfin, les deux institutions redoublent d'efforts pour dispenser aux pays emprunteurs les services de formation et d'assistance technique dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités de gestion de la dette.

Instrument de soutien à la politique économique

Depuis quelques années, certains pays à faible revenu ont nettement progressé sur la voie de la stabilité économique et n'ont plus besoin des concours financiers du FMI. Cependant, même s'ils ne sollicitent plus cette assistance, ils peuvent souhaiter que leur politique économique bénéficie du suivi, de l'appui et des conseils du FMI. Approuvé par le Conseil d'administration durant l'exercice 2006, l'ISPE vise à répondre aux besoins de ces pays membres en leur fournissant un service de «signalisation» et de soutien à la politique économique⁴⁸. Le terme de «signalisation» fait référence à l'information que les activités du FMI peuvent fournir indirectement sur la situation et les perspectives économiques des pays membres. Cette information peut être utile aux tierces parties qui ont des décisions à prendre, notamment les créanciers privés, les créanciers et bailleurs de fonds publics ou le public en général. Dans le cas des pays à faible revenu, ce type de message est transmis principalement dans le contexte de la FRPC et du processus d'établissement des DSRP qui s'y rapporte. L'ISPE est conçu sur le modèle de la FRPC et partage de nombreux objectifs avec elle; comme les accords FRPC et les allègements de dette, il repose sur la préparation d'un DSRP. En outre, le recours à cet instrument est facultatif — les pays membres qui souhaitent en bénéficier doivent en faire la demande — et doit donc s'appuyer sur une internalisation poussée des programmes de politique économique. Les programmes sont censés satisfaire aux mêmes normes de qualité élevées que les programmes appuyés par l'aide financière du FMI. En cas de choc, un ISPE bien engagé peut permettre un accès rapide aux res-

⁴⁶ Pour consulter le résumé des délibérations du Conseil d'administration, voir la NIP 06/136, «IMF Executive Board Discusses the Application of the Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries Post Debt Relief» sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn06136.htm. Le rapport des services du FMI se trouve sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=3959; on trouvera, en outre, une note d'orientation sur la mise en œuvre du CVD sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/2007/eng/041607.pdf.

⁴⁷ Voir www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.aspx en ce qui concerne les analyses de viabilité de la dette figurant dans les rapports sur les économies nationales. La page Internet du FMI consacrée à la concessionnalité a été lancée en janvier 2007; voir www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm.

⁴⁸ On trouvera dans la NIP 05/145, affichée à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2005/pn05145, le résumé des délibérations du Conseil d'administration à l'occasion desquelles l'ISPE a été approuvé.



Reconstruction post-conflit au Liban

sources de la FRPC par le truchement de la FCE. La publication des documents relatifs à l'ISPE — comme des documents concernant la FRPC — est facultative, mais présumée automatique.

En plus de promouvoir un dialogue suivi entre le FMI et les pays à faible revenu, l'ISPE permet de procéder à des évaluations plus fréquentes de la politique économique et financière des pays membres que dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. En effet, alors que ces consultations ont lieu d'ordinaire une fois par an, le Conseil d'administration examine tous les six mois les résultats obtenus dans le cadre de l'ISPE. Les pays membres bénéficiant d'un ISPE sont censés communiquer en temps opportun des données exactes au FMI pour garantir l'intégrité de ces évaluations.

Ces deux dernières années, le Conseil d'administration a approuvé l'utilisation de l'ISPE en faveur de quatre pays : le Nigeria et l'Ouganda durant l'exercice 2006, le Cap-Vert et la Tanzanie au cours de l'exercice 2007⁴⁹. Pendant l'exercice, le Conseil a réexaminé l'ISPE de l'Ouganda, d'une durée de 16 mois, et en a approuvé un nouveau, d'une durée de trois ans, à la demande du pays.

Aide d'urgence

Le FMI apporte une aide financière d'urgence aussi bien aux pays émergents qu'aux pays à faible revenu sortant d'un conflit (assistance d'urgence après un conflit — EPCA selon le sigle anglais) ou frappés par des catastrophes naturelles (aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles — ENDA selon le sigle anglais). Les intérêts perçus sur l'aide d'urgence fournie aux pays membres admissibles à la FRCP sont bonifiés sous réserve que des ressources, fournies par les pays membres, soient disponibles à cet effet; le taux d'intérêt bonifié est de 0,5 % par an.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé une aide d'urgence d'un montant de 50,8 millions de DTS au titre de l'EPCA en faveur du Liban, tandis que Haïti et la République Centrafricaine ont remboursé par anticipation leurs emprunts EPCA d'un montant total de 33 millions de DTS. Au 30 avril 2007, deux pays, l'Iraq et le Liban, bénéficiaient de crédits au titre de l'EPCA dont l'encours s'élevait à 347,9 millions de DTS. Au cours de l'exercice, aucun nouveau prêt n'a été consenti au titre de l'ENDA, mais le Malawi

⁴⁹ Pour plus de détails, voir les communiqués de presse 06/172, «IMF Executive Board Approves a Three-Year Policy Support Instrument for Cape Verde» et 07/13, «IMF Executive Board Completes the First Review Under the Policy Support Instrument for Cape Verde» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06172.htm et à www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0713.htm, respectivement; les communiqués de presse 05/229, «IMF Executive Board Approves a Two-Year Policy Support Instrument for Nigeria» et 06/293, «IMF Executive Board Completes the Second Review Under the Policy Support Instrument for Nigeria» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2005/pr05229.htm et à www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06293.htm, respectivement; le communiqué de presse 07/26, «IMF Executive Board Completes Sixth Review Under Tanzania's PRGF Arrangement and Approves a Three-Year Policy Support Instrument» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0726.htm; et les communiqués de presse 06/14, «IMF Executive Board Completes Final Review of Uganda's PRGF Arrangement and Approves 16-Month Policy Support Instrument» et 06/281, «IMF Executive Board Completes the First Review Under the Policy Support Instrument for Uganda and Approves a New Three-Year Policy Support Instrument» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr0614.htm et à www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06281.htm, respectivement.

a remboursé des emprunts ENDA d'un montant de 8,7 millions de DTS. Fin avril 2007, trois pays — Grenade, Maldives et Sri Lanka — présentaient un encours de crédit de 111,5 millions de DTS au titre de l'ENDA.

Examen du rôle et des instruments du FMI

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a examiné, sur la base d'une évaluation du BIE, les conseils prodigués par le FMI sur l'utilisation de l'aide en Afrique subsaharienne. Il a aussi analysé les conclusions et la qualité des évaluations *ex post*. Enfin, il a comparé les résultats des pays bénéficiant d'accords de précaution aux performances des pays engagés dans des programmes qui leur ont permis de bénéficier d'une aide financière. Le Conseil d'administration, par ailleurs, a demandé que soient réalisées des études plus approfondies pour mieux définir le rôle du FMI dans les pays à faible revenu.

Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne

En mars 2007, le Conseil d'administration s'est penché sur le rapport du BIE consacré au FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne⁵⁰. Ce rapport confirme l'amélioration constante des résultats macroéconomiques de la région durant la période 1999–2005 et l'attribue en partie aux conseils et aux actions du FMI, y compris en matière d'allègement de la dette, tout en reconnaissant aussi le rôle des autorités et l'influence de facteurs exogènes. Selon les auteurs, toutefois, des améliorations s'imposent dans plusieurs domaines : rôle du FMI dans la lutte contre la pauvreté, mobilisation de l'aide, élaboration de scénarios de rechange pour atteindre les OMD et application des analyses d'impact sur la pauvreté et le social. D'après le BIE, les services du FMI n'ont pas reçu d'instructions claires sur leurs activités dans ces domaines en raison de divergences de vues entre les membres du Conseil d'administration au sujet du rôle et des politiques du FMI dans les pays à faible revenu. Selon les auteurs du rapport, la Direction et le Conseil d'administration auraient dû faire davantage pour résoudre ces divergences. Ils constatent également qu'il existe un hiatus entre la communication externe du FMI sur l'aide et la réduction de la pauvreté et ce que l'institution pratique effectivement dans les pays à faible revenu.

Le BIE a formulé les recommandations suivantes : 1) le Conseil d'administration devrait clarifier les politiques du FMI concernant les seuils de résultats macroéconomiques déterminant l'assimilation de l'aide supplémentaire, la mobilisation de l'aide, les scénarios de rechange, l'analyse des impacts sur la pauvreté et la situation sociale, et les cadres budgétaires favorables aux pauvres et propices à la croissance; 2) la Direction du FMI devrait mettre en place des mécanismes transparents de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces orientations de politique clarifiées — notamment celles ayant trait à la collaboration avec les services de la Banque mondiale — et s'assurer que la communication institutionnelle du FMI soit conforme aux politiques et opérations de l'institution; 3) la Direction devrait préciser, d'une part, ce qui est attendu des représentants résidents et des chefs de mission du FMI au regard de leurs rapports avec les bailleurs de fonds et la société civile sur le terrain, et d'autre part, les ressources mises à leur disposition.

Lors de l'examen du rapport du BIE, les administrateurs ont été encouragés par l'amélioration des résultats macroéconomiques de l'Afrique subsaharienne. Ils ont noté que les initiatives PPTe et IADM avaient fortement réduit les vulnérabilités liées à la dette, ainsi que le coût du service de la dette. Ils ont pris note de l'amélioration de l'aide du FMI aux pays à faible revenu. Ils ont estimé que le FMI devait continuer de centrer son action dans ces pays sur les domaines relevant de ses compétences propres et ne devait pas jouer un rôle de coordination dans la mobilisation de l'aide. Ils ont confirmé en outre que les politiques de répartition ne relevaient pas du domaine de compétences primordiales de l'institution et ont souligné combien il importait d'améliorer la coopération entre le FMI et les autres partenaires pour le développement, notamment la Banque mondiale, afin de prendre en compte ces questions dans le cadre de l'assistance fournie aux pays membres pour les aider à formuler leur politique macroéconomique. De nombreux membres du Conseil d'administration ont estimé que les services du FMI devaient être prêts à concevoir des scénarios de rechange reposant sur l'accroissement de l'aide, mais la plupart des administrateurs ont jugé que les conseils normatifs ne s'inscrivaient pas dans le cadre de la mission du FMI : selon eux, le rôle du FMI devrait se limiter à déterminer dans quelle mesure le surcroît d'aide est compatible avec la stabilité macroéconomique et les capacités d'absorption des pays concernés. Le Conseil d'admini-

⁵⁰ On trouvera le rapport du BIE, le communiqué de presse et le résumé des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse www.imo-imf.org/eval/complete/eval_03122007.html.

nistration a appuyé la recommandation du rapport relative à la nécessité de clarifier la politique du FMI et demandé aux services de l'institution de lui présenter des propositions précises dans ce domaine. Au début de l'exercice 2008, la Direction du FMI a présenté un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations communiquées au Conseil d'administration et entérinées par celui-ci.

Évaluations *ex post*

Les évaluations *ex post* (EPA, selon le sigle anglais) offrent au FMI l'occasion de prendre du recul par rapport à l'engagement de longue durée au titre des programmes en cours avec un pays membre, et donc de jeter un regard nouveau sur son orientation stratégique globale et tirer les leçons pour les programmes futurs. En mai 2006, le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI intitulé «Review of Ex Post Assessments and Issues Relating to the Policy on Longer-Term Program Engagement»⁵¹. Au 15 mai 2006, 57 pays membres avaient été définis comme faisant l'objet d'un engagement programmatique de longue durée (plus de 80 % étaient des pays à faible revenu) et 42 évaluations *ex post* avaient été achevées. Le FMI a créé les EPA en 2003 en réponse au rapport du BIE sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI et aux préoccupations selon lesquelles les engagements programmatiques de longue durée peuvent être interprétés, dans certains cas, comme un signe de lenteur dans la résolution des problèmes économiques d'un pays et le signe du manque d'efficacité des programmes appuyés par le FMI. Une autre source d'inquiétude tenait au fait que les engagements de longue durée risquaient de nuire au développement des institutions nationales, de compromettre la crédibilité du FMI et de réduire les ressources qu'il est possible de mettre à la disposition d'autres pays membres qui en ont besoin.

Lors de leur réunion de mai 2006, les membres du Conseil d'administration ont examiné les conclusions de 32 rapports EPA achevés à la fin août 2005⁵². Dans la plupart des cas, ces rapports ont conclu que la conception de la politique économique inscrite dans les programmes appuyés par le FMI était compatible avec les nombreux défis macroéconomiques et structurels auxquels étaient confrontés les pays membres engagés dans des programmes à long terme et que la participation

du FMI n'avait pas entravé le développement institutionnel des pays concernés. Le Conseil d'administration, toutefois, a noté que plusieurs EPA avaient critiqué la conception des réformes structurelles du point de vue tant de la portée que du nombre des conditions structurelles et a affirmé qu'il fallait poursuivre les efforts visant à simplifier la conditionnalité.

Les administrateurs ont estimé que, d'une manière générale, les EPA avaient rempli leur rôle et constituaient toujours un important mécanisme institutionnel permettant de dégager des enseignements et développer la culture du savoir au sein de l'institution. Toutefois, il serait possible d'en accroître la valeur en faisant preuve d'une plus grande sélectivité et en mettant l'accent sur quelques questions essentielles. Les administrateurs ont fait valoir qu'une analyse systématique, dans le cadre des EPA, des raisons de la réussite ou de l'échec d'un programme, ainsi que des stratégies de désengagement potentielles, permettrait de dégager d'autres enseignements utiles. Ils ont convenu, d'une manière générale, que, dans la mesure où la situation budgétaire du FMI le permet, les services de l'institution devaient accroître leurs efforts de sensibilisation et de consultations auprès des bailleurs de fonds, des experts extérieurs et des autorités nationales, tout en préservant la confidentialité des données.

Accords de précaution

Toujours en mai 2006, le Conseil d'administration a examiné une étude des services du FMI comparant les programmes de précaution avec les programmes de prêts sur lesquels les pays emprunteurs ont l'intention de tirer. Le Conseil avait commandé cette étude pour déterminer s'il existait des différences systématiques entre ces programmes en ce qui concerne les politiques, la conditionnalité ou les résultats macroéconomiques, et, dans l'affirmative, si ces différences étaient attribuables à la nature du programme ou aux circonstances qui avaient conduit le pays membre à solliciter le soutien du FMI. Les administrateurs ont souscrit à l'opinion selon laquelle les pays membres dont les résultats macroéconomiques sont faibles sont portés à solliciter un accord de tirage, alors que les pays qui présentent de solides paramètres macroéconomiques fondamentaux, mais aussi des incertitudes, choisissent plutôt l'accord de précaution⁵³. Il a été admis aussi que des membres utilisent les accords de précaution pour signaler leurs politiques aux marchés. Le Conseil d'administration a noté

51 Ce document peut être consulté sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/032006R.pdf. Le résumé des délibérations du Conseil d'administration se trouve dans la NIP 06/96 figurant sur le CD-ROM, ainsi que sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0696.htm.

52 Ces EPA portaient sur les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Bolivie, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Géorgie, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Kazakhstan, Lesotho, ex-République yougoslave de Macédoine, Madagascar, Malawi, Mali, Moldova, Mozambique, Niger, Ouganda, Pérou, République kirghize, Roumanie, Sierra Leone, Tchad, Uruguay, Vietnam et Zambie.

53 La NIP 06/94, dans laquelle figure un résumé complet des délibérations du Conseil d'administration, peut être consultée sur le CD-ROM ou sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2006/pn0694.htm.

que la croissance de la production était sensiblement plus élevée et l'inflation sensiblement plus faible, durant la première année du programme, dans les pays ayant conclu un accord de précaution plutôt qu'un accord de tirage. Pour l'essentiel, toutefois, ces différences peuvent s'expliquer par les différences de situation qui prévalaient à l'origine. Les administrateurs se sont félicités de l'analyse des réactions du marché aux programmes appuyés par le FMI, telles qu'elles se reflètent dans les écarts de taux d'intérêt. Ces écarts ne se sont pas accrus lorsque les pays ont conclu des accords de précaution, ce qui laisse à penser que le marché n'a pas de préjugé défavorable à l'égard de tels accords.

Les administrateurs ont exprimé divers points de vue sur le rôle des accords de précaution dans le succès du désengagement des pays membres de programmes soutenus par le FMI.

Selon les administrateurs, tous les programmes bénéficiant de l'appui du FMI devraient viser à permettre aux pays de se désengager des financements de l'institution. Dans l'ensemble, les administrateurs sont convenus que l'accord de précaution constitue un instrument très utile dans l'arsenal du FMI, car il imprègne la politique économique des pays membres de la crédibilité du FMI tout en renforçant la discipline économique. Nombre d'administrateurs ont estimé en outre que ces programmes envoyaient un signal adéquat au marché au sujet de l'engagement des autorités. La comparaison de la conditionnalité et des objectifs de politique économique des accords de précaution et des programmes autres que les accords de précaution a amené la plupart des administrateurs à la conclusion que les politiques du FMI sont mises en œuvre de façon cohérente.

Chapitre 4



Chapitre 4 Renforcement des capacités : assistance technique et formation

L'assistance technique et la formation offertes par le FMI aux pays membres qui en font la demande ont pour but d'aider ces derniers à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils ont adhéré au FMI : mener des politiques favorisant la stabilité financière et macroéconomique, une croissance économique durable ainsi que des relations de change ordonnées, et fournir en temps voulu au FMI des données exactes et de qualité sur leurs économies. L'assistance technique et la formation ont aussi un rôle, tout aussi important, qui consiste à aider les pays membres à mettre en œuvre les recommandations issues des consultations au titre de l'article IV avec le FMI (voir chapitre 2). C'est ainsi que le renforcement des capacités et sa prise en compte dans les activités de surveillance et l'élaboration des programmes sont devenus des objectifs clés du Conseil d'administration, qui examine périodiquement l'assistance technique et la formation dispensées par le FMI.

L'assistance technique et la formation qu'offre le FMI concernent surtout les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politique macroéconomique, administration des contributions, gestion des dépenses publiques, politique monétaire, régime de change, réforme du secteur financier, et statistiques macroéconomiques et financières. En outre, depuis quelques années, les pays membres sollicitent de plus en plus l'assistance du FMI dans les domaines suivants : contrôle des centres financiers offshore, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, renforcement des investissements publics, gestion des risques budgétaires dans les partenariats public-privé, adoption de normes et de codes internationaux pour la collecte de données ainsi que pour la gestion financière et budgétaire, correction des déséquilibres identifiés dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier conjoint du FMI et de la Banque mondiale, et analyse de viabilité de la dette.

L'assistance technique et la formation dispensées directement aux pays membres se sont développées ces cinq dernières années avec la création de centres régionaux d'assistance technique et de formation. Si l'on inclut la gestion et l'administration, l'assistance technique absorbe aujourd'hui environ 24 % du budget de fonctionnement du FMI. Pourtant, la demande dépasse les capacités de l'institution, compte tenu en particulier des contraintes qui pèsent de plus en plus sur ses finances. La priorité est donc donnée aux initiatives qui concourent à la réalisation des objectifs fondamentaux du FMI.

L'assistance technique du FMI est assurée essentiellement par le Département des marchés monétaires et de capitaux, le Département des finances publiques, le Département des statistiques et le Département juridique. La coordination de l'assistance technique et la définition de la politique institutionnelle en la matière incombent au Comité sur le renforcement des capacités, avec l'aide du Bureau de gestion de l'assistance technique, en consultation avec d'autres départements du FMI. Dans le droit fil de la Stratégie à moyen terme du FMI, le Comité est chargé de veiller à ce que les initiatives de l'institution dans ce domaine répondent aux besoins des pays, soient coordonnées entre prestataires et obéissent à des politiques appropriées, tandis que le Bureau a pour tâche de mobiliser et de gérer les concours externes servant à financer les activités d'assistance technique et de soutien aux politiques. La formation est assurée essentiellement par l'Institut du FMI, qui organise des séminaires, des ateliers et d'autres cours à l'intention des responsables des pays membres, souvent en collaboration avec d'autres départements du FMI.

Conscient de la nécessité absolue de renforcer les capacités des pays en développement, le FMI a ouvert pendant l'exercice 2007 un centre régional d'assistance technique au Gabon pour servir les pays d'Afrique centrale — c'est le troisième centre de ce type en Afrique et le sixième dans le monde (encadré 4.1) — ainsi qu'un septième centre régional de formation, en Inde.

Assistance technique

Si le FMI peut aider à identifier les domaines où existent des carences, c'est le pays membre lui-même qui prend la décision de demander une assistance technique. Pour l'essentiel, cette assistance est fournie gratuitement. Qu'elle soit dispensée par des fonctionnaires du FMI envoyés du siège de l'institution, des experts en missions de courte durée, des conseillers résidents ou des centres régionaux, le pays bénéficiaire est toujours pleinement associé à la sélection, à la mise en œuvre, au suivi et à



Cours au Centre régional multilatéral pour l'Amérique latine

Encadré 4.1 Les centres régionaux d'assistance technique

Les centres régionaux d'assistance technique (RTAC) sont le fruit d'une collaboration entre le FMI, les pays bénéficiaires et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Leur financement est assuré par les donateurs et, dans bien des cas, les pays bénéficiaires eux-mêmes, ainsi que par le FMI. Les pays d'accueil apportent souvent des contributions en nature.

À l'origine, les RTAC ont été conçus pour fournir une assistance technique aux petites économies insulaires parce que les différents prestataires d'assistance, y compris le FMI, avaient du mal à répondre aux demandes de ces pays. Le RTAC Pacifique, le premier, a été fondé en 1993 pour servir 15 pays insulaires. Cette expérience s'étant avérée concluante, d'autres RTAC ne tardèrent pas à suivre; on en compte aujourd'hui six dans le monde.

Le RTAC Caraïbes (CARTAC), créé en 2003, dessert vingt pays. L'AFRITAC Est, établi à Dar es-Salaam, en Tanzanie, en 2002, et l'AFRITAC Ouest, établi à Bamako, au Mali, en 2003, desservent ensemble 17 pays. Le nouvel AFRITAC Centre, ouvert à Libreville, au Gabon, pendant l'exercice, dessert les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), à savoir le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo et le Tchad, ainsi que le Burundi et la République démocratique du Congo. Le RTAC Moyen-Orient, créé en 2004, dessert 10 pays et territoires de la région, auxquels il fournit essentiellement une assistance technique à la reconstruction des économies au sortir d'un conflit.

Il est logique que l'assistance technique du FMI prenne de plus en plus une dimension régionale au moment où l'institution étend ses activités de surveillance à l'échelle des régions à mesure que s'intensifie l'intégration commerciale et financière — et, avec elle, les risques de contagion. En outre, les RTAC facilitent la coordination avec les autres prestataires d'assistance technique, encouragent le partage des expériences régionales et stimulent le développement des réseaux d'experts régionaux. Lors de son examen

des RTAC pendant l'exercice 2006, le Conseil d'administration a conclu qu'ils complétaient utilement le programme d'assistance technique du FMI et que leur présence sur le terrain offrait des avantages notables, parmi lesquels une meilleure internalisation des programmes d'assistance technique par les pays eux-mêmes et une fourniture plus rapide et plus souple de l'assistance.

Le volume d'assistance technique, mesuré en années-personnes, fourni par l'intermédiaire des RTAC n'a cessé de croître depuis l'exercice 2002, à la fois en termes absolus et en proportion du total de l'assistance technique du FMI (voir le tableau 4.1 sur le CD-ROM). Depuis la création des AFRITAC Est et Ouest, le volume de l'assistance technique et de la formation dispensées chaque année par le FMI aux pays d'Afrique subsaharienne a augmenté de près de 30 %.

Le personnel des RTAC est composé d'équipes d'experts résidents, auxquelles s'ajoutent des spécialistes en missions de courte durée, qui offrent une assistance au renforcement des capacités sous forme de conseils et d'une formation dans les principaux domaines de compétence du FMI, à savoir la gestion de la dette, la politique relative au secteur financier, l'administration des contributions, la gestion des finances publiques et les statistiques macroéconomiques. Les comités d'orientation qui dirigent les RTAC en définissent la ligne stratégique et examinent leurs programmes de travail à horizon mobile, en encourageant fortement les pays à s'investir dans les centres eux-mêmes et dans l'assistance technique qu'ils fournissent. Le Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC) est un projet du Programme des Nations Unies pour le développement dont le FMI est signataire; les autres RTAC sont des entités pour lesquelles le FMI a obtenu des financements auprès de donateurs.

On trouvera des détails sur les pays desservis par les différents RTAC, leurs donateurs et les domaines d'expertise des conseillers résidents au tableau 4.2 du CD-ROM.

l'évaluation de l'assistance qu'il reçoit. Cette approche fondée sur la collaboration permet aux pays de mieux maîtriser les réformes.

À raison de 90 %, l'assistance technique du FMI bénéficie à des pays à faible revenu et à des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (tableau 4.1), où elle sert à mettre en place les institutions et les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques axées sur la croissance économique. L'évolution de l'assistance technique au cours de l'exercice est résumée au tableau 4.2.

La fourniture et la supervision de l'assistance technique, ainsi que les coûts administratifs et autres sont directement pris en charge par le FMI sur son budget administratif. Cette assistance est aussi

Tableau 4.1 Assistance technique par catégorie de pays selon le revenu, exercice 2007

(Prestation d'assistance sur place en années-personnes)¹

Catégories de pays selon le revenu	Total des années-personnes	Pourcentage du total
Pays à faible revenu	64,2	33,4
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	114,8	59,8
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) ²	8,8	4,6
Pays à revenu élevé ²	4,2	2,2
Total	192,1	100,0

¹ Une année-personne effective d'assistance technique est de 260 jours.

² Il s'agit essentiellement de séminaires et d'ateliers régionaux qui ont lieu dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des pays à revenu élevé, mais auxquels assistent des responsables de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

Tableau 4.2 Ressources et prestations d'assistance technique, exercices 2005-07

(en années-personnes)¹

	2005	2006	2007
Budget administratif du FMI	283,4	337,6	325,1
Ressources externes	97,1	87,3	113,3
Total des ressources	380,6	424,9	438,4
Prestations par région	301,4	288,4	308,3
Afrique	86,9	82,4	90,4
Asie et Pacifique	68,2	58,5	62,7
Europe	34,5	37,1	34,6
Moyen-Orient et Asie centrale	45,1	61,0	54,2
Hémisphère occidental	32,7	37,5	48,2
Niveau régional et interrégional	33,9	11,9	18,2
Gestion et administration²	79,2	136,5	130,1
Total des prestations	380,6	424,9	438,4
Total des prestations par département	380,6	424,9	438,4
Département des finances publiques	99,5	100,2	116,9
Département des marchés monétaires et de capitaux ³	127,0	125,7	117,0
Département des statistiques	53,1	54,3	56,3
Institut du FMI	57,0	76,4	78,4
Département juridique	23,5	20,0	26,0
Autres départements ⁴	20,4	48,3	43,8

Source : Bureau de gestion de l'assistance technique du FMI.

Note : Certaines données ont été ajustées rétroactivement pour refléter la modification des définitions.

¹ Une année-personne effective d'assistance technique est de 260 jours.

² Assistance technique indirecte (politique, administration et évaluation de l'assistance technique et autres activités connexes).

³ Au cours des exercices 2005 et 2006, l'assistance technique a été fournie par le Département des systèmes monétaires et financiers, qui a fusionné pendant l'exercice 2007 avec le Département des marchés de capitaux internationaux pour devenir le Département des marchés monétaires et de capitaux.

⁴ Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, Département de la technologie et des services généraux, Bureau de gestion de l'assistance technique, Département financier, Département des ressources humaines et tous les départements géographiques.

financée généreusement par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, à raison d'environ 26 % des coûts directs. Cette coopération avec les donateurs extérieurs permet à la fois de démultiplier les ressources intérieures disponibles pour l'assistance technique et d'éviter le chevauchement des efforts.

Le Conseil d'administration ayant approuvé en 2006 les propositions du Groupe de travail sur l'assistance technique concernant la mise en œuvre des recommandations faites en 2005 par le Bureau indépendant d'évaluation dans son rapport sur l'assistance technique⁵⁴, le FMI a conçu une approche stratégique à moyen terme qui intègre étroitement à son processus budgétaire, en fixant des priorités, les besoins des pays et les ressources disponibles pour l'assistance technique. En outre, compte tenu des synergies et des avantages que peut engendrer une approche régionale de l'assistance technique, la stratégie du FMI en la matière est conçue de plus en plus dans cette optique. Les stratégies régionales aident aussi le FMI à définir des priorités et à redéployer ses ressources entre pays voisins en fonction de l'évolution des besoins et des circonstances.

Comme l'a demandé le Conseil d'administration, le FMI continuera à aménager son programme d'assistance technique au cours de l'année à venir afin d'en garantir l'efficacité et l'efficience en améliorant notamment le suivi et l'évaluation (tableau 4.3 du CD). Le Conseil d'administration a aussi mis l'accent sur d'autres aspects de l'assistance technique, qui touchent à son administration et à la gouvernance. Une réflexion a ainsi été engagée pour déterminer comment améliorer l'information sur le coût de l'assistance technique, resserrer les liens avec les donateurs qui contribuent à son financement (tableau 4.3) et s'assurer le concours d'autres donateurs.

L'assistance technique fournie par le Département des marchés monétaires et de capitaux concerne la mise en œuvre des politiques monétaires et de change ainsi que d'autres aspects des activités des banques centrales, la surveillance et la réglementation des marchés financiers, le développement des marchés de capitaux et des autres marchés financiers et la gestion des actifs et de la dette du secteur public. En général, cette assistance consiste à conseiller les banques centrales et les organismes de surveillance financière en ce qui concerne le renforcement des institutions et des politiques et le respect des normes, codes et pratiques internationaux.

Tableau 4.3 Donateurs contribuant au programme d'assistance technique du FMI

	Donateurs
Pays donateurs¹	Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse
Accords de financement collectif	
Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (Est et Ouest)	Allemagne, Banque africaine de développement, Canada, Chine, Danemark, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède, Suisse
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes	Canada, États-Unis, Irlande, Royaume-Uni, Union européenne, Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale, PNUD
Centre d'assistance technique de l'Afrique centrale (AFRITAC Centre)	Allemagne, Banque africaine de développement, Burundi, Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, France, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, Tchad
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier	Banque mondiale, Canada, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse
Assistance technique à l'Iraq	Australie, Canada, Inde, Italie, Royaume-Uni, Suède
Centre d'assistance technique au Moyen-Orient	Arabie Saoudite, Banque européenne d'investissement, Égypte, Émirats arabes unis, France, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, République du Yémen, Union européenne
Centre d'assistance technique financière du Pacifique	Australie, Banque asiatique de développement, Corée, Japon, Nouvelle-Zélande

¹ Certains donateurs apportent une contribution à la fois à titre individuel et dans le cadre d'accords de financement collectif.

⁵⁴ Le rapport du Groupe de travail peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/np/pp/eng/2005/071205.htm et le résumé des délibérations du Conseil d'administration, à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pn/2005/pn05114.htm.

Le plus souvent, elle est assurée par des fonctionnaires détachés du siège de l'institution ainsi que par des experts en missions de courte durée, financés dans bien des cas avec le concours de donateurs. Les conseils sont aussi dispensés, parfois sous forme de séminaires régionaux ou d'ateliers pratiques, par des experts affectés pour de longues durées dans les centres régionaux d'assistance technique du FMI. Parmi les actions d'assistance technique menées pendant l'exercice par le Département des marchés monétaires et de capitaux, on citera le soutien au programme de réforme du secteur financier du Nigéria, l'aide apportée à la banque centrale des Philippines pour qu'elle se dote des moyens d'identifier les risques induits par la complexité des conglomérats nationaux (sur la base, dans ces deux pays, de programmes d'évaluation du secteur financier), les conseils dispensés au Costa Rica, à la République Dominicaine, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Panama, en ce qui concerne la gestion de la dette publique et la réalisation d'une étude diagnostique des marchés de capital-investissement, d'obligations et de titres adossés à des actifs en Amérique centrale⁵⁵.

L'assistance technique et la formation assurées par le Département des finances publiques ont pour but d'aider les pays à améliorer leurs institutions et leurs politiques budgétaires, accroître leur capacité de mise en œuvre et faciliter la surveillance exercée par le FMI. Ainsi, au cours de l'exercice, ce département a dispensé des conseils pour moderniser l'administration fiscale et douanière en Chine, au Mexique et en Turquie; il a continué de conseiller les pays d'Amérique centrale pour améliorer la coordination entre leur politique et leur administration fiscales, et définir un cadre juridique pour une union douanière régionale; il a aidé plusieurs pays sortant d'un conflit, dont l'Afghanistan, le Liban, le Libéria et le Soudan, à reconstituer leur capacité d'administration des recettes; il a mené, avec l'appui de l'AFRITAC Est et du secteur privé, un séminaire sur l'amélioration des services et des voies de recours à la disposition des contribuables comme moyen de renforcer le civisme fiscal; il a passé en revue les politiques fiscales de plusieurs pays, dont le tout dernier membre à avoir rejoint le FMI, le Monténégro; il a répondu à une forte augmentation de la demande de conseils sur l'imposition des ressources de la part de plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud riches en ressources naturelles; et il a assuré des services de conseil dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la réforme des retraites, des cadres de res-



Le professeur Guillermo Calvo, pendant un séminaire qu'il a dirigé à l'Institut du FMI

ponsabilité budgétaire et de la rationalisation des dépenses. En outre, le Département des finances publiques organise et participe à des conférences, séminaires et ateliers conçus pour des pays particuliers, en liaison avec certaines institutions. Ainsi, en mars 2007, il a organisé à Budapest à l'intention des pays européens une grande action régionale d'information sur le renforcement de l'investissement public et la gestion des risques émanant des partenariats public-privé.

Le programme d'assistance technique du Département des statistiques encourage l'utilisation de normes internationalement reconnues pour l'établissement des données, en mettant l'accent sur les projets régionaux et la collaboration avec d'autres donateurs et prestataires. Au cours de l'exercice, il a fourni une assistance technique et dispensé une formation dans un grand nombre de pays membres différents dans le but de concourir à une amélioration durable des systèmes statistiques nationaux. Le travail des centres régionaux d'assistance technique dans le domaine statistique a été entièrement intégré au programme de renforcement des capacités du département, lequel a ainsi effectué 431 missions d'assistance technique pendant l'année, dont 157 dans des pays d'Afrique. Il a aussi dispensé 42 cours de formation en statistiques macroéconomiques par le biais de l'Institut du FMI et de ses centres de formation régionaux, en collaboration avec diverses organisations.

⁵⁵ Bien que le renforcement des capacités représente encore une part substantielle de l'assistance technique dispensée par le Département des marchés monétaires et de capitaux, une place de plus en plus importante est accordée à des domaines plus complexes et spécialisés, tels que le ciblage de l'inflation, les modèles de test de résistance établis de façon empirique et la gestion de portefeuille pour le secteur public.

Au cours de l'exercice, le Département juridique a mené de nombreuses activités d'assistance technique pour aider les pays membres à renforcer leur arsenal juridique, en particulier en ce qui concerne le système financier, la fiscalité et la gestion des finances publiques, ainsi que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Très sollicité cette année encore dans les domaines traditionnels (activités des banques commerciales, des banques centrales, fiscalité), le département a aussi été amené à traiter de nouveaux dossiers, tels que l'assurance en général, l'assurance des dépôts, les institutions financières non bancaires et les activités bancaires islamiques. Le regroupement au sein du Département juridique des activités touchant à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a fait de ce département le plus important fournisseur multilatéral d'assistance technique dans ce domaine. Cette assistance a pris la forme de conseils pour guider la politique des autorités, d'aide à la rédaction de textes de loi et de recommandations pour la création ou le renforcement de cellules de renseignement financier ainsi que d'autres institutions et mécanismes de surveillance. Une formation a aussi été offerte au personnel de ces cellules, de même qu'aux contrôleurs financiers et aux cadres des ministères des finances et de la justice, ainsi qu'aux organismes régionaux calqués sur le Groupe d'action financière (GAFI) pour qu'ils soient mieux à même de mener des évaluations mutuelles de haut niveau. (On trouvera des informations plus détaillées sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au chapitre 2.)

La formation dispensée par l'Institut du FMI

L'Institut du FMI, en collaboration avec les autres départements, offre une formation aux cadres des pays membres dans quatre domaines essentiels : la gestion macroéconomique, les politiques de secteur financier, le budget de l'État et la balance des paiements, y compris le renforcement du cadre statistique, juridique et administratif dans ces domaines. La formation ainsi dispensée bénéficie à plus de 75 % aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les programmes de formation de l'Institut du FMI représentent plus des trois quarts de la formation des cadres assurée par l'institution, y compris dans les centres régionaux d'assistance technique.

Au cours de l'exercice, l'Institut a dispensé 288 semaines de cours, ce qui représente près de 9.400 semaines-participants de formation (voir le tableau 4.4 sur le CD-ROM). Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de semaines de cours a progressé

d'environ 1 % tandis que celui des semaines-participants a légèrement diminué, ce qui correspond à une variation normale de la taille moyenne des classes d'une année sur l'autre.

L'exercice a vu l'ouverture du programme de formation conjoint Inde-FMI, qui est le septième du réseau de centres régionaux de formation mis en place par l'Institut du FMI (voir tableau 4.5 sur le CD-ROM). Ce programme de formation a essentiellement pour mission de former des cadres indiens, mais il s'adresse aussi aux cadres d'autres pays d'Asie du Sud et d'Afrique de l'Est.

Grâce aux contributions substantielles apportées par des bailleurs de fond locaux et d'autres donateurs, le développement des centres régionaux de formation a permis d'accroître de 50 % en dix ans la formation offerte par l'Institut du FMI; ils en assurent aujourd'hui la moitié. Cette décentralisation de la formation présente d'autres avantages : elle permet en particulier de mieux adapter les cours aux besoins régionaux et d'encourager la collaboration au sein des régions.

La formation assurée au siège du FMI, à raison d'environ un tiers des semaines-participants durant l'exercice, continue de jouer un rôle important. Il s'agit surtout de cours de longue durée, qui sont plus difficiles à offrir au niveau régional en raison du nombre de fonctionnaires du FMI qu'ils mobilisent, mais des cours moins longs sont aussi offerts au siège lorsque l'Institut n'est pas en mesure de les diffuser largement dans les centres régionaux. Le reste de la formation a eu lieu à l'étranger en dehors du réseau de centres régionaux, essentiellement dans le cadre d'une collaboration permanente entre l'Institut du FMI et des institutions régionales, ainsi que par télé-enseignement.

Compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles est confronté le FMI, il est de plus en plus difficile de répondre aux besoins de formation des pays membres et de veiller à l'actualisation des cursus. Face à cette situation, l'Institut du FMI a accru la charge de travail et réduit les coûts; par ailleurs, les contributions financières apportées par les partenaires à la formation et d'autres donateurs jouent un rôle de plus en plus important.

Le programme de formation de l'Institut du FMI fait régulièrement l'objet de bilans pour veiller à ce qu'il suive l'évolution des besoins des pays membres et appuie les nouvelles initiatives du FMI.

Chapitre 5



Chapitre 5 Gouvernance, organisation et finances

La Stratégie à moyen terme (SMT) préconise plusieurs réformes de la gouvernance et de la gestion du FMI. Elle prévoit notamment d'ajuster les quotes-parts des pays membres pour qu'elles traduisent plus fidèlement le rôle qu'ils jouent dans l'économie mondiale, de renforcer la communication et la transparence, d'inscrire les priorités stratégiques dans un cadre budgétaire à moyen terme axé sur les résultats, de prendre d'autres mesures pour rendre le FMI plus efficient et plus efficace par rapport aux coûts, et d'adopter un nouveau mode de financement pour asseoir l'institution sur des bases financières solides à long terme. Des progrès considérables ont été accomplis sur tous ces fronts durant l'exercice.

Réforme des quotes-parts et de la représentation

Les ressources qui financent la majeure partie des prêts du FMI proviennent des quotes-parts, c'est-à-dire des montants que les pays déposent lors de leur adhésion⁵⁶. La quote-part d'un pays est en principe fondée sur le poids relatif de son économie et elle détermine les montants qu'il peut emprunter auprès de l'institution ainsi que son pourcentage de voix (conformément aux Statuts du FMI, chaque pays membre se voit attribuer 250 voix de base auxquelles s'ajoute une voix pour chaque tranche de sa quote-part équivalant à 100.000 DTS). Bien que les quotes-parts soient révisées à intervalle régulier et augmentées lorsque le Conseil des gouverneurs le juge nécessaire (encadré 5.1), leur répartition et celle des voix attribuées aux pays membres au sein du FMI n'ont pas suivi l'évolution du poids relatif des différents pays dans l'économie mondiale. Qui plus est, la proportion des voix de base de chaque pays membre par rapport au total des voix s'est diluée au fil des augmentations de quotes-parts : elles représentaient 10 % jusqu'au milieu des années 70, mais ne comptaient plus que pour 2 % environ ces dernières années.

56 Compte tenu des engagements antérieurs du FMI et de sa politique consistant à ne prêter que dans les monnaies des pays membres jugés financièrement solides, le capital versé n'est pas directement disponible dans sa totalité pour financer des prêts. Voir l'encadré 5.1 du CD-ROM sur le mécanisme de financement du FMI.

Dans son communiqué du 22 avril 2006, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a reconnu qu'il était nécessaire d'engager une réforme fondamentale des quotes-parts et de la représentation des pays membres au sein de l'organisation. Il a demandé au Directeur général d'élaborer en concertation avec le CMFI et le Conseil d'administration, pour l'Assemblée annuelle de septembre 2006 du FMI et de la Banque mondiale, des propositions concrètes en vue d'améliorer la répartition des quotes-parts et des voix attribuées aux pays membres de manière à tenir compte de l'évolution du poids et du rôle respectifs de ces derniers dans l'économie mondiale, en veillant par ailleurs à ce que les pays à faible revenu puissent participer au processus de décision du FMI.

Il s'en est suivi un programme de travail intense pour la direction et les services du FMI, marqué par des consultations avec un large éventail de pays membres et des délibérations au sein du Conseil d'administration. Le 31 août 2006, celui-ci est parvenu à un accord sur un vaste programme de réformes des quotes-parts et de la représentation et a recommandé au Conseil des gouverneurs d'adopter une résolution prévoyant un plan de mise en œuvre de ces réformes sur deux ans. Le Directeur général a présenté cette proposition aux gouverneurs le 14 septembre 2006 et le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution le 18 septembre 2006⁵⁷.

Dans son rapport au Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration a rappelé les deux principaux objectifs de la réforme des quotes-parts et de la représentation : 1) faire avancer sensiblement le réalignement des quotes-parts en fonction du poids des différents pays dans l'économie mondiale et faire en sorte qu'à l'avenir les quotes-parts et la répartition des voix au sein du FMI tiennent davantage compte de l'évolution des réalités de l'économie mondiale; et 2) renforcer la participation et la représentation des pays à faible revenu dont le poids dans l'économie mondiale est sans doute modeste, mais auprès desquels le FMI joue un rôle important de conseil et de financement.

La résolution prévoyait une première série d'augmentations ponctuelles pour les quotes-parts de quatre pays — Chine, Corée, Mexique et Turquie — manifestement sous-représentés, ainsi qu'un ensemble de réformes plus fondamentales à mener à bien avant l'Assemblée annuelle de 2007 si possible et, en tout état de cause, avant celle de 2008. Les réformes doivent se tra-

Encadré 5.1 Lancement de la Treizième révision générale des quotes-parts

Le FMI procède normalement tous les cinq ans à une révision générale des quotes-parts des pays membres afin de dresser un bilan de ses ressources et d'ajuster la quote-part des pays membres au vu de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale. Le Conseil d'administration a achevé la Douzième révision générale des quotes-parts le 28 janvier 2003 sans proposer d'augmentation ni d'ajustement. La Treizième révision générale a commencé en janvier 2007 et devra s'achever d'ici au 28 janvier 2008. À l'heure actuelle, le total des quotes-parts au FMI s'élève à 217,3 milliards de DTS.

duire par 1) un accord sur une nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui soit à la fois simple et transparente; 2) une deuxième série d'augmentations ponctuelles de quotes-parts selon la nouvelle formule; 3) l'engagement de veiller à ce que les quotes-parts continuent de suivre l'évolution de la situation de chaque pays dans l'économie mondiale; 4) une augmentation des voix de base d'au moins 100 % pour protéger le pourcentage de voix attribuées au groupe des pays à faible revenu, assortie d'un mécanisme pour maintenir constante la proportion des voix de base par rapport au total des voix; et 5) des mesures pour accroître les ressources administratives des bureaux des administrateurs qui représentent le plus grand nombre de pays⁵⁸.

Dans son communiqué du 17 septembre 2006, le CMFI a engagé le Conseil d'administration à examiner de manière constructive et dans les meilleurs délais tous les éléments de la réforme de façon à recueillir le plus large soutien possible, souligné l'importance d'exécuter les réformes en temps voulu et invité le Directeur général à lui remettre un rapport d'étape à sa prochaine réunion.

Après l'Assemblée annuelle de 2006, le Conseil d'administration a entamé la deuxième étape de la réforme. En janvier 2007, il a procédé à un examen préliminaire d'une proposition d'amendement des Statuts relative aux voix de base. Les administrateurs ont estimé que l'amendement proposé répondait à la demande du Conseil des gouverneurs et ils ont globalement appuyé le cadre proposé par les services du FMI. Ils ont noté qu'il

57 La résolution figure sur le CD-ROM, de même que les communiqués de presse 06/189, «Le Conseil d'administration du FMI recommande une réforme des quotes-parts et de la gouvernance», et 06/205, «Le Conseil d'administration du FMI approuve la réforme des quotes-parts et de la gouvernance». Ces communiqués peuvent également être consultés à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06189.htm et www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06205.htm, respectivement.

58 Le 9 mai 2007, peu après la clôture de l'exercice financier, le Conseil d'administration a convenu d'ajouter un poste de conseiller aux effectifs des bureaux des administrateurs représentant au moins 20 pays (les deux administrateurs représentant l'Afrique subsaharienne). Quelques administrateurs ont souligné que d'autres mesures étaient nécessaires pour renforcer les moyens des bureaux des administrateurs représentant le plus grand nombre de pays.

y avait lieu d'attendre que les travaux sur la nouvelle formule de calcul des quotes-parts soient plus avancés pour déterminer et arrêter l'ampleur exacte de l'augmentation des voix de base. Un vaste programme de travail, comportant des consultations avec les pays membres et deux réunions informelles du Conseil d'administration avant les réunions du printemps 2007 du CMFI, a alors été engagé pour parvenir à une nouvelle formule de calcul à utiliser lors de la deuxième série d'augmentations des quotes-parts.

Dans son communiqué du 14 avril 2007, le CMFI a salué le large consensus qui s'était dégagé au Conseil d'administration sur le cadre juridique d'un amendement des Statuts concernant les voix de base, ainsi que les premiers travaux sur la nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Il a insisté sur l'importance d'adopter une formule simple et transparente qui permette de tenir compte du poids relatif des pays membres dans l'économie mondiale tout en renforçant la représentation et la participation des pays à faible revenu. Le CMFI a également demandé au Conseil d'administration de considérer comme prioritaire la poursuite de ses travaux sur le programme de réforme.

Communication et transparence

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de sa politique de transparence, le FMI s'emploie à devenir une institution plus responsable devant les diverses parties prenantes et à faire mieux comprendre les fondements d'une bonne politique économique. Guidé et appuyé par le Conseil d'administration, qui passe régulièrement en revue sa stratégie de communication et sa politique de transparence, le FMI a redoublé d'efforts dans ces domaines depuis le milieu des années 90.

Communication

Tout en reconnaissant que le FMI a accompli des progrès considérables en matière de transparence et de communication, la SMT préconise un effort d'information accru et souligne que, pour susciter un changement de politique économique, il faut intervenir activement, non seulement auprès des dirigeants nationaux mais aussi auprès du public en général. Durant l'exercice, les services du FMI ont intensifié leur travail dans

ce domaine et présenté un nouveau projet de stratégie de communication qui sera officiellement soumis au Conseil au début de l'exercice 2008.

Information externe. Le FMI continue de développer son travail d'information auprès des milieux officiels tout en multipliant aussi ses contacts avec d'autres groupes, dont la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Ce travail est utile parce qu'il permet au FMI non seulement d'expliquer sa position, mais aussi de mettre à profit des idées nouvelles qui peuvent aboutir à un meilleur fonctionnement de l'institution, comme cela s'est déjà produit dans plusieurs domaines (on citera, par exemple, la rationalisation de la conditionnalité et l'appui que le FMI a rapidement apporté à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ainsi que sa participation à l'initiative pour la transparence des industries extractives).

Dans le cadre de ses activités d'information de la société civile et des parlementaires, le FMI affiche depuis quelques années sur son site Internet un bulletin pour la société civile et, durant l'exercice, il a créé une page Internet à l'intention des parlementaires, où ceux-ci peuvent faire part de leurs questions et commentaires⁵⁹. En décembre 2006, les dirigeants du FMI et de la Banque mondiale ont rencontré pendant deux jours 55 dirigeants syndicaux du monde entier pour traiter des moyens de faire face à la mondialisation et d'accroître les débouchés professionnels. Parmi les activités d'information menées auprès des parlementaires, on citera un séminaire de politique macroéconomique organisé en République kirghize en mai 2006, et deux conférences en mars 2007 — une conférence de deux jours à Washington pour les parlementaires des Caraïbes et les responsables de la Banque interaméricaine de développement (BID) et du FMI, et la conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale, qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud⁶⁰.

Durant l'exercice, le FMI a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès du secteur privé. En février 2007, le Directeur général a prononcé un discours à la Conférence de l'association des entreprises latino-américaines, qui s'est tenue à l'université Columbia, à New York, et il a participé à une conférence à haut niveau sur l'investissement en Amérique centrale, en présence de

⁵⁹ Le Bulletin pour la société civile est affiché à l'adresse www.imf.org/external/np/exr/cs/eng/index.asp, et la page à l'intention des parlementaires se trouve à www.imf.org/external/np/legislators/index.htm.

⁶⁰ Pour plus de détails sur ces manifestations, voir le communiqué de presse 06/108, «IMF Macroeconomic Policy Seminar for Parliamentarians from the Kyrgyz Republic» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06108.htm, le discours prononcé par M. Abdoulaye Bio-Tchané, Directeur du Département Afrique, à la conférence du Cap à l'adresse www.imf.org/external/np/speeches/2007/031707.htm et le communiqué de presse 07/44, «Caribbean Parliamentarians Meet with the IDB, IMF and World Bank for the first time in Washington, D.C.» à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0744.htm.



Le Directeur général du FMI, Rodrigo de Rato, s'adresse à la presse lors de l'Assemblée annuelle de 2006 à Singapour

dirigeants politiques, grands investisseurs internationaux et représentants des milieux d'affaires d'Amérique centrale et de la République Dominicaine⁶¹. Le FMI et la Banque mondiale ont contribué à l'organisation de cette conférence au Costa Rica.

Le FMI a eu davantage recours à la formule des séminaires et conférences pour rassembler les dirigeants et autres interlocuteurs des pays d'une même région afin de débattre des grandes questions communes de politique économique. Par exemple, en décembre 2006 avec le Fonds monétaire arabe, il a organisé un séminaire à haut niveau à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, sur les institutions et la croissance économique dans les pays arabes. Le FMI a aussi participé à la cinquième conférence régionale annuelle sur l'Amérique centrale, le Panama et la République Dominicaine organisée en juin 2006 à Punta Cana par la Banque centrale de la République Dominicaine⁶². Le FMI et l'Autorité monétaire de Singapour ont organisé conjointement leur deuxième séminaire sur l'intégration financière régionale en mai 2006 (le premier avait eu lieu en septembre 2005). En juillet 2006, dans la perspective de l'Assemblée annuelle, le FMI et le gouvernement de Singapour ont organisé un séminaire à haut niveau à l'intention des dirigeants et des économistes du

monde entier sur le thème de la prévention des crises dans les pays émergents⁶³. La Banque japonaise pour la coopération internationale et le FMI ont organisé une conférence à Tokyo en avril 2007 sur les options de politique économique qui s'offrent aux pays en développement d'Asie ainsi que les défis auxquels ils doivent faire face. Parmi les intervenants et les participants figuraient des responsables politiques et des universitaires des pays à faible revenu d'Asie. Enfin, le FMI et Bruegel, groupe de réflexion basé à Bruxelles, ont organisé en mars 2007 une conférence de deux jours intitulée «Putting Europe's Money to Work: Financial Integration, Financial Development, and Growth in the European Union» à l'intention des chercheurs, des responsables politiques et des praticiens d'Europe et du reste du monde.

Les chapitres 2 et 4 donnent d'autres exemples d'activités d'information du FMI.

Langues autres que l'anglais. S'appuyant sur le rapport d'un groupe de travail sur la publication de documents et d'informations émanant du FMI dans des langues autres que l'anglais, qui recommandait la traduction des documents souvent demandés

61 On trouvera le communiqué de la conférence à l'adresse www.imf.org/external/np/cm/2007/020207.htm.

62 Pour plus de détails concernant les séminaires sur les institutions et la croissance dans les pays arabes et la cinquième conférence annuelle sur l'Amérique centrale, le Panama et la République Dominicaine, voir www.imf.org/external/np/seminars/eng/2006/Arabco/index.htm et www.imf.org/external/np/seminars/eng/2006/Centram/index.htm, respectivement.

63 Voir www.imf.org/external/np/seminars/eng/2006/CPem/index.htm.

dans les langues couramment utilisées dans le cadre des activités de l'institution, le FMI a chargé un groupe de travail d'approfondir la question et de formuler des propositions concrètes. Les conclusions du Groupe de travail sur la publication des documents du FMI dans des langues autres que l'anglais ont été présentées au Conseil d'administration à titre informel en avril 2007, et le FMI a commencé à traduire certains documents — dont des communiqués de presse et des synthèses des *Perspectives de l'économie mondiale* — de manière plus systématique dans les langues pertinentes et à les afficher sur le site Internet de l'institution. Le Conseil d'administration a aussi approuvé la traduction du *Rapport annuel 2007* dans un plus grand nombre de langues en mettant à profit pour cela les économies réalisées sur les coûts de production.

Publications et site Internet du FMI. Un groupe de travail interdépartemental s'est penché sur l'efficacité du programme de publication du FMI durant l'exercice⁶⁴. Il est arrivé à la conclusion que l'objectif fondamental du programme, qui est de partager de manière économique les études et le savoir du FMI, demeurait valide, mais il a également constaté que des améliorations étaient possibles. En particulier, il a proposé d'adopter une démarche plus stratégique pour choisir ce qui doit être publié et sous quelle forme (version imprimée ou électronique, voire les deux); accentuer les efforts de commercialisation (notamment en établissant des partenariats avec des maisons d'édition, le cas échéant); accroître la visibilité en ligne des publications du FMI; créer un site d'e-commerce; utiliser davantage les technologies telles que l'impression à la demande; et adopter une politique de tarification modulée pour faciliter l'accès des pays en développement aux publications du FMI.

Le site Internet du FMI est, pour le public, la principale source d'informations sur l'institution. Durant l'exercice, la conception du site a été revue pour en faire un instrument de communication plus efficace, le *Bulletin du FMI* est devenu un produit axé davantage sur Internet qui, de manière générale, est de plus en plus utilisé pour diffuser informations et messages afin de permettre une communication plus rapide et plus souple ainsi que des échanges plus fréquents entre le FMI et ses interlocuteurs.

Relations avec les médias. Les points de presse bihebdomadaires que le Département des relations extérieures a lancés à la fin de 1999, et qui dans un premier temps s'adressaient aux organes de presse basés à Washington, sont désormais transmis par Internet à l'intention des journalistes du monde entier. Le Centre d'information en ligne à l'intention des médias, site multimédia accessible par mot de passe créé durant l'exercice 2004, permet aux journalistes d'avoir accès à des documents avant leur diffusion générale, de participer aux points de presse et de recevoir des informations et des données adaptées à leurs besoins. Les services opérationnels du FMI ont également multiplié leurs contacts avec les médias.

Politique de transparence

La politique de transparence du FMI s'appuie sur une décision du Conseil d'administration de janvier 2001 qui supposait qu'en principe les documents se rapportant aux pays et les documents de politique générale, ainsi que les Notes d'information au public (NIP) y afférentes, devaient être publiés, étant entendu que la publication restait facultative. Cette décision faisait suite aux mesures qui avaient été prises depuis 1994 pour accroître la transparence du FMI et diffuser davantage d'informations sur les politiques économiques des pays membres. Elle prévoyait aussi des garde-fous pour préserver la franchise dans le dialogue entre le FMI et les pays membres en établissant un juste équilibre entre transparence et confidentialité. Les pays membres peuvent demander la suppression d'informations qui ne sont pas encore dans le domaine public et qui sont très sensibles du point de vue des marchés ou risquent de révéler prématurément les intentions du gouvernement.

Après avoir examiné durant l'exercice 2006 un rapport sur la politique de transparence établi par les services du FMI, les administrateurs les ont invités à afficher chaque année un bilan de sa mise en œuvre sur le site Internet du FMI. Le deuxième rapport annuel sur l'application de la politique de transparence, publié en février 2007, présente des informations sur les documents examinés par le Conseil entre le 1^{er} novembre 2005 et le 31 octobre 2006, et publiés jusqu'au 31 décembre 2006, en offrant notamment des précisions sur les taux de publication pour chaque type de document, le temps qui s'écoule entre l'examen par le Conseil et la publication, les suppressions de passages, et les décisions des pays membres en matière de publication⁶⁵.

⁶⁴ Voir «Disseminating information: The IMF's publishing operations and Web site» sur le CD-ROM.

⁶⁵ Ce rapport intitulé «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy» peut être consulté à l'adresse www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4040.



Réunion du CMFI lors de l'Assemblée annuelle de 2006 à Singapour

Durant l'exercice 2007, le taux de publication des rapports sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI a augmenté pour la troisième année consécutive, passant de 82 % du total des rapports en 2005 à 85 % en 2006. Le nombre de pays membres ayant rendu publics tous les rapports sur les consultations au titre de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI est passé de 136 en 2005 à 142 en 2006. La proportion des évaluations de la stabilité du secteur financier (rapports établis dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier) rendues publiques a atteint 82 %. Quant aux documents annonçant les intentions de politique économique des pays qui concluent un accord avec le FMI et aux notes d'information au public (NIP), leur taux de publication est monté à 94 %⁶⁶.

Administration et organisation

Durant l'exercice, le FMI a réévalué le cadre dans lequel il gère les risques, restreint ses dépenses de fonctionnement et rationalisé ses procédures en consolidant ou en allégeant les rapports, en modifiant les procédures relatives à la communication d'informations erronées et en espaçant davantage les revues dont font l'objet les politiques de l'institution. Il s'est aussi efforcé de gagner en efficacité en améliorant la collaboration avec d'autres organismes internationaux et régionaux (encadré 5.2) dans di-

vers domaines et en tenant compte des recommandations formulées par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur ses politiques (encadré 5.3).

Comment fonctionne le FMI

L'organe de décision suprême du FMI est le Conseil des gouverneurs, dont les membres sont désignés par leurs pays respectifs. Comme il est indiqué dans les Statuts de l'institution, le Conseil d'administration est responsable de la conduite générale du FMI et, à cette fin, il exerce tous les pouvoirs que le Conseil des gouverneurs lui a délégués. Le Conseil d'administration est composé de 24 administrateurs et de leurs suppléants désignés ou élus par les pays membres, et a pour responsabilité de superviser la conduite des affaires courantes du FMI au siège de l'institution à Washington⁶⁷. Le Directeur général du FMI préside le Conseil d'administration.

Le Conseil des gouverneurs est composé d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chacun des 185 pays membres. Le gouverneur est en général le ministre des finances du pays concerné ou le gouverneur de sa banque centrale. Les gouverneurs se réunissent d'ordinaire une fois par an lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. Deux comités de gouverneurs représentent l'ensemble des pays membres. Le Comité monétaire et financier international (CMFI) est un or-

⁶⁶ Les progrès de la transparence au FMI sont largement reconnus. Dans son rapport intitulé «Global Accountability Report», One World Trust place le FMI, en ce qui concerne la transparence, en troisième position sur dix organisations intergouvernementales et en quatrième position sur trente organisations intergouvernementales et sociétés transnationales privées. Ce rapport peut être consulté à l'adresse www.oneworldtrust.org/?display=index_2006.

⁶⁷ On trouvera le calendrier du Conseil d'administration pour l'exercice et une description de ses principales activités sur le CD-ROM, qui contient aussi des informations générales sur la gouvernance du FMI, présentées dans le Manuel du FMI (IMF Handbook). La liste des administrateurs et de leurs suppléants au 30 avril 2007 figure aux pages 74 et 75. Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV, sur le CD-ROM.

Encadré 5.2 Relations avec les organisations régionales, internationales et intergouvernementales

Le FMI collabore de longue date avec de nombreuses organisations internationales et régionales. Cette collaboration est particulièrement étroite dans le cas de la Banque mondiale. Les deux institutions interviennent notamment de concert dans le Programme d'évaluation du secteur financier, la mise au point de normes et de codes, le processus relatif à l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'initiative PPTe et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, et les analyses de viabilité de la dette. En mars 2006, le Directeur général du FMI et le Président de la Banque mondiale ont créé un comité externe d'examen de la collaboration entre les deux institutions. Ce comité a interrogé les pays membres sur la nature et la pratique de cette collaboration, régie depuis 1989 par un concordat. Il a rendu son rapport en février 2007¹.

Le FMI entretient également des liens de collaboration avec les banques régionales de développement — Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement et Banque européenne pour la reconstruction et le développement —, notamment à l'occasion des missions dans les pays et de la fourniture de l'assistance technique, et en participant aux réunions des dirigeants de ces organisations. La Banque interaméricaine de développement et le Fonds africain de développement prennent part à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Le FMI est membre du Forum de stabilité financière, instance qui rassemble des responsables gouvernementaux chargés de la stabilité sur les principales places financières internationales, des instances de réglementation et de contrôle, et des comités d'experts des banques centrales. Il travaille en outre avec les instances de normalisation, telles que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. En 2000, Horst Köhler, alors Directeur général du FMI, a créé le Groupe consultatif sur les marchés de capitaux afin de promouvoir un dialogue informel entre les acteurs de ces marchés et le FMI; ce groupe est présidé par le Directeur général du FMI.

Par le biais de son Représentant spécial auprès des Nations Unies, le FMI communique et coopère avec cette organisation et plusieurs de ses institutions spécialisées. Durant l'année écoulée, une attention toute particulière a été accordée au travail de la nouvelle Commission de consolidation de la paix de l'ONU, le FMI continuant par ailleurs de participer au processus d'examen du financement du développement ainsi qu'aux activités du Conseil économique et social (ECOSOC). La collaboration entre le FMI et l'OMC présente un caractère à la fois formel et informel, comme l'énonce l'accord de coopération conclu en 1996. Le FMI jouit du statut d'observateur aux réunions de l'OMC, et il contribue aux travaux du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances et du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements. Les services du FMI participent aussi au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et à l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce (voir encadré 3.3).

Les services du FMI entretiennent également des relations de travail avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque des règlements internationaux (BRI), la Commission européenne, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et plusieurs groupes régionaux en Asie, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le Secrétariat de l'ASEAN, le FMI et le Gouvernement royal du Cambodge ont organisé en juin 2006 un séminaire de haut niveau sur l'intégration régionale et la promotion du développement au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Vietnam².

Le FMI a aussi pris une part active aux réunions et aux initiatives des principaux groupes intergouvernementaux, dont le Groupe des Sept (G-7), le Groupe des Huit (G-8), le Groupe des Dix (G-10), le Groupe des Vingt (G-20) et le Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Les pays du G-10 participent aux Accords généraux d'emprunt du FMI, dispositif mis en place en 1962 et auquel il peut être fait appel si l'on estime que les ressources du FMI ne suffisent pas à répondre aux besoins des pays membres.

¹ Voir communiqué de presse 07/32, «Le Directeur général du FMI, Rodrigo de Rato, et le Président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, saluent le rapport sur le renforcement de la coopération entre le FMI et la Banque mondiale», et le rapport proprement dit. Les deux documents sont disponibles sur le CD-ROM ainsi que sur le site Internet du FMI à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0732.htm.

² Voir communiqué de presse 06/145 à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr06145.htm.

Encadré 5.3 Activités du BIE durant l'exercice

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour évaluer en toute indépendance et objectivité les politiques et les activités du FMI dans le but d'accroître la transparence et la responsabilisation et de développer la culture du savoir au sein de l'institution. Conformément à son mandat, il est entièrement indépendant de la direction du FMI, ainsi que du Conseil d'administration, auquel il fait régulièrement part de ses conclusions. En janvier 2007, le Conseil a décidé qu'il y a lieu d'appliquer plus systématiquement les recommandations du BIE qu'il fait siennes et d'en assurer un suivi plus étroit.

Durant l'exercice, le BIE s'est attaché à achever deux rapports intitulés respectivement : «Le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne» et «Avis du FMI sur les politiques de change». Le Conseil d'administration a examiné le premier en mars 2007 (voir chapitre 3), après quoi le BIE en a présenté les conclusions lors de plusieurs actions d'information internationales, en commençant par un séminaire à la Banque africaine de développement à la fin mars. Ce rapport a été traduit en français et en portugais. L'évaluation des conseils fournis par le FMI en matière de politique de change a été présentée en mars 2007 au Conseil d'administration, lequel devait l'examiner au début de l'exercice 2008. Cette évaluation avait pour but

de déterminer si le rôle de conseil du FMI en matière de politique de change était clairement défini et bien compris ainsi que d'apprécier la qualité de ses conseils et du dialogue avec les autorités nationales. Tout en reconnaissant que les conseils du FMI aux pays membres avaient gagné en qualité, le BIE a constaté qu'il fallait revalider la finalité fondamentale de la surveillance des taux de change, afin de clarifier les rôles respectifs du FMI et des pays membres, et formulé des recommandations détaillées visant à améliorer la manière dont sont gérés les conseils en matière de politique de change et l'interaction avec les pays membres (voir chapitre 2).

Une troisième évaluation, qui porte sur la conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI, s'est poursuivie durant l'exercice. Le rapport devrait être achevé et transmis au Conseil d'administration avant l'Assemblée annuelle d'octobre 2007.

Quatre thèmes ont été ajoutés au programme de travail du BIE pour les deux années à venir : 1) les aspects de la gouvernance institutionnelle du FMI, y compris le rôle du Conseil d'administration; 2) l'interaction du FMI avec ses pays membres; 3) le programme d'études au FMI; et (4) le FMI et les questions touchant au commerce international.

gane consultatif constitué de 24 gouverneurs du FMI (ou de leurs suppléants) siégeant pour les mêmes pays (ou groupes de pays) que les 24 administrateurs.

Le CMFI donne des avis et fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives au rôle de ce dernier dans la supervision de la gestion et de l'adaptation du système monétaire et financier international ainsi que dans le suivi, à ce titre, de l'évolution de la liquidité mondiale et des transferts de ressources vers les pays en développement; l'examen des propositions du Conseil d'administration visant à modifier les Statuts; et la riposte aux perturbations susceptibles de menacer le système. Il n'a pas de pouvoir de décision. Le CMFI se réunit d'ordinaire deux fois par an, aux mois d'avril (ou mai) et de septembre (ou octobre), à l'occasion des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle.

Le Comité du développement (ou, selon la dénomination officielle, le Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) est un organe conjoint de la Banque mondiale et du FMI composé de 24 gouverneurs de la Banque mondiale ou du FMI ou de leurs suppléants; il donne des avis aux conseils des gouverneurs des deux institutions sur les principales questions de développement et sur les ressources financières nécessaires pour favoriser l'essor économique des pays en développement. Comme le CMFI, il se réunit normalement deux fois par an.

Aux termes des Statuts du FMI, le Conseil d'administration choisit le Directeur général du FMI. Tout administrateur peut proposer un candidat à ce poste, sans considération de nationalité⁶⁸. Le Directeur général est nommé pour un mandat de cinq

⁶⁸ Le 12 juillet 2007, le Conseil d'administration a adopté une décision qui précise les procédures régissant les propositions de candidatures et la sélection du Directeur général; voir www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr07159.htm.

ans renouvelable. Il nomme ensuite, avec l'accord du Conseil d'administration, le Premier Directeur général adjoint et deux Directeurs généraux adjoints, qui l'assistent dans ses fonctions et sont appelés à présider le Conseil en son absence. Le Directeur général est le chef des services du FMI et gère les affaires courantes de l'institution sous la direction du Conseil d'administration. Il est responsable, en dernière analyse, de tous les aspects de la gestion et du fonctionnement internes du FMI ainsi que de ses relations et de ses communications avec l'extérieur. Les trois directeurs généraux adjoints se partagent le suivi des relations du FMI avec les différents pays membres, la présidence de certaines réunions du Conseil d'administration et la supervision du travail des services de l'institution dans des domaines spécifiques.

Les membres des services du FMI sont nommés par le Directeur général et ne sont responsables que devant le FMI. Au 30 avril 2007, le FMI comptait 2.005 cadres d'exécution ou de direction et 673 agents auxiliaires. Quatre-vingt-deux cadres occupaient des fonctions de représentant résident en Afrique, en Asie-Pacifique, en Europe, au Moyen-Orient ou dans la région Amérique latine et Caraïbes, couvrant au total 92 pays membres. Grâce à leurs compétences professionnelles et à leur connaissance des situations locales, les représentants résidents contribuent à la formulation des conseils de politique économique du FMI, suivent les résultats économiques des pays membres et coordonnent l'assistance technique qui leur est apportée; ceux qui suivent des pays à faible revenu participent aux discussions sur les stratégies de lutte contre la pauvreté. Les représentants résidents alertent aussi le FMI et leur pays d'accueil quand il y a un risque de dérapage des politiques conduites, aident à l'application des programmes sur le terrain et contribuent activement aux efforts de sensibilisation déployés par le FMI en travaillant avec les différentes instances de l'État, les organisations représentatives de la société civile, les bailleurs de fonds et les autres parties prenantes.

La gestion des ressources humaines au FMI suit l'évolution des pratiques exemplaires en se conformant à la mission de l'institution et à l'objectif de maintien de la qualité et de la diversité de ses agents. Selon les Statuts, les services du FMI doivent être en mesure de fournir les «concours les plus efficaces et les plus compétents» et le Directeur général, lorsqu'il nomme le personnel, «doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement ef-

fectué sur une base géographique aussi large que possible». En outre, tous les membres des services du FMI observent les règles déontologiques les plus exigeantes, conformément aux valeurs d'intégrité, d'impartialité et de discrétion énoncées dans le code de conduite de l'institution et dans ses règles et règlements.

Considérant que les pays membres doivent avoir à leur service des personnes qui sont à même de comprendre, en raison de leur expérience professionnelle et de leur formation, le large éventail des défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et qui peuvent offrir des conseils adaptés à la situation de chacun des 185 pays membres, le Conseil d'administration insiste depuis longtemps sur l'importance de la diversité et a demandé à maintes reprises que des progrès soient accomplis dans ce sens. Le FMI ne ménage pas ses efforts pour s'assurer que la diversité de son personnel reflète la pluralité de ses membres, et recherche activement des candidats venus de tous les horizons. Pour progresser dans cette voie, il s'est doté récemment d'un Conseil de la diversité en faisant fond sur le poste de Conseiller pour la diversité créé en 1995. Les progrès font l'objet d'un suivi et les problèmes rencontrés sont signalés en toute transparence sous divers formats — dans le cadre du rapport annuel sur la diversité (*Diversity Annual Report*), notamment — sur le site Internet du FMI. Au total, 142 des 185 pays membres du FMI étaient représentés dans les effectifs de l'institution fin 2006. On trouvera sur le CD-ROM (tableaux 5.1, 5.2 et 5.3) des informations sur la répartition des agents du FMI par nationalité, sexe et origine (pays en développement ou pays industriel) ainsi que la grille des salaires du FMI (tableau 5.4 du CD-ROM).

La liste des cadres de direction et l'organigramme du FMI sont présentés, respectivement, aux pages 76 et 77 de ce rapport. L'organisation du FMI et les fonctions de ses différents départements sont décrites dans le Manuel du FMI (*IMF Handbook*), qui figure sur le CD-ROM.

Budgets de fonctionnement et d'équipement

Le budget de fonctionnement couvre les frais de personnel et de déplacement ainsi que les autres dépenses récurrentes effectuées par le FMI pour fournir des services aux pays membres et à la communauté internationale. Le budget annuel couvre la période allant du 1^{er} mai au 30 avril, qui correspond à l'exercice financier du FMI, et il est approuvé par le Conseil d'administration sur une base nette (dépenses brutes moins recettes)⁶⁹. Le

⁶⁹ Un peu plus de la moitié des recettes provient de dons extérieurs qui financent l'assistance technique aux pays membres et la formation de leurs cadres nationaux; le reste comprend, entre autres, le produit de la vente des publications.

Conseil d'administration approuve aussi un plafond de dépenses brutes reposant sur l'hypothèse haute des estimations de recettes. Les dépenses de fonctionnement nettes du FMI sont financées par les recettes d'exploitation, qui comprennent les commissions prélevées au titre de l'utilisation des ressources du FMI, et par les réserves.

Le budget d'équipement du FMI sert à financer les projets d'équipement commençant au cours de l'exercice à venir; les projets approuvés sont inscrits dans une enveloppe de crédits triennale qui couvre tous les nouveaux projets. Les crédits d'équipement sont disponibles pour une période de trois ans, et tout solde non dépensé à la fin de cette période est annulé.

Budgets et dépenses effectives de l'exercice

Le budget de fonctionnement du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2007 autorisait un montant total de dépenses nettes de 911,9 millions de dollars, instituait un plafond de dépenses brutes de 987,1 millions et prévoyait des crédits de 48,1 millions pour les projets d'équipement engagés durant l'exercice. Le Conseil d'administration a aussi pris note des budgets de fonctionnement nets indicatifs de 929,6 et 952,8 millions de dollars pour les exercices 2008 et 2009, respectivement, ainsi que de l'enveloppe de crédits d'équipement triennale de 141 millions de dollars.

La mise au point de la Stratégie à moyen terme (SMT), le réexamen de l'emploi, des rémunérations et des avantages annexes ainsi que la détérioration de la position de revenu du FMI ont modifié l'environnement institutionnel et financier dans lequel celui-ci opère. En conséquence, les budgets approuvés par le Conseil d'administration pour la période 2007–09 prévoient une réduction de l'enveloppe de ressources administratives réelles du FMI et marquent l'amorce d'une réduction tendancielle des dépenses d'équipement prévues. Les dépenses nettes pour l'exercice devaient être maintenues constantes en termes réels, tandis que les budgets de fonctionnement pour 2008 et 2009 prévoient des réductions en termes réels. En dépit de la diminution proposée de l'enveloppe de ressources réelles, le budget à moyen terme (BMT) pour 2007–09 assure au FMI les ressources nécessaires pour ses principales prestations — y compris les nouvelles initiatives prévues dans le cadre de la SMT — en prévoyant des gains d'efficacité administrative sur le plan interne et une réduction des coûts liés aux activités de soutien.

Les résultats d'exécution du budget de fonctionnement net pour l'exercice ont été de 897,2 millions de dollars, soit un chiffre inférieur de 14,7 millions (1,6 %) aux prévisions. Les recettes ont été supérieures de 0,2 million à l'estimation centrale sur laquelle reposait le budget de fonctionnement net, et les dépenses de fonctionnement brutes ont été inférieures de 14,4 millions de dollars (1,5 %) à l'estimation centrale de 980,2 millions de dollars.

Les dépenses de fonctionnement effectives ont été légèrement inférieures aux prévisions budgétaires, car le FMI a utilisé un peu moins de ressources que prévu pour assurer ses prestations. En outre, certaines d'entre elles ont été plus limitées que prévu : un petit nombre de projets ont en effet été retardés, de sorte que les dépenses y afférentes seront reportées sur l'exercice en cours. Les ressources affectées à la fourniture des prestations du FMI en 2007 correspondent aux nouvelles priorités énoncées dans la Stratégie à moyen terme (graphique 5.1). Le nouveau processus de consultation multilatérale et l'extension des travaux du Groupe consultatif sur les taux de change à un plus grand nombre de pays ont entraîné une augmentation de la part des ressources administratives brutes consacrées à la surveillance multilatérale durant l'exercice, en comparaison des exercices précédents⁷⁰. Par rapport à l'exercice 2006, des ressources supplémentaires ont été affectées à la surveillance régionale et à celle du secteur financier (deux priorités de la SMT) tandis qu'une part moindre des ressources est allée à l'élaboration des programmes avec les pays membres et à l'assistance financière à ces derniers. La part des ressources allouées au renforcement des capacités (assistance technique et formation) a été à peu près la même que pendant les exercices précédents.

En termes d'intrants, l'écart entre les prévisions budgétaires et les résultats effectifs tient à différents facteurs (tableau 5.1). Les dépenses au titre des frais de déplacement ont été inférieures d'environ 4 % (3,8 millions de dollars) aux prévisions budgétaires, et l'écart enregistré est d'à peu près 9 % (15,2 millions de dollars) pour les dépenses au titre des bâtiments et autres, ce dernier chiffre s'expliquant par la diminution des coûts d'occupation des locaux et un recours moins important que prévu aux services contractuels. Les dépenses liées au personnel ont été supérieures d'environ 1 % (7,3 millions de dollars) aux prévisions budgétaires⁷¹.

⁷⁰ Le processus de consultation multilatérale et les travaux du Groupe consultatif sur les taux de change sont examinés au chapitre 2.

⁷¹ Ce dépassement tient largement à l'opération exceptionnelle de 19 millions de dollars approuvée par le Conseil d'administration pour accélérer les versements au régime de retraites du FMI dans le cadre d'un programme destiné à financer les pensions des membres des services du FMI employés précédemment sur une base contractuelle.

Tableau 5.1 Budgets de fonctionnement, exercices 2005–08¹

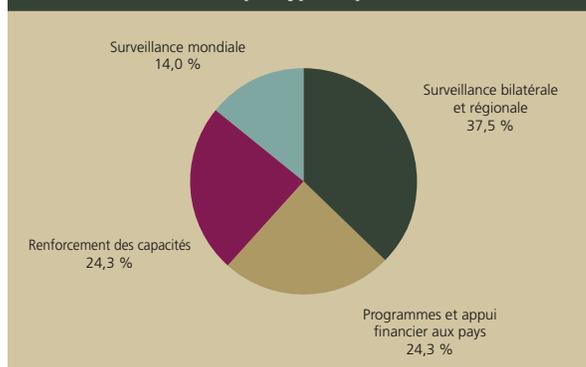
(Millions de dollars)

	Dépenses effectives 2005	Dépenses effectives 2006	Budget 2007	Dépenses effectives 2007	Budget 2008
Dépenses de fonctionnement					
Personnel					
Salaires	375,2	392,6	407,5	404,1	424,6
Prestations et autres dépenses de personnel	259,5	273,9	292,7	303,4	298,5
Total partiel	634,7	666,5	700,2	707,5	723,1
Autres dépenses					
Déplacements	90,2	94,2	102,0 ²	93,2	100,5
Bâtiments et autres	167,3	169,6	177,9	159,7	170,2
Total partiel	257,5	263,8	279,9	258,3	270,7
Dépenses brutes	892,2	930,3	980,2	965,8	993,8
Recettes	(66,1)	(56,0)	(68,3)	(68,5)	(71,4)
Dépenses de fonctionnement nettes	826,1	874,4	911,9	897,2	922,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

1 Budgets de fonctionnement approuvés par le Conseil pour les exercices clos les 30 avril 2007 et 30 avril 2008, comparés aux dépenses effectives pour les exercices clos les 30 avril 2005, 30 avril 2006 et 30 avril 2007.

2 Y compris 5,0 millions de dollars de contribution aux frais d'organisation de l'Assemblée annuelle à Singapour.

Graphique 5.1 Dépenses de fonctionnement brutes estimées, par type de prestation, exercice 2007

Les dépenses d'équipement totales pour l'exercice ont été inférieures aux prévisions budgétaires pour les projets approuvés en 2005–06. Sur un total de 45,6 millions de dollars, 16,1 millions ont été affectés à des travaux de construction, 5,3 millions au deuxième bâtiment du siège du FMI et 24,1 millions à des projets informatiques.

Budget à moyen terme, exercices 2008–10

Le budget à moyen terme pour les exercices 2008–10 approuvé par le Conseil d'administration le 25 avril 2007 autorise une augmentation de 1,7 % par an, ce qui implique une réduction des ressources administratives réelles du FMI pour les trois prochaines années. Les administrateurs ont décidé que, même si le nouveau mode de financement — fondé sur les recommandations du Comité de personnalités éminentes (voir « Opérations

Encadré 5.4 Indicateurs de résultats

Le FMI prévoit d'adopter progressivement plusieurs types d'indicateurs de résultats, à savoir :

- Des indicateurs quantitatifs pour toutes les prestations finales, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour les activités de soutien et de gouvernance, et des indicateurs qualitatifs pour certaines prestations finales et intermédiaires seront mis en place à compter de l'exercice 2008.
- Les indicateurs de rapidité d'exécution et autres indicateurs rendant compte de la capacité de réaction du FMI seront introduits progressivement sur une période plus longue.
- Les travaux analytiques en cours seront poursuivis afin de déterminer s'il est possible d'adopter certains indicateurs de résultats — en particulier, des indicateurs intermédiaires (jugés plus pertinents d'un point de vue opérationnel que les indicateurs finals) — et s'il est nécessaire d'améliorer les techniques de suivi des coûts pour faciliter l'utilisation d'indicateurs de coûts dans le processus budgétaire et la planification du travail du FMI.

Une réflexion est aussi engagée en vue de mettre en place des applications informatiques de soutien et de créer un processus de suivi continu des indicateurs de résultats afin de garantir que la stratégie et le modèle de gestion du FMI restent adaptés.

et politiques financières» ci-après) — doit jouer un rôle majeur dans l'établissement d'une assise financière viable pour le FMI, il y avait lieu aussi de restreindre les dépenses. Pour que le FMI puisse continuer d'assurer ses prestations conformément à la SMT, les ressources supplémentaires affectées aux nouveaux besoins et aux nouvelles priorités des pays membres devront être plus que compensées par les économies réalisées grâce aux gains d'efficacité opérationnelle et à la diminution, ou à l'arrêt, des activités faiblement prioritaires.

Pour l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé un budget de fonctionnement net de 922,3 millions de dollars assorti d'un plafond de dépenses brutes de 998,2 millions de dollars, et il a pris note des budgets de fonctionnement nets indicatifs de 938,0 et 959,4 millions de dollars, respectivement, pour les exercices 2009 et 2010⁷². Il a aussi approuvé l'affectation de 46,6 millions de dollars de crédits à des projets d'équipement et a pris note du plan d'équipement à moyen terme, qui totalise 138,0 millions de dollars.

Poursuivant le processus de réforme budgétaire engagé il y a six ans, le FMI commencera à mettre en œuvre en 2008 un budget de fonctionnement à moyen terme reposant sur des programmes de travail triennaux pour ses départements et bureaux. Par ailleurs, comme il est expliqué dans l'encadré 5.4, le FMI a entrepris de se doter d'indicateurs de résultats pour suivre l'exécution des programmes de travail de ses départements, et il prend aussi des mesures pour affiner les systèmes d'allocation des coûts entre ses différentes prestations.

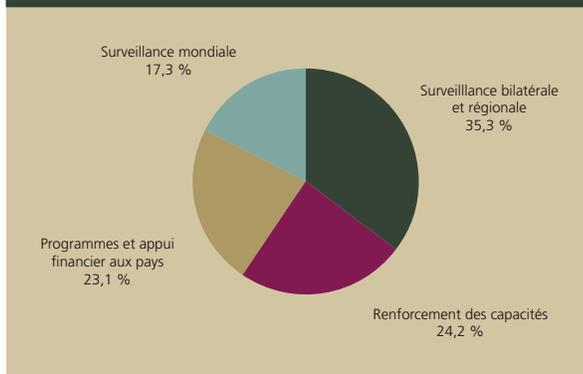
Les programmes des départements indiquent que la réallocation des ressources conformément aux objectifs de la SMT se poursuivra dans le cadre du budget à moyen terme pour 2008–10. Le graphique 5.2 montre la part des ressources budgétaires affectée à chaque type de prestations pour l'exercice 2008.

Du côté des intrants, le budget de fonctionnement pour 2008 autorise un ajustement structurel des salaires de 3,3 % (la grille des salaires au 1^{er} mai 2007 figure au tableau 5.4 du CD-ROM). Les coûts de déplacement devraient diminuer à la suite des modifications apportées à la politique et aux pratiques en la matière, et les dépenses budgétaires consacrées aux bâtiments et autres postes devraient faire de même sous l'effet de réductions ciblées des coûts des activités de soutien.

Modernisation du cadre de gestion des risques

Durant l'exercice, le Comité consultatif sur la gestion des risques mis en place en octobre 2006 et présidé par la direction du FMI a préparé le premier rapport annuel du FMI consacré à

Graphique 5.2 Dépenses de fonctionnement brutes estimées, par type de prestation, exercice 2008



cette question en s'appuyant sur une enquête sur les risques opérationnels conduite à l'échelle du FMI. Ce rapport, accompagné d'analyses spécifiques des risques stratégiques et financiers et des risques qui pèsent sur les missions essentielles du FMI, a été remis au Conseil d'administration qui l'a examiné en mars et avril 2007. Les administrateurs ont estimé que le rapport et les travaux sur lesquels il s'appuie marquaient une étape importante dans les efforts déployés par le FMI pour intégrer et consolider les divers aspects de la gestion des risques. Ils ont souligné le rôle de surveillance et la responsabilité fiduciaire essentielle du Conseil d'administration dans la gestion des risques et rappelé que les aspects opérationnels quotidiens du processus de gestion des risques au FMI sont du ressort de la direction.

Les rapports présentés au Conseil constituent une évaluation globale des risques auxquels le FMI est confronté et des mesures prises pour y répondre. Les conclusions sont les suivantes :

1) les risques stratégiques sont en général bien couverts par la SMT; 2) les risques pesant sur les missions essentielles du FMI sont bien couverts par les politiques de financement de l'institution et par de solides fonctions de contrôle et d'examen (encadré 5.5); 3) les risques financiers — et en particulier le risque de revenu — sont pris en compte par les actionnaires; et 4) les mesures prises pour faire face aux principaux risques opérationnels (définis comme ceux qui ont une forte probabilité de se concrétiser ou dont l'impact serait très sensible) qui se posent encore sont en général adéquates.

Même si des progrès ont d'ores et déjà été accomplis, la mise en place du cadre de gestion des risques n'est pas achevée et doit être menée à bien pour que le FMI puisse tirer les leçons de l'expérience et s'adapter sans délai à des situations qui évoluent et aux nouveaux risques qui pourraient se faire jour à l'avenir. L'approche dynamique qui a été adoptée devrait permettre de

⁷² Les chiffres nominaux pour les exercices 2008 et 2009 sont inférieurs aux chiffres indicatifs fournis l'an passé en raison principalement de la baisse de l'inflation.

Encadré 5.5 Évaluation des sauvegardes

La politique d'évaluation des sauvegardes mise en œuvre par le FMI atténue le risque que des prêts consentis aux pays membres soient mal employés. L'objectif de ces évaluations est de donner au FMI des assurances raisonnables que les systèmes d'information financière, d'audit et de contrôle mis en place par les banques centrales sont adaptés à la gestion de ses ressources, et notamment de ses prêts (voir encadré 5.3 du CD-ROM). Au cours de l'exercice, le FMI a conduit ce type d'évaluation dans 12 banques centrales des pays membres, portant ainsi à 136 le nombre d'évaluations effectuées au 30 avril 2007. Le suivi des dispositifs de sauvegarde engagé dans ces banques centrales se poursuit aussi longtemps que les pays membres concernés n'ont pas remboursé toutes les ressources qu'ils ont empruntées au FMI (53 banques centrales fin avril 2007). Les banques centrales ont en général souscrit aux conclusions de ces évaluations, et la politique du FMI en matière de sauvegardes a renforcé sa crédibilité et sa réputation de prêteur prudent, tout en aidant à améliorer le fonctionnement et les systèmes de contrôle des banques centrales.

faire évoluer ce cadre en même temps que les meilleures pratiques internationales, tout en continuant d'accorder l'attention requise à la spécificité du FMI en tant qu'institution fondée sur la coopération à l'échelle mondiale et fournisseur de biens publics.

La rationalisation des activités du FMI

Pour maîtriser les coûts, la SMT propose de rationaliser les activités du FMI et de réexaminer l'allocation des ressources en vue de les recentrer sur des emplois plus stratégiques, tout en améliorant la qualité et l'efficacité de la surveillance. Durant l'exercice, le Conseil d'administration a allongé le cycle de la plupart des revues des politiques du FMI, il a consolidé certains rapports et en a supprimé d'autres. Afin que l'exercice de la surveillance suive d'aussi près que possible l'actualité, il a raccourci l'intervalle entre la conclusion des missions au titre de l'article IV et les discussions au Conseil. Le FMI a expérimenté un processus de consultations simplifiées au titre de l'article IV (voir chapitre 2) et les procédures à appliquer aux cas les moins graves de communication d'informations inexacts par des pays membres ont été modifiées de manière à être moins coûteuses pour le FMI et pour le pays membre⁷³. Le FMI a examiné aussi le fonc-

tionnement de certains services auxiliaires pour déterminer si leurs prestations pourraient être assurées de façon plus efficace et à moindre coût.

Opérations et politiques financières**Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges**

Comme d'autres institutions financières, le FMI tire des revenus des intérêts et commissions appliqués à ses prêts, qu'il utilise pour couvrir ses coûts de financement et ses frais administratifs et pour constituer des encaisses de précaution. Si le cadre actuel repose pour l'essentiel sur les revenus tirés des prêts, l'une des priorités du FMI pour la période à venir est de se doter d'un nouveau modèle qui permette de dégager des sources de revenu stables, diversifiées et fiables à long terme, et qui soit mieux adapté que le modèle actuel à la diversité de ses activités.

Selon le mode de financement actuel, le taux de commission de base (le taux d'intérêt) qui s'applique aux prêts ordinaires est fixé en début d'exercice et représente une marge exprimée en points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS (voir encadré 3.1). Ce taux répond à un double objectif : couvrir le coût des ressources et les frais administratifs, et atteindre la cible de revenu net arrêtable pour l'exercice. Pour 2007, toutefois, le Conseil a décidé 1) de maintenir inchangée par rapport à l'exercice 2006 la marge représentative du taux de commission, soit 108 points de base au-dessus du taux d'intérêt du DTS, et 2) de suspendre temporairement la constitution de réserves.

Le FMI applique des commissions additionnelles sur les crédits accordés depuis novembre 2000 afin de décourager l'utilisation de ses ressources pour des montants excessifs dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit, et pour préserver le caractère rotatif de ses ressources financières. Le FMI perçoit aussi, sur les prêts à court terme au titre de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), des commissions additionnelles qui varient en fonction de la durée d'utilisation des crédits. Le produit des commissions additionnelles peut être versé aux réserves du FMI ou servir à d'autres fins si le Conseil d'administration en décide ainsi.

Le revenu du FMI provient aussi des paiements qu'effectuent les pays emprunteurs au titre des commissions de tirage, commissions d'engagement et commissions spéciales. Une commission de tirage unique de 0,5 % est perçue sur chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Dans le cas

⁷³ Voir NIP 06/95, «IMF Executive Board Modifies Procedures in De Minimis Cases of Misreporting», sur le CD-ROM ou à l'adresse www.imf.org/external/npl/sec/pn/2006/pn0695.htm.

Encadré 5.6 Compte d'investissement

Les Statuts du FMI prévoient la création d'un compte d'investissement devant permettre de dégager des revenus pour aider l'institution à couvrir ses coûts de fonctionnement. Dans le cadre de l'examen de la situation et de la structure financières du FMI engagé en 2004, le Conseil d'administration est convenu qu'il était nécessaire d'élargir la base de revenu du FMI pour répondre à la diminution de la demande de crédits de l'institution, qui constituait jusqu'alors sa principale source de revenu.

Le compte d'investissement a été créé par une décision du Conseil d'administration prise en avril 2006, et a été financé en juin 2006 au moyen d'un transfert de devises du compte des ressources générales (CRG) d'un montant de 5,9 milliards de DTS. Les Statuts limitent le montant susceptible d'être transféré au compte d'investissement à l'équivalent du montant total de la réserve générale et de la réserve spéciale au moment de la décision de procéder au transfert. Le transfert effectué en juin 2006 équivalait au total des réserves du FMI à cette période.

Avant le financement du compte d'investissement, les réserves faisaient partie des encaisses monétaires conservées auprès des pays membres créditeurs. Le transfert de devises au

compte d'investissement a donc augmenté les positions dans la tranche de réserve de ces pays, lesquelles sont rémunérées au taux d'intérêt des DTS à 3 mois, rendement implicite des réserves du FMI avant l'ouverture du compte d'investissement.

Le FMI s'est donné pour objectif que le rendement du compte d'investissement dépasse, à terme, celui du taux d'intérêt du DTS tout en réduisant autant que possible la fréquence et l'ampleur des épisodes de rendement négatif et de sous-performance sur 12 mois. Pour que cet objectif soit atteint, la duration du portefeuille du compte d'investissement est maintenue au-delà de celle des instruments à 3 mois par des placements en obligations publiques à long terme et autres titres à revenu fixe autorisés. Des gestionnaires externes — la Banque mondiale, la Banque des règlements internationaux et des gestionnaires privés — sont chargés d'acheter et de vendre des titres en respectant les termes de l'habilitation du FMI en la matière ainsi que les directives et repères applicables au compte d'investissement.

Un indice de référence de un à trois ans a été adopté pour le compte d'investissement. Les performances affichées par le passé laissent penser que l'extension de l'échéance des placements au-delà de 3 mois (échéance du taux des DTS) permettra de dégager à terme des revenus supplémentaires.

des crédits au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis, une commission d'engagement remboursable est perçue au début de chaque période de 12 mois sur les montants qui peuvent être tirés au cours de cette période, y compris ceux qui sont disponibles au titre de la FRS. Son taux est de 0,25 % sur les montants engagés, à concurrence de 100 % de la quote-part, et de 0,10 % au-delà. La commission d'engagement est remboursable à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. En outre, le FMI prélève des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les arriérés de commissions inférieurs à six mois.

Le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui détiennent des créances sur lui (position de réserve) à un taux qui est fonction du taux du DTS. Actuellement, le taux de rémunération de base est de 100 % du taux d'intérêt du DTS (soit le plafond autorisé par les Statuts), mais il peut être fixé à un niveau plancher de 80 %.

Depuis 1986, les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui étale la charge des obligations financières impayées équitablement entre les créanciers et les débiteurs. La perte de revenu due aux commissions impayées depuis six mois ou plus est compensée par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi obtenus sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. D'autres ajustements du taux de commission de base et du taux de rémunération sont effectués afin d'alimenter un compte spécial conditionnel (CSC-1) créé expressément pour protéger le FMI des risques de pertes résultant. Le Conseil a décidé de suspendre les contributions au CSC-1 à compter du 1^{er} novembre 2006. Durant l'exercice, l'ajustement combiné au titre des commissions d'intérêts non payées et de l'allocation au CSC-1 a entraîné une augmentation du taux de commission de base et une réduction du taux de rémunération égales l'une et l'autre à 23 points de base. Les taux de commission et de rémunération ajustés ont été en moyenne de 5,28 % et 3,74 %, respectivement, pour l'exercice.

Le revenu pour l'exercice a été inférieur de 111 millions de DTS aux dépenses. L'insuffisance du revenu net traduit en grande partie la forte diminution de l'encours des crédits du FMI, qui sont tombés du pic de 70 milliards de DTS atteint en septembre 2003 à 7,3 milliards de DTS en fin d'exercice, sous l'effet conjugué de la faible demande de nouveaux crédits du FMI et des remboursements anticipés effectués par certains pays membres ces dernières années. Cette insuffisance de revenu sera compensée par les réserves du FMI (bénéfices non distribués), qui s'élevaient à quelque 6 milliards de DTS en fin d'exercice. Le FMI a pris une série de mesures pour consolider sa position de revenu. La création du compte d'investissement par le Conseil d'administration en avril 2006 et son financement à hauteur de 5,9 milliards de DTS en juin 2006 marquent les premières étapes du processus de diversification des sources de revenu de l'institution (voir encadré 5.6).

Le CMFI a reconnu la nécessité d'assurer au FMI des sources de revenu plus prévisibles et plus stables et a demandé au Directeur général de lui faire promptement des propositions dans ce sens. En mai 2006, le Directeur général a créé un Comité de personnalités éminentes chargé d'étudier un mode de financement du FMI viable à long terme⁷⁴. Ce comité a présenté ses recommandations à la direction et au Conseil d'administration au début 2007. Lors de sa réunion d'avril 2007, le CMFI a approuvé le rapport, qui offre un point de départ solide pour la poursuite des travaux engagés en vue de doter le FMI d'un nouveau mode de financement, et il a indiqué qu'il prendrait connaissance avec intérêt des propositions du Directeur général au Conseil d'administration. L'élaboration de ce nouveau mode de financement est une des priorités de l'exercice 2008.

Arriérés envers le FMI

À la fin avril 2007, les impayés envers le FMI totalisaient 1,88 milliard de DTS (tableau 5.2), dont 83 % pour le Soudan et le Libéria, le solde se répartissant entre la Somalie et le Zimbabwe. À cette même date, tous les arriérés envers le FMI étaient des arriérés prolongés (plus de six mois), dont 39 % au titre du principal et le reste au titre des commissions et intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant des arriérés envers le Département des DTS et le compte de fiducie FRPC-FCE.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices ont été appliquées aux pays ayant des arriérés prolongés envers le Fonds. À la fin de l'exercice, le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier des ressources du compte des ressources générales. Le Zimbabwe est toujours radié de la liste des pays admissibles à la FRPC et il fait l'objet d'une déclaration de non-coopération. La coopération renforcée du Libéria avec le FMI a conduit le Conseil d'administration à décider, le 2 octobre 2006, d'enclencher un processus de diminution progressive des mesures correctrices prises à l'encontre de ce pays et d'annuler la déclaration de non-coopération.

Système d'audit du FMI

Le système d'audit du FMI consiste en un cabinet d'audit externe, une fonction d'audit interne et un Comité de vérification externe des comptes indépendant qui supervise le travail des deux premiers. Le Comité, qui surveille aussi l'exécution de certaines fonctions au FMI — comptabilité, information finan-

Tableau 5.2 Arriérés envers le FMI de pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type

(Millions de DTS; au 30 avril 2007)

	Par type				
	Total	Département général (FAS ¹ incluse)	Département des DTS	Compte de fiducie	FRPC-FCE
Libéria	530,8	472,1	28,1	30,6	0,0
Somalie	233,4	213,0	12,4	8,0	0,0
Soudan	1.033,2	953,4	0,0	79,8	0,0
Zimbabwe	84,7	0,0	0,0	0,0	84,7
Total	1.882,1	1.638,5	40,5	118,4	84,7

Source : Département financier du FMI.

1 Facilité d'ajustement structurel.

74 Le rapport final du Comité est paru en janvier 2007 et peut être consulté sur le CD-ROM ainsi que sur le site Internet du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/np/oth/2007/013107.pdf. Le communiqué de presse du FMI annonçant la parution du rapport figure également sur le CD-ROM et à l'adresse www.imf.org/external/np/sec/pr/2007/pr0718.htm.

cière, contrôle interne et gestion des risques —, est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Ces membres occupent leurs fonctions pendant une période de trois ans, dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils doivent être ressortissants de trois pays membres différents au moment de leur désignation et posséder les qualifications requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les candidats au Comité viennent de cabinets de comptabilité publique internationaux, du secteur public ou des milieux universitaires.

Le Comité nomme un(e) président(e) parmi ses membres, détermine ses propres procédures et supervise l'audit annuel en toute indépendance vis-à-vis de la direction du FMI. Cependant, toute modification de son mandat doit être approuvée par le Conseil. Le Comité se réunit d'ordinaire début janvier, fin juin après l'achèvement de l'audit et en juillet pour faire rapport au Conseil. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent ses membres tout au long de l'année.

Pour 2007, les membres du Comité sont Len Konar (Président), membre du Conseil d'administration de la Banque de réserve d'Afrique du Sud, Satoshi Itoh, ancien professeur à l'université Chuo au Japon et Steve Anderson, chef de la direction de l'évaluation des risques et des assurances à la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande.

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité et nommé par le Directeur général, est responsable de l'exécution de l'audit

externe et exprime, sur la base de celui-ci, une opinion sur les états financiers de l'institution. À la conclusion de l'audit annuel, le Comité transmet le rapport rédigé par le cabinet d'audit externe au Conseil des gouverneurs, par l'intermédiaire du Directeur général et du Conseil d'administration, qu'il informe des conclusions de l'audit. Le cabinet d'audit externe est normalement nommé pour cinq ans. C'est actuellement le cabinet Deloitte and Touche LLP qui remplit cette fonction.

La fonction d'audit interne est assurée par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé de fournir des études indépendantes sur l'efficacité des contrôles, des processus de gouvernance et de la gestion des risques. Pour ce faire, il conduit environ 25 vérifications et inspections par an. Il fait rapport à la direction du FMI et au Comité, ce qui garantit son indépendance. En outre, il informe régulièrement le Conseil d'administration sur son programme de travail et sur les principales conclusions de ses vérifications et inspections.

Les états financiers du FMI pour l'exercice constituent l'appendice VI de ce rapport annuel et peuvent être consultés sur le CD-ROM ainsi que sur le site Internet du FMI, à www.imf.org/external/pubs/ft/quarter/index.htm. Les personnes qui souhaitent recevoir un exemplaire imprimé des états financiers pour l'exercice peuvent en faire la demande à l'adresse suivante : IMF Publication Services, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431, U.S.A.

Administrateurs et administrateurs suppléants

au 30 avril 2007¹

(Les administrateurs suppléants sont indiqués en italique.)

Élus

Meg Lundsager <i>Vacant</i>	États-Unis	Pierre Duquesne <i>Bertrand Dumont</i>	France
Shigeo Kashiwagi <i>Michio Kitahara</i>	Japon	Tom Scholar <i>Jens Larsen</i>	Royaume-Uni
Klaus D. Stein <i>Stephan von Stenglin</i>	Allemagne		

Élus

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche Bélarus Belgique Hongrie Kazakhstan Luxembourg République slovaque République tchèque Slovénie Turquie	Richard Murray (Australie) <i>Wilhemina C. Mañalac</i> (Philippines)	Australie Corée Îles Marshall Îles Salomon Micronésie, États fédérés de Mongolie Nouvelle-Zélande Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Samoa Seychelles Vanuatu
Jeroen Kremers (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie Bosnie-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Géorgie Israël Macédoine, ex-Rép. yougoslave de Moldova Pays-Bas Roumanie Ukraine	GE Huayong (Chine) <i>HE Jianxiang</i> (Chine)	Chine
Roberto Guarnieri (Venezuela, Rép. boli- variante de) <i>Ramón Guzmán</i> (Espagne)	Costa Rica El Salvador Espagne Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Venezuela, Rép. bolivarienne de	Jonathan Fried (Canada) <i>Peter Charleton</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda Bahamas Barbade Belize Canada Dominique Grenade Irlande Jamaïque Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent- et-les Grenadines Sainte-Lucie
Arrigo Sadun (Italie) <i>Miranda Xafa</i> (Grèce)	Albanie Grèce Italie Malte Portugal Saint-Marin Timor-Leste	Tuomas Saarenheimo (Finlande) <i>Jon Thorvaldur Sigurgeirsson</i> (Islande)	Danemark Estonie Finlande Islande Lettonie Lituanie Norvège Suède

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur le CD-ROM; les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V.

Élus (suite)

A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Samir El-Khour</i> (Liban)	Bahreïn Égypte Émirats arabes unis Iraq Jamahiriya arabe libyenne Jordanie Koweït Liban Maldives Oman Qatar République arabe syrienne Yémen, Rép. du	Alexeï V. Mojine (Fédération de Russie) <i>Andrei Louchine</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) <i>Ahmed Al Nassar</i> (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite	Abbas Mirakhor (Iran, Rép. islamique d') <i>Mohammed Dairi</i> (Maroc)	Afghanistan, Rép. islamique d' Algérie Ghana Iran, Rép. islamique d' Maroc Pakistan Tunisie
Hooi Eng Phang (Malaisie) <i>Chantavam Sucharitakul</i> (Thaïlande)	Brunéi Darussalam Cambodge Fidji Indonésie Malaisie Myanmar Népal République dém. pop. lao Singapour Thaïlande Tonga Vietnam	Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) <i>Maria Ines Agudelo</i> (Colombie)	Brésil Colombie Équateur Guyana Haïti Panama République Dominicaine Suriname Trinité-et-Tobag
Peter Gakunu (Kenya) <i>Samura Kamara</i> (Sierra Leone)	Afrique du Sud Angola Botswana Burundi Érythrée Éthiopie Gambie Kenya Lesotho Malawi Mozambique Namibie Nigéria Ouganda Sierra Leone Soudan Swaziland Tanzanie Zambie	Adarsh Kishore (Inde) <i>Amal Uthum Herat</i> (Sri Lanka)	Bangladesh Bhoutan Inde Sri Lanka
Thomas Moser (Suisse) <i>Andrzej Raczko</i> (Pologne)	Azerbaïdjan Ouzbékistan Pologne République kirghize Serbie Suisse Tadjikistan Turkménistan	Javier Silva-Ruete (Pérou) <i>Héctor R. Torres</i> (Argentine)	Argentine Bolivie Chili Paraguay Pérou Uruguay
		Laurean W. Rutayisire (Rwanda) <i>Kossi Assimaidou</i> (Togo)	Bénin Burkina Faso Cameroun Cap-Vert Comores Congo, Rép. du Congo, Rép. dém. du Côte d'Ivoire Djibouti Gabon Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Madagascar Mali Maurice Mauritanie Niger République Centrafricaine Rwanda São Tomé-et-Príncipe Sénégal Tchad Togo

Cadres de direction au 30 avril 2007

Jaime Caruana, Conseiller

Simon Johnson, Conseiller économique

Départements géographiques

Abdoulaye Bio-Tchané
Directeur, Département Afrique

David Burton
Directeur, Département Asie et Pacifique

Michael C. Deppler
Directeur, Département Europe

Mohsin S. Khan
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Anoop Singh
Directeur, Département Hémisphère occidental

Départements fonctionnels et services spécialisés

Michael G. Kuhn
Directeur, Département financier

Teresa M. Ter-Minassian
Directrice, Département des finances publiques

Leslie J. Lipschitz
Directeur, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

Jaime Caruana
Directeur, Département des marchés monétaires
et de capitaux

Mark Allen
Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen
des politiques

Simon Johnson
Directeur, Département des études

Robert Edwards
Directeur, Département des statistiques

Information et communication

Masood Ahmed
Directeur, Département des relations extérieures

Akira Ariyoshi
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Saleh M. Nsouli
Directeur, Bureaux européens du FMI

Vacant¹
Directeur du Bureau du FMI aux Nations Unies
et Représentant spécial auprès des Nations Unies

Services de soutien

Liam P. Ebrill
Directeur, Département des ressources humaines

Shailendra J. Anjaria
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
Directeur, Département de la technologie
et des services généraux

Jonathan Palmer
Chef du service d'information, Département
de la technologie et des services généraux

Bureaux

Barry H. Potter²
Directeur, Bureau du budget et de la planification

Bert Keuppens
Directeur, Bureau de la vérification
et de l'inspection internes

Vacant
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

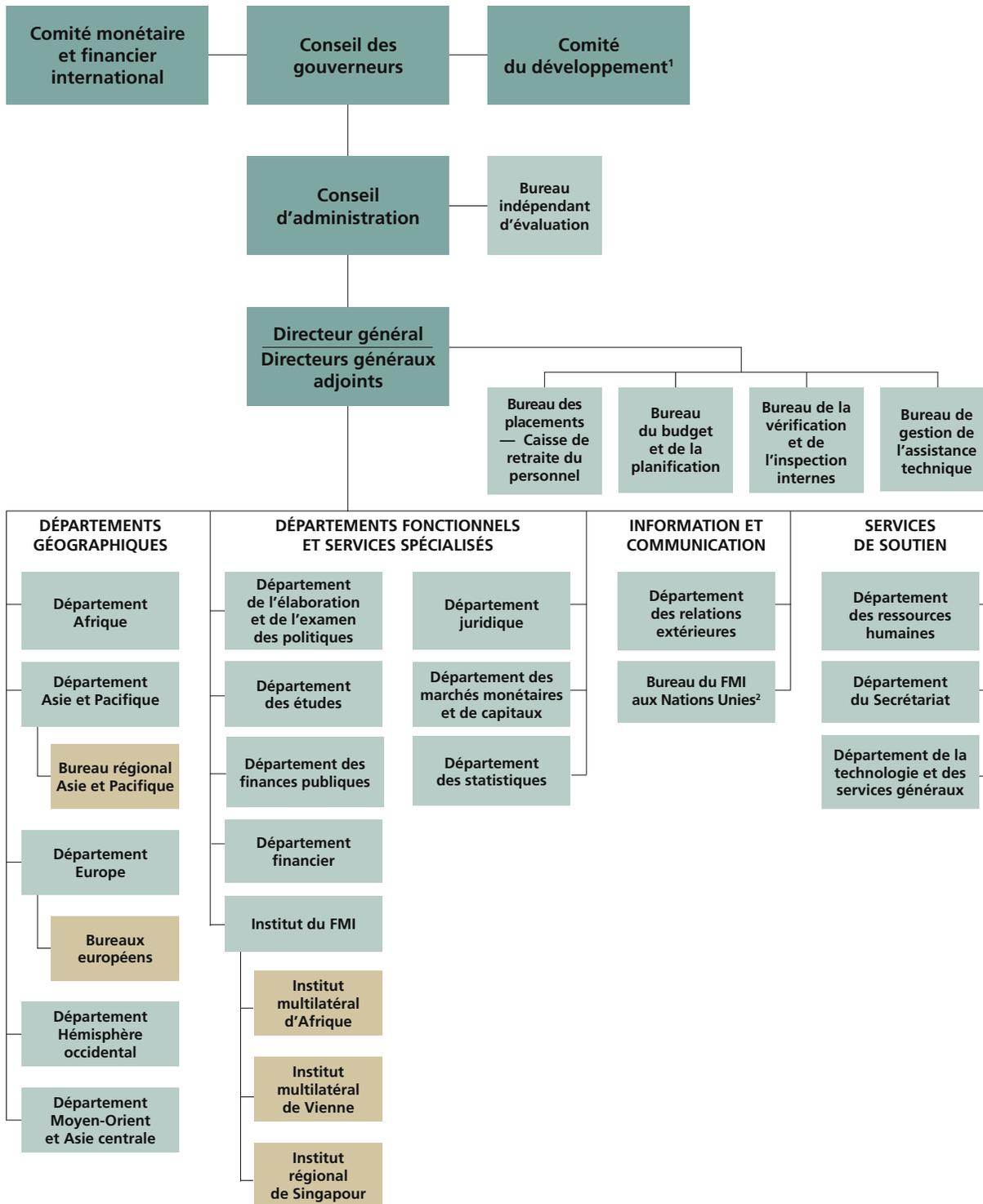
Thomas Bernes
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

¹ Barry H. Potter a pris les fonctions de Directeur du Bureau du FMI aux Nations Unies et de Représentant spécial auprès des Nations Unies à compter du 13 août 2007.

² Siddharth Tiwari a succédé à Barry H. Potter en tant que Directeur du Bureau du budget et de la planification à compter du 15 août 2007.

Organigramme du Fonds monétaire international

au 30 avril 2007



¹ Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

² Rattaché au bureau du Directeur général.

Sigles et abréviations

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique	LCP	Ligne de crédit préventive
AID	Association internationale de développement (Groupe de la Banque mondiale)	MBG	Modèle budgétaire global
AIE	Agence internationale de l'énergie	MEDC	Mécanisme élargi de crédit
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique	MEM	Modèle économique mondial
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MIC	Mécanisme d'intégration commerciale
BIE	Bureau indépendant d'évaluation	NAE	Nouveaux accords d'emprunt
BRI	Banque des règlements internationaux	NIP	Note d'information au public
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	NMEO	Nouvelle macroéconomie en économie ouverte
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CMFI	Comité monétaire et financier international	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CMT	Confédération mondiale du travail	OLADE	Organisation latino-américaine de l'énergie
CRG	Compte des ressources générales	OMC	Organisation mondiale du commerce
CSC-1	Compte spécial conditionnel n° 1	OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
CVD	Cadre de viabilité de la dette	OMS	Organisation mondiale de la santé
CVS	Compte de versements spécial	ONU	Organisation des Nations Unies
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
DTS	Droit de tirage spécial	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
EEC	Exercice d'établissement coordonné	PIB	Produit intérieur brut
ESSF	Évaluation de la stabilité du secteur financier	PNB	Produit national brut
FAS	Facilité d'ajustement structurel	PPTE	Pays pauvres très endettés
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	QEDS	Statistiques trimestrielles de la dette extérieure
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes	REO	Perspectives économiques régionales
FFC	Facilité de financement compensatoire	RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	RTAC	Centres régionaux d'assistance technique
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	SDMX	Norme d'échange de données et de métadonnées
FSF	Forum de stabilité financière	SGDD	Système général de diffusion des données
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux	SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
GFSR	Rapport sur la stabilité financière dans le monde	SMT	Stratégie à moyen terme
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale	TAIMS	Système de gestion de l'information pour l'assistance technique
IDE	Investissement direct étranger	UE	Union européenne
IFI	Institution financière internationale	UEM	Union économique et monétaire
ISF	Indicateurs de solidité financière	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique		

Crédits

Le présent rapport a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI. Rédactrice principale : Asimina Caminis; composition des appendices : Alicia Etchebarne-Bourdin; assistante : Teresa Evaristo Del Rosario.

L'édition française a été réalisée par une équipe dirigée par Yannick Chevalier-Delanoue et composée de Jean-Marie Macabrey, Eugenio Maseda, Albert Mauger (traduction), Anne Rousseau et Malala Andrianifahanana (correction et composition).

Photographies

Stephen Jaffe/FMI		Andy Rain/epa/Corbis	page 19
Datacraft, Brad Rickerby/Getty Images	couverture	Antoine Gyori/AGP/Corbis	page 23
EschCollection, Chris Sattlberger/Getty Images	2 ^e de couverture	Sebastiao Moreira/epa/Corbis	page 27
Michael Spilotro/FMI	page 5	Pornchai Kittiwongsakul/AFP/Getty Images	page 29
Stephen Jaffe/FMI	pages 6, 33, 49, 61 et 63	REUTERS/Nozim Kalan	page 43
Paul Hardy/Corbis	page 7	Ramzi Haidar/Getty Images	page 45
Ulrich Perrey/Newscom	page 11	Gregg Newton pour le FMI	page 51
Mary Wilson/FMI	page 16	Eugene Salazar/FMI	page 55
		Construction Photography/Corbis	page 57



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, 700 19TH STREET, N.W., WASHINGTON, DC 20431 U.S.A.

IMF Annual Report 2007 (French)

